

**ABO**  
**WIND**

2 rue du Libre Echange  
CS 95893  
31506 Toulouse CEDEX 5

**FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER**

2 rue du Libre Echange  
CS 95893  
31506 Toulouse CEDEX 5



# PROJET DE PARC ÉOLIEN DU BLESSONNIER

Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70)

**ANNEXE 2 : Etude paysagère – état initial (TOME 1)**

*Déposé en avril 2018, complété en juin 2019*



**ABO**  
**WIND**

2, rue Libre Echange  
CS 95893  
31506 Toulouse Cedex5  
Tél : 05 34 31 16 76



PROJET ÉOLIEN LE BLESSONIER SUR LES COMMUNES DE FRANCCOURT, RENAUCOURT, ROCHE-ET-RAUCOURT ET VOLON (70)

Volet Paysage et Patrimoine - État initial / Impacts / Tome 1

État initial 3 mai 2017, corrigé le 15 mars 2019

AGENCE VIOLA THOMASSEN PAYSAGISTES / 6 rue Merlin 75011 Paris / Tél 01.43.71.25.63



# SOMMAIRE

## TOME 1

<b>1. Introduction</b>	5
<b>2. Définition de l'aire d'étude</b>	6
<b>3. Analyse du site et de son environnement</b>	
3.1 Géomorphologie et topographie du territoire	7
3.2 Urbanisation et voies de communication	10
3.3 Secteurs naturels et agricoles	11
3.4 Les unités paysagères	12
3.5 Dynamiques et enjeux	21
<b>4. Le paysage proche</b>	
4.1 Relief	22
4.2 Structures végétales	24
4.3 Habitat	25
4.4 Structure paysagère du secteur rapproché	26
4.4 Contexte éolien	29
<b>5. Conditions de perception du site</b>	
5.1 Entre Dampierre-sur-Salon et Vauconcourt - RD70	31
5.2 Entre Brotte-lès-Ray et Roche-Morey - D1	35
5.3 Entre Larrey et Vaite - D5	38
5.4 Entre Raucourt et Lavoncourt - D41	40
5.5 La Saône, paysage emblématique	42
5.6 Riverain et cadre de vie	47
<b>6. Reconnaissance sociale</b>	
6.1 Attractions touristiques	52
6.2 Patrimoine	55
<b>7. Synthèse de l'état initial</b>	59



# 1. Introduction

La loi Paysage du 8 janvier 1993 modifiée et codifiée au Code de l'Environnement et ses textes d'application donnent à l'étude paysagère une place particulière dans les études d'impact. Selon la loi, les paysages remarquables ou ordinaires doivent être envisagés sous l'angle patrimonial et fonctionnel.

L'aspect patrimonial concerne des paysages bâtis et non bâtis. L'étude paysagère les recense et détermine leur sensibilité vis-à-vis du projet (grandes structures de paysage, motifs paysagers identitaires, points de vue de découverte majeurs du site, secteurs patrimoniaux ou emblématiques du département).

Les conditions et contraintes réglementaires sont alors énoncées.

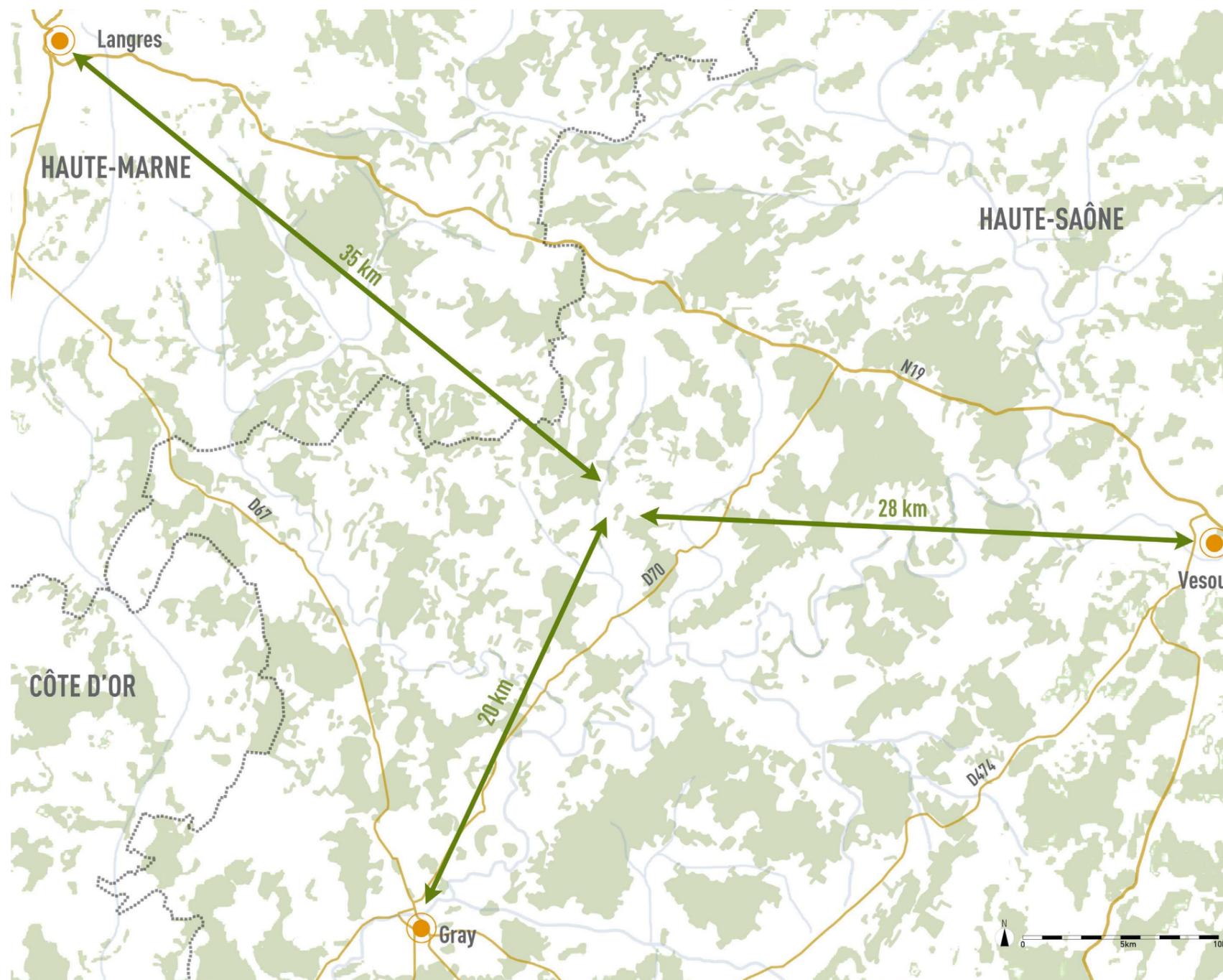
L'aspect fonctionnel mène à l'étude du paysage sous un angle dynamique. Fondement du territoire, il s'organise avec les contraintes et besoins socio-culturels et environnementaux.

Dans un secteur rural, le paysage, par sa variété et sa qualité, constitue un patrimoine important qui peut être créateur d'emplois, et un facteur essentiel de développement économique, notamment touristique.

Sa qualité générale participe au bien-être de tous et s'avère ainsi déterminante pour le cadre de vie.

Cette étude d'impact est réalisée en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le plateau calcaire de l'Ouest du département de la Haute-Saône, dans les communes Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon, en région Bourgogne- Franche-Comté, à environ 20 km de Gray, 28 km de Vesoul et 35 km de Langres.

Le périmètre éloigné de l'étude frôle le Département de la Côte d'Or à l'Ouest et s'étend au département de la Haute-Marne dans le quart Nord-Ouest.



## 2. Définition de l'aire d'étude

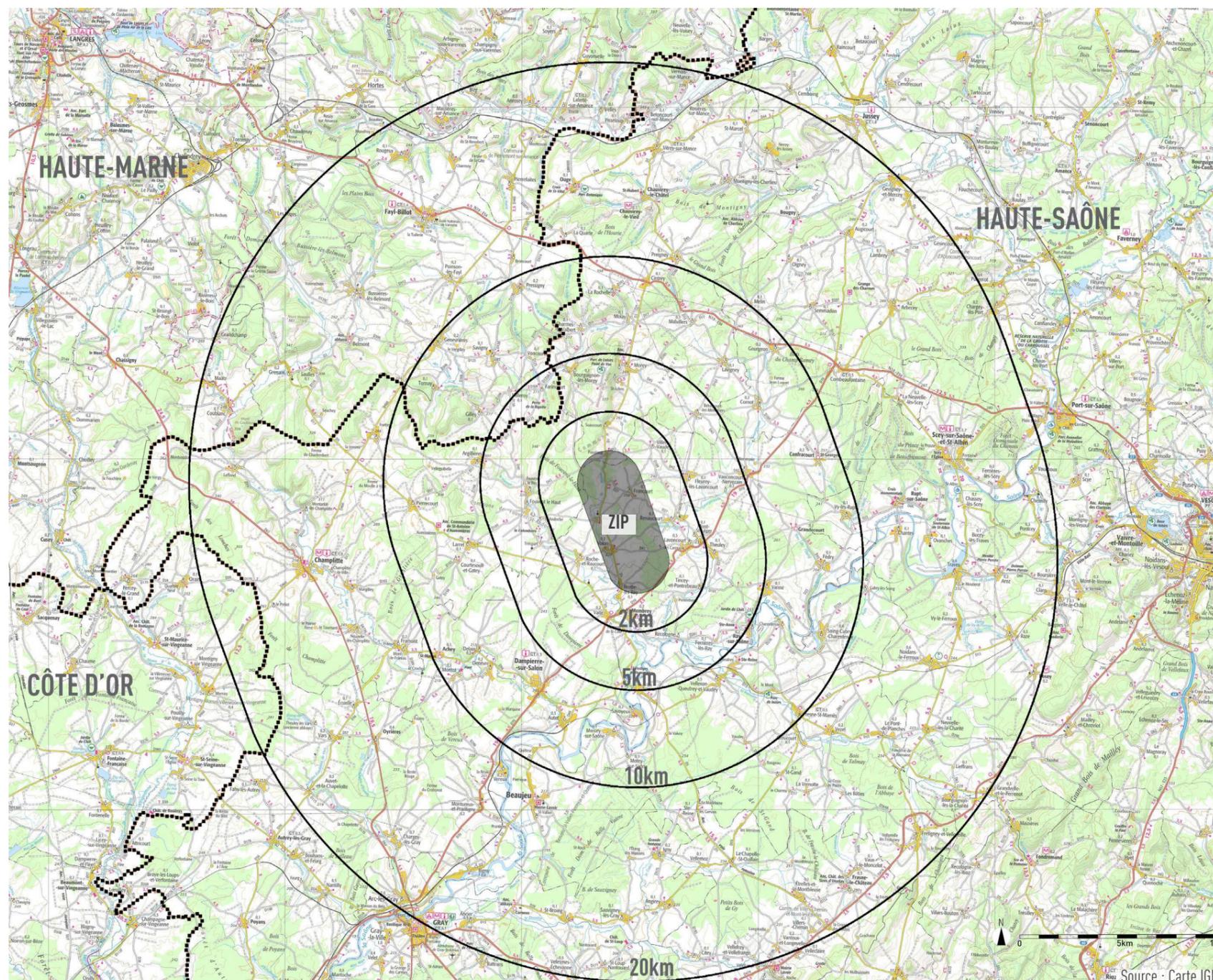
L'aire d'étude du volet paysage, patrimoine et cadre de vie s'étend jusqu'à 20 km. L'influence visuelle d'un projet éolien dépend du relief et de la présence d'un couvert végétal. Elle peut s'étendre jusqu'à une vingtaine de kilomètres dans un paysage très ouvert. Le territoire concerné est marqué par un paysage vallonné où la Saône a creusé un large sillon. L'amplitude du relief et les massifs forestiers créent des barrières visuelles, ce qui limite la perception lointaine du projet. Mais compte tenu du projet qui projette l'implantation d'éoliennes supérieures à 150m, le périmètre usuel de 15km a été élargi à 20km. Ce périmètre est conforté par la ZVI (page 62). L'impact sur le paysage doit s'apprécier à trois niveaux :

- à l'échelle des **abords** immédiats du projet, entre 0 et 2 km : dans ce périmètre, la composition d'un parc est difficilement lisible. C'est l'objet lui-même, l'éolienne, qui sera analysé. Le traitement des abords, les conséquences du chantier et les effets visuels sur les riverains y seront étudiés,
- à l'échelle du **paysage proche** entre 2 et 5 km, qui est l'échelle du projet : l'impact est maximal. Y seront étudiés les solutions possibles et le parti d'aménagement du projet retenu. Elle permet d'anticiper la création, le fonctionnement et les conséquences du nouveau paysage,
- à l'échelle de l'**unité paysagère**, le périmètre éloigné : à cette distance l'impact peut être prégnant. Cette étude sert à la comparaison et au choix du site éolien le plus propice et à définir les inter-visibilités avec d'autres parcs éoliens.

La co-visibilité avec le patrimoine et l'inter-visibilité\* entre le projet et tout autre élément de paysage sont des facteurs importants à prendre en compte dans la définition de l'aire d'étude. Elles seront appréciées à plusieurs niveaux pour ce projet de parc éolien :

**Périmètre éloigné** : Les perceptions les plus éloignées sur le site (entre 5 et 20 km) où les éoliennes font partie du paysage. En fonction des conditions météorologiques et de la lisibilité du paysage, la prégnance des éoliennes est variable. Une attention particulière sera portée à l'analyse de l'impact du projet depuis le belvédère de la Montagne de la Roche et la vallée de la Saône et Champlitte, paysage emblématique et touristique de la Haute-Saône, ainsi que l'interrelation entre le projet et les parcs éoliens existants ou accordés.

**Périmètre intermédiaire et rapproché** : Les perceptions dans un secteur intermédiaire (entre 2 et 5 km) et rapproché (entre 0 et 2 km). Les éoliennes marquent fortement le paysage et la composition d'ensemble du parc éolien est importante. La prégnance s'accroît avec le rapprochement de l'observateur du site d'implantation.



\* «La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui. Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » entre éolienne et patrimoine, s'applique lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial ;
- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ; ... et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. De manière plus générale l'« inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.)» Source : *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*, p106, 2010

# 3. Analyse du site

## 3.1 Géomorphologie du territoire

### a/ Géologie

L'aire d'étude est à cheval sur plusieurs entités géologiques qui présentent des paysages variés.

Trois grandes ensembles géologiques peuvent être associés à trois époques et type de roches mères :

- au Nord, le Trias, associé au grès et au marne, sous l'influence des Vosges,
- au centre, le Jurassique associé au marne et calcaire,
- au Sud, une inclusion du Tertiaire et du Quaternaire du Fossé Bressan dans le Jurassique, avec un sol d'alluvions et de dépôts de côte.

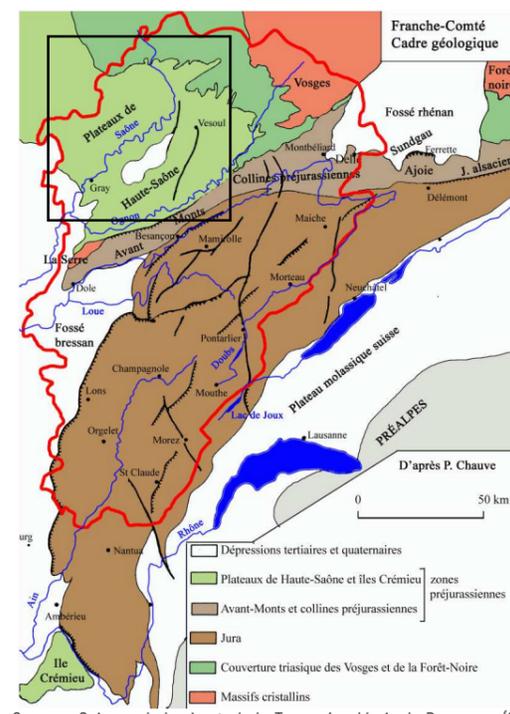
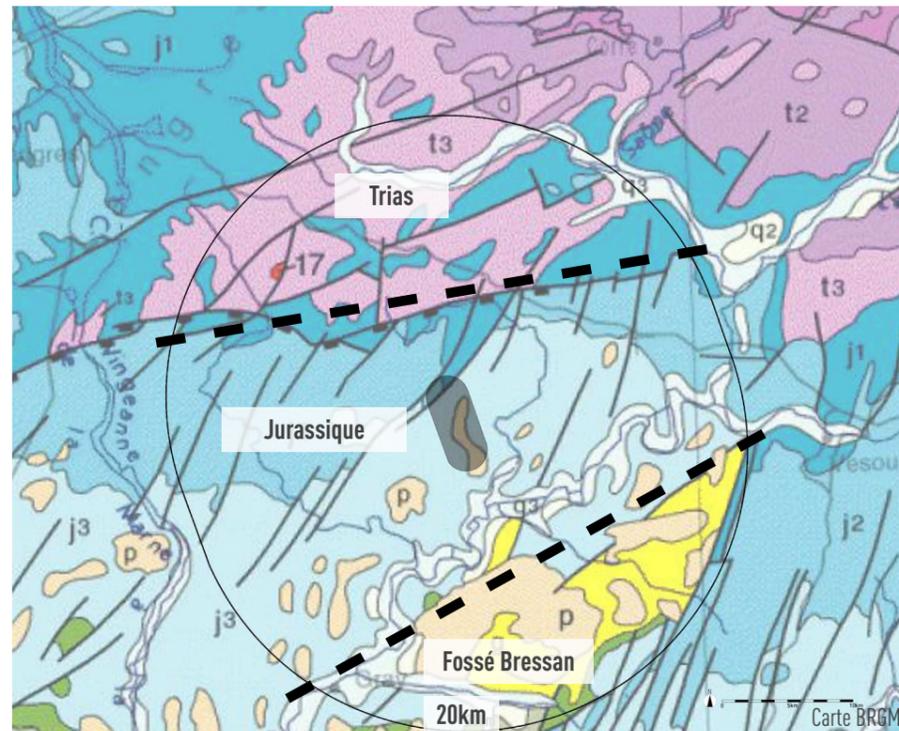
Le **Jura** s'est mis en place au cours du cycle orogénique alpin : à la fin du Crétacé, le mouvement de la plaque africaine vers la plaque européenne provoque la naissance des Alpes. A la fin du Miocène, la même poussée produit une série de plis au Nord du bassin molassique suisse créant le Jura.

Le Jura est une chaîne de **couverture décollée de son socle** sous-jacent. La couverture sédimentaire est désolidarisée de son socle au niveau des argiles et des dépôts évaporitiques du Trias supérieur. Elle a glissé à la suite des déformations de son socle. Trop petite par rapport à son socle réduite, elle s'est glissée et s'est superposée à elle-même (Avant-Mont) ou a glissé vers l'extérieur (Bresse).

Le **plateau de la Haute-Saône** assure la transition entre le Jurassique et le Bassin Parisien avec une ondulation du relief moins important que dans le Jura. Un fossé d'effondrement y prend sa naissance et se prolonge vers le Sud par le **fossé Bressan**.

Les grands mouvements tectoniques ont soulevé, plissé, faillé les couches géologiques et de ce fait ont déterminé les grands traits du relief de la Franche-Comté. Au Nord-Est, la montagne vosgienne, et au Sud-Est le Jura forment une haute chaîne plissée et des plateaux. Entre ces deux espaces montagnards, le **bas pays comtois** offre une fine mosaïque de plateaux calcaires, de plaines et vallées alluviales.

Ainsi, les paysages de l'aire d'étude sont très **marqués par le relief et la topographie**. D'une manière générale, les paysages francs-comtois favorisent l'existence de points de vue privilégiés et dominants (sites de rebords, sommets, belvédères).



Source : Science de la vie et de la Terre , Académie de Besançon (internet)

CÉNOZOÏQUE		MÉSOZOÏQUE	
q3	Holocène	j3	Jurassique supérieur
q2	Pliocène moyen et supérieur	j2	Jurassique moyen
q1	Pliocène inférieur	j1	Jurassique inférieur
q0		t3	Trias supérieur
q1		t2	Trias moyen
q2		t1	Trias inférieur
q3			
q4			
q5			
q6			
q7			
q8			
q9			
q10			
q11			
q12			
q13			
q14			
q15			
q16			
q17			
q18			
q19			
q20			
q21			
q22			
q23			
q24			
q25			
q26			
q27			
q28			
q29			
q30			
q31			
q32			
q33			
q34			
q35			
q36			
q37			
q38			
q39			
q40			
q41			
q42			
q43			
q44			
q45			
q46			
q47			
q48			
q49			
q50			
q51			
q52			
q53			
q54			
q55			
q56			
q57			
q58			
q59			
q60			
q61			
q62			
q63			
q64			
q65			
q66			
q67			
q68			
q69			
q70			
q71			
q72			
q73			
q74			
q75			
q76			
q77			
q78			
q79			
q80			
q81			
q82			
q83			
q84			
q85			
q86			
q87			
q88			
q89			
q90			
q91			
q92			
q93			
q94			
q95			
q96			
q97			
q98			
q99			
q100			

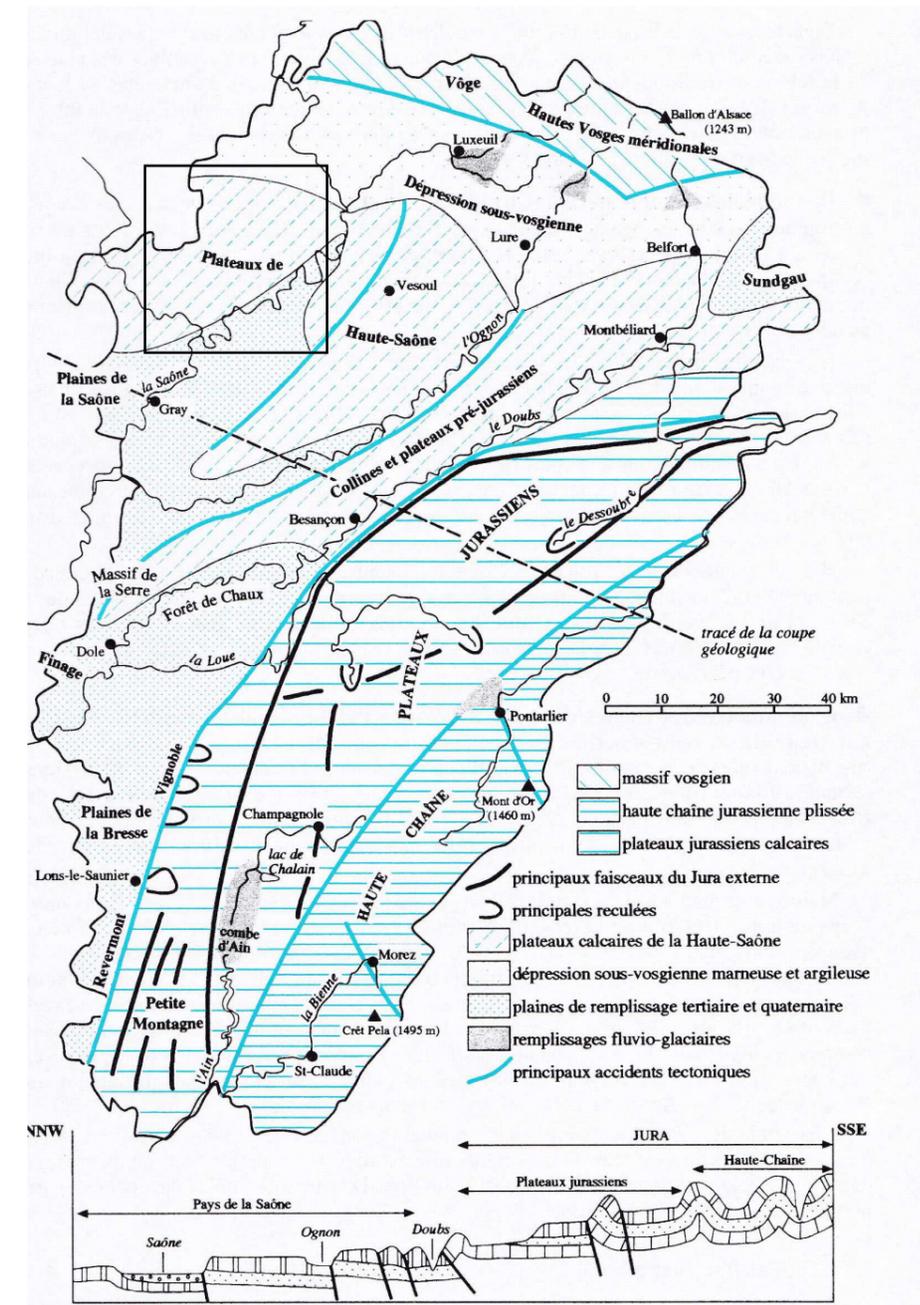


Figure 40. Les grands ensembles morpho-topographiques de la Franche-Comté Plateaux de la Haute-Saône : ondulation du relief moins important que dans le Jura Source : La France dans ses régions / Franche-Comté

## b/ Topographie et hydrographie

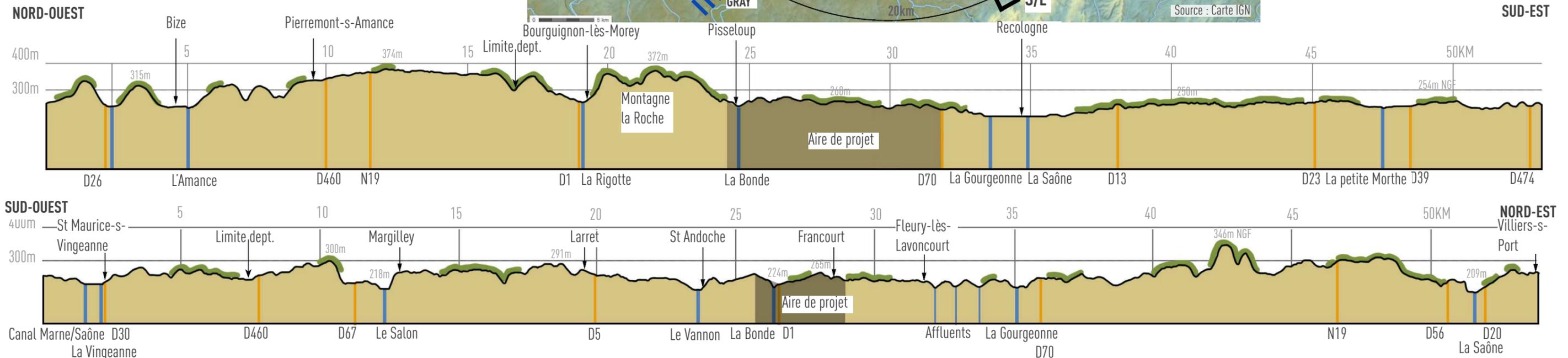
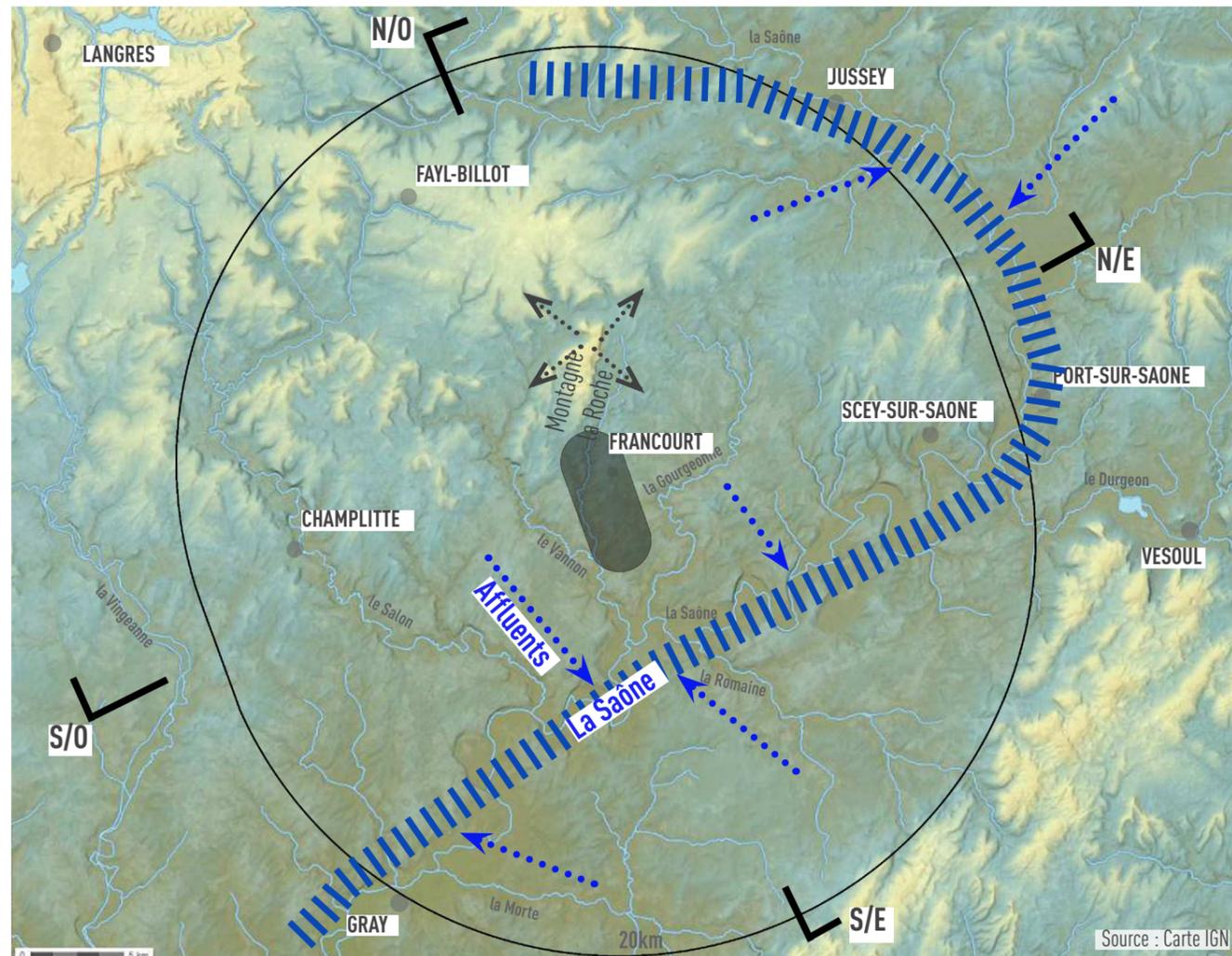
Le plateau de la Haute-Saône s'étend entre Langres et Vesoul, dans le territoire concerné. Il prend la forme d'un **plateau ondulant marqué par l'empreinte de ses cours d'eau** déterminant des vallées bien soulignées par des versants nets et un fond plat. La vallée de la Saône y constitue l'empreinte la plus importante.

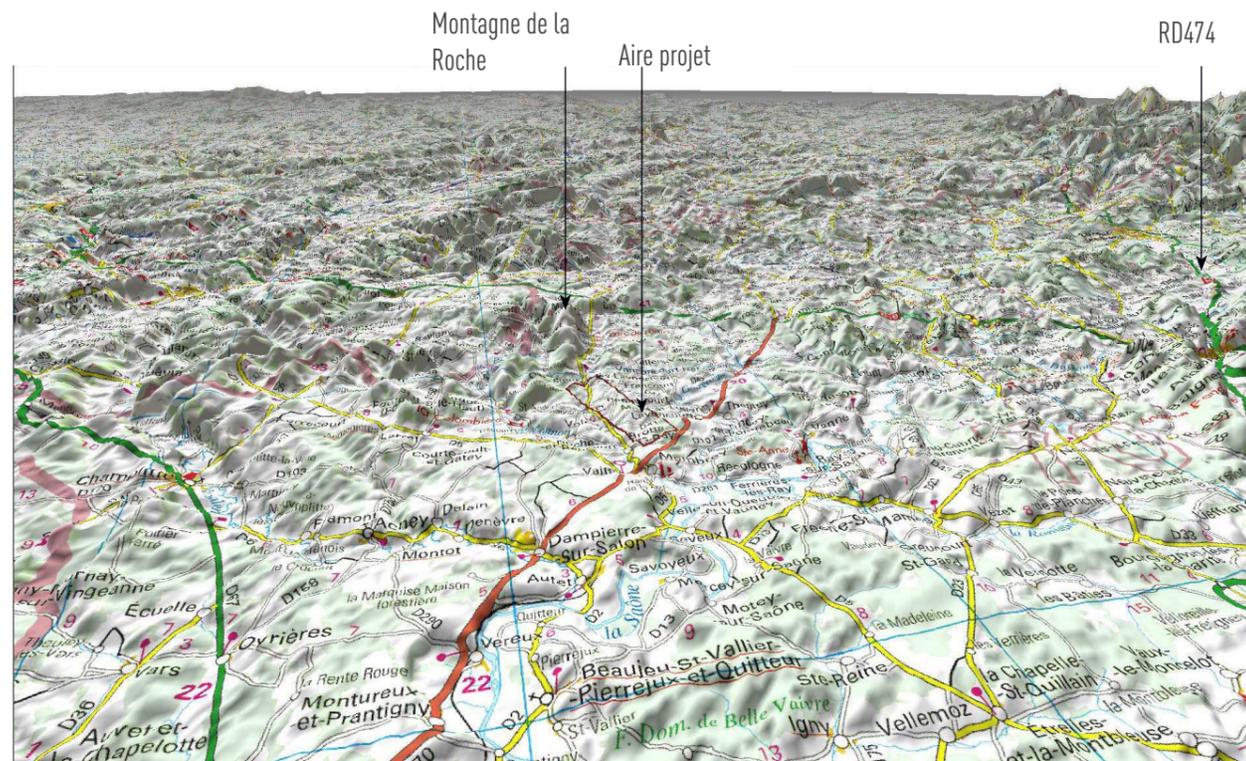
Les **vastes plans d'interfluve des vallées secondaires** offrent des terrains pour les grandes cultures qui alternent avec des rubans forestiers.

Selon la coupe Nord-Ouest/Sud-Est ci-dessous on distingue deux types de reliefs : au nord, une **topographie plus accidentée** avec un plateau tabulaire à environ 370 m NGF qui prolonge la **Montagne de la Roche**. Celle-ci émerge face à un relief moutonnant à environ 250m NGF du côté Sud. Elle constitue un belvédère sur le paysage de l'aire du projet.

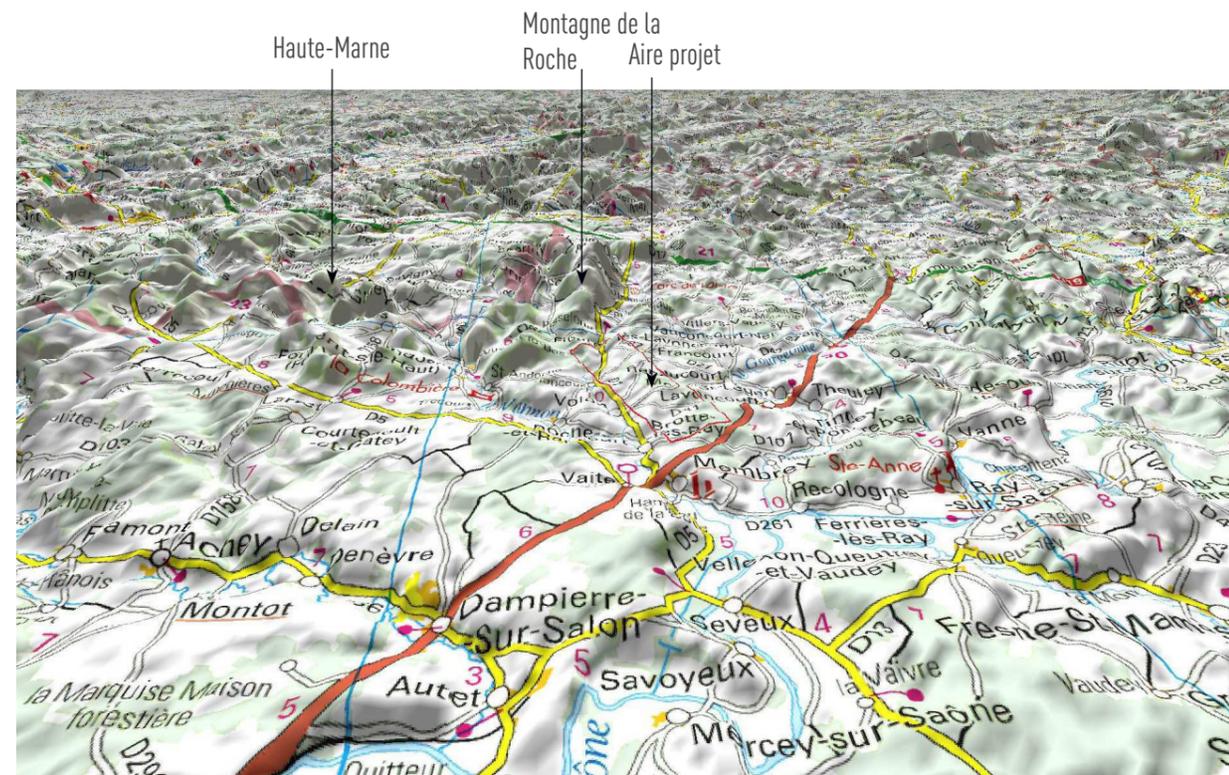
Une **topographie basse** caractérise la partie hétérogène du fossé de la Saône et de ses bordures qui s'étend entre la Montagne de la Roche et la RD474.

Un **réseau hydrographique organisé autour de la Saône**. La Saône encercle l'aire d'étude au Nord et change de direction près de Port-sur-Saône. Dans une large vallée verdoyante, ses méandres traversent la partie Sud de l'aire d'étude où elle collecte toutes les eaux des affluents, notamment celles du Vannon et de la Gourgeonne qui se trouvent à proximité de l'aire de projet. Les vallées de ces affluents et leurs interfluvés **s'alternent de manière régulière** (voir coupe Sud-Ouest/Nord-Est) et donnent un rythme à la perception du territoire dans un trajet Ouest-Est.





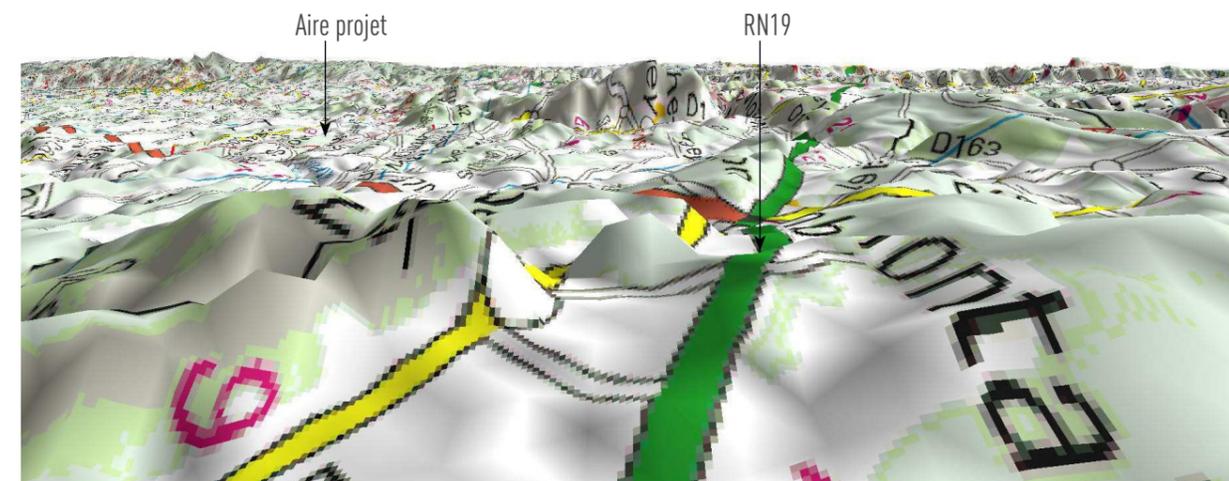
La topographie s'affaïsse entre la Montagne de la Roche et la RD474 dans le fossé Bressan.



Une topographie plus accidentée prolonge la montagne de la Roche au Nord et Nord-Ouest. Par conséquent, les vues lointaines en direction du département de la Haute-Marne sont bloqués par le relief et notamment par la Montagne de la Roche.



Les affluents de la Saône entaillent le plateau de la Haute-Saône et créent une série d'interfluves bien lisibles depuis la RD70.



La RN19 s'inscrit dans le relief moutonnant au Nord de l'aire de projet, où les vues lointaines sont encadrées par la topographie.

Source : Memory Map Navigator, version 5, échelle verticale x10

## 3.2 Urbanisation et voies de communication

**Loin des grandes agglomérations**, l'occupation humaine se manifeste surtout par la présence de petites villes et de villages groupés. On note très peu de hameaux ou d'habitat isolé dispersés autour de la zone d'implantation potentielle.

L'aire d'étude se place au centre de trois grands pôles urbains qui se situent à plus de 20km :

- Langres au Nord-Ouest, dans le département de la Haute-Marne,
- Vesoul au Sud-Est, préfecture du département de la Haute-Saône,
- et Gray, au Sud-Ouest, aux confins de la Bourgogne et de la Franche Comté.

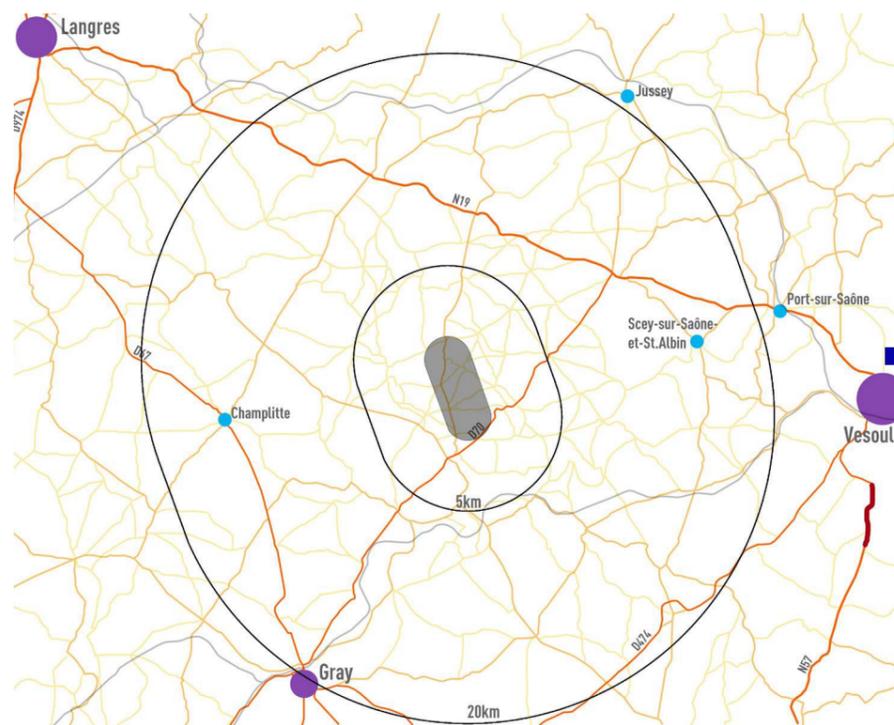
La ville de Gray connecte différents territoires à l'aide de plusieurs axes routiers importants rayonnant autour de son centre : la **RD67** la relie à la ville de Langres et la **RD70 axe interdépartemental** qui tangente l'aire de projet rejoint la **RN19**, axe majeur du territoire concerné.

On constate **très peu de noyaux urbains** (Champlitte, Scy-sur-Saône, Jussey) relayant les services et les équipements des grands pôles urbains dans l'aire d'étude. En revanche, le périmètre proche présente **un semis dense de petits villages** groupés autour de leur église qui ne sont parfois distancés que de quelques kilomètres. Lavoncourt et Dampierre-sur-Salon offrent alors les services de proximité (magasin de bouches, artisans,...). Par conséquent, un **réseau dense de routes secondaires** assure le lien entre ces différents bourgs souvent implantés sur les premières pentes des petites vallées ou les parties plus planes des zones non drainées des plateaux.

Ailleurs, les villages s'égrènent le long des vallées plus importantes comme le Salon ou le centre historique de **Champlitte** a su profiter du relief pour s'installer en rebord d'un plateau avec vue sur la rivière.

De nombreux villages se sont installés dans la **vallée de la Saône** sur les premières pentes du lit majeur, en retrait de la rivière. On y note également des **villages pittoresques** accrochés (Ray-sur-Saône) au pied des versants en corniche où leur patrimoine anime les perspectives depuis la rivière.

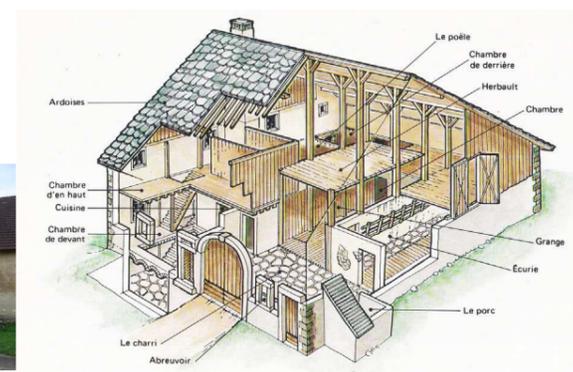
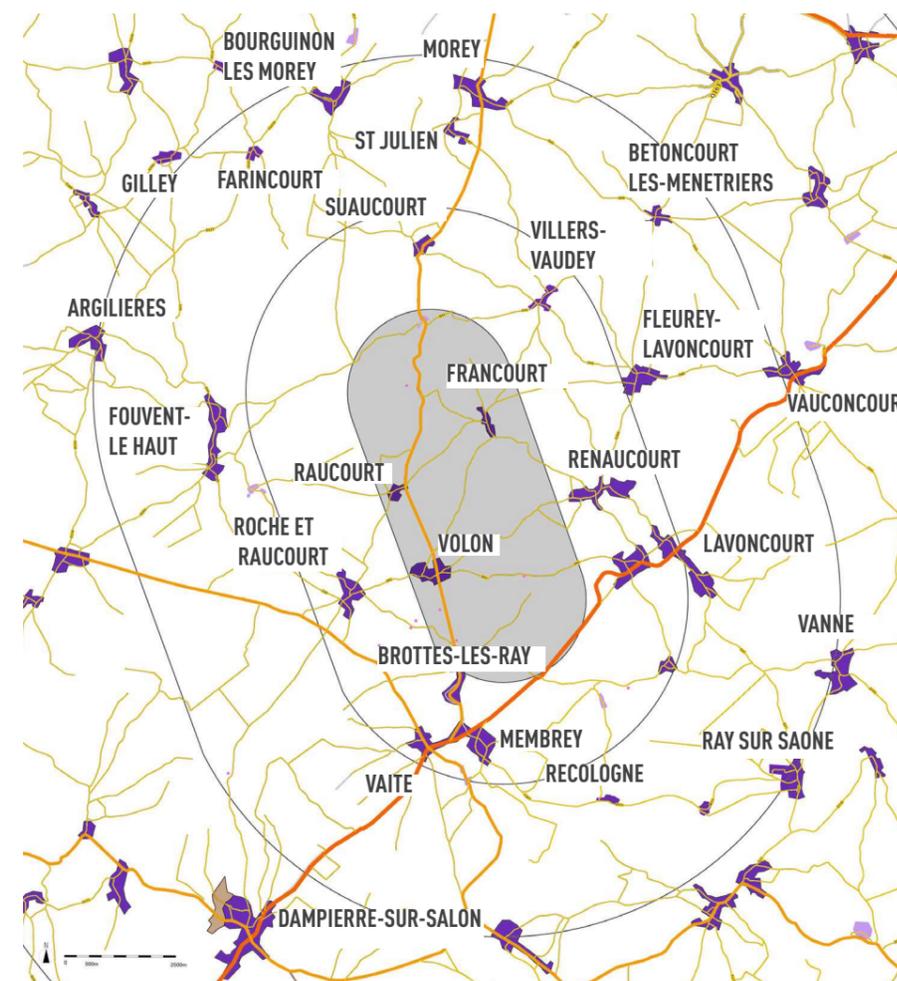
Les **gros bourgs** présentent un **tissu urbain dense** où l'habitat diffus est plutôt l'exception. Globalement on note une grande stabilité, à l'exception des secteurs proches des grandes agglomérations ou de la RN19, où l'on voit des extensions urbaines relativement récentes qui rompent avec la forme urbaine originelle en implantant des lotissements à leur périphérie.



**L'habitat traditionnel** a subi plusieurs influences. On y trouve des éléments architecturaux des Vosges, du Jura ou du plateau lorrain. L'organisation est celle de la maison vosgienne : une vaste grange occupe le volume central. De part et d'autre se répartissent les pièces d'habitation et l'écurie-étable. L'aspect **cubique avec un grand toit** coupé au pignon par un «nez cassé» évoque la maison jurassienne. L'aménagement devant la maison d'une aire libre recevant le fumier et l'outillage agricole rappelle la Lorraine. L'allure massive de cette maison bâtarde est adoucie par la symétrie qui règne sur la façade à partir de la large porte de grange. On peut rencontrer au Nord de l'aire d'étude une autre particularité des villages lorrains : le **front sans rupture des rangs** d'habitations bien alignées et presque identiques.



Front urbain type lorrain, Source :Campagnes de France



Ferme-bloc type vosgienne . Source :Campagnes de France

### 3.3 Les secteurs naturels et agricoles

#### a/ Secteur naturel

La Franche-Comté jouit d'un climat tempéré à nuance continentale. Les précipitations régulières sur toute l'année et les températures très contrastées entre l'été et l'hiver font de la Haute-Saône une terre d'élection pour les **formations arborées**. On constate un étagement végétal en fonction de l'altitude avec une chênaie-charmaie dominant l'étage collinéen.

**Département rural très boisé**, la Haute-Saône possède une flore, une faune, des milieux naturels et des paysages remarquables.

Les **boisements** occupent les sols à moindre qualité agricole ou un relief moutonnant limitant les surfaces de labour et favorisant les massifs forestiers. Moins présents dans la vallée de la Saône, ils se déploient largement sur les interfluvies autour de Scey-sur-Saône et dans le Sud de l'aire d'étude marquée par la chevelure dense des affluents de la Saône, sur les terrains d'alluvions du tertiaire et quaternaire.

En revanche, on perçoit peu d'arbres isolés ou d'alignements d'arbres, ni de haies ou de bandes boisées, et peu de **peupleraies** qui sont modérément présentes dans les vallées larges comme la Saône.

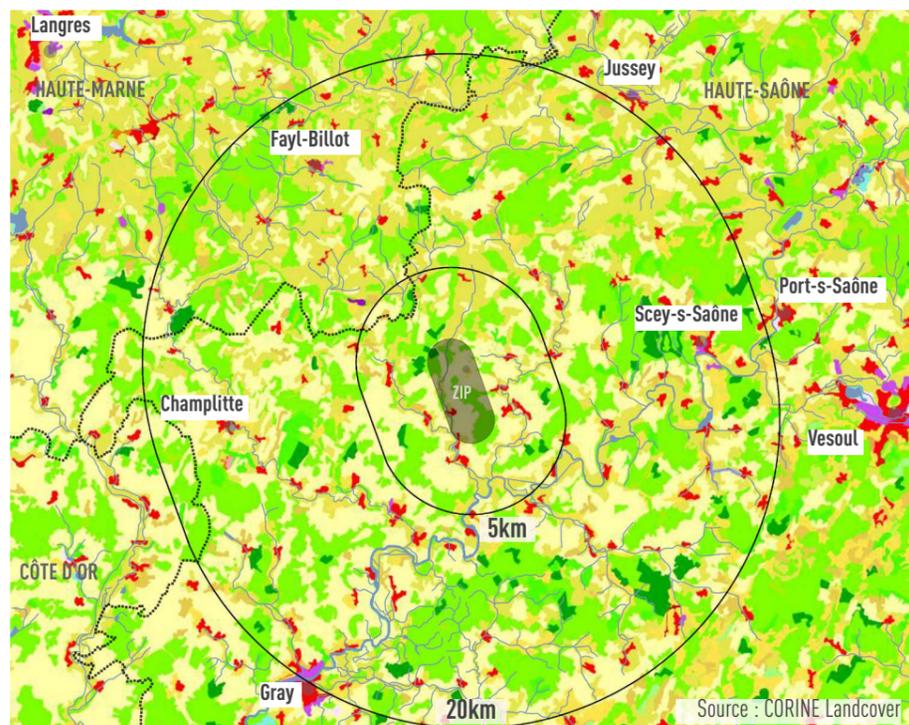
Les cours d'eau bénéficient de ripisylves bien constituées ou de cordons forestiers qui qualifient le paysage du lit majeur des rivières principales sans donner une impression d'enfermement ou de cloisonnement.

Enfin, les **pelouses sèches** qui couvrent certains plateaux calcaires et les friches à buis et à genévrier sont issues d'anciennes terres agricoles mais qui résistent difficilement à la reconquête spontanée par la végétation arborée.

#### b/ Agriculture

Les terrains calcaires jurassiques durs, lentement relevés en direction du Nord furent autrefois un «bon pays», fournissant en quantité céréales, vin et bétail produisant la fonte à partir des minerais des **ferrières locales** et des **abondantes ressources forestières**.

L'**industrie** a presque **disparu** des plateaux depuis le siècle dernier. La population rurale a chuté. La forêt occupe souvent près de la moitié des finages actuels. L'**élevage laitier**, pour la production fromagère a progressivement supplanté la céréaliculture, et la **vigne** n'est plus qu'un **souvenir**.



- Prairies, landes et pelouses
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Zones humides et plans d'eau
- Milieux urbanisés
- Zones industrielles ou commerciales
- Aéroports
- Terres arables
- Vignobles et vergers



- Massifs boisés
- Vignes

Toutefois, à l'élevage laitier s'adjoint aujourd'hui la production de **viande bovine**, d'embouche charolais, de veaux ou de jeunes bovins élevés en batterie ou sous la mère.

En observant la carte d'occupation du sol, on note une répartition spatiale suivante dans l'aire d'étude. Les **surfaces herbagères** se trouvent plutôt **au Nord** où le relief est plus accidenté et le drainage des surfaces devient plus compliqué. Dans la moitié **Sud** de l'aire d'étude, les **massifs forestiers alternent avec les grandes cultures**.

La vigne persiste à proximité de Champlitte. Toutefois, on trouve ça et là quelques petites parcelles de vignes à proximité des villages.



### 3.4 Les unités paysagères

«Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.»\*

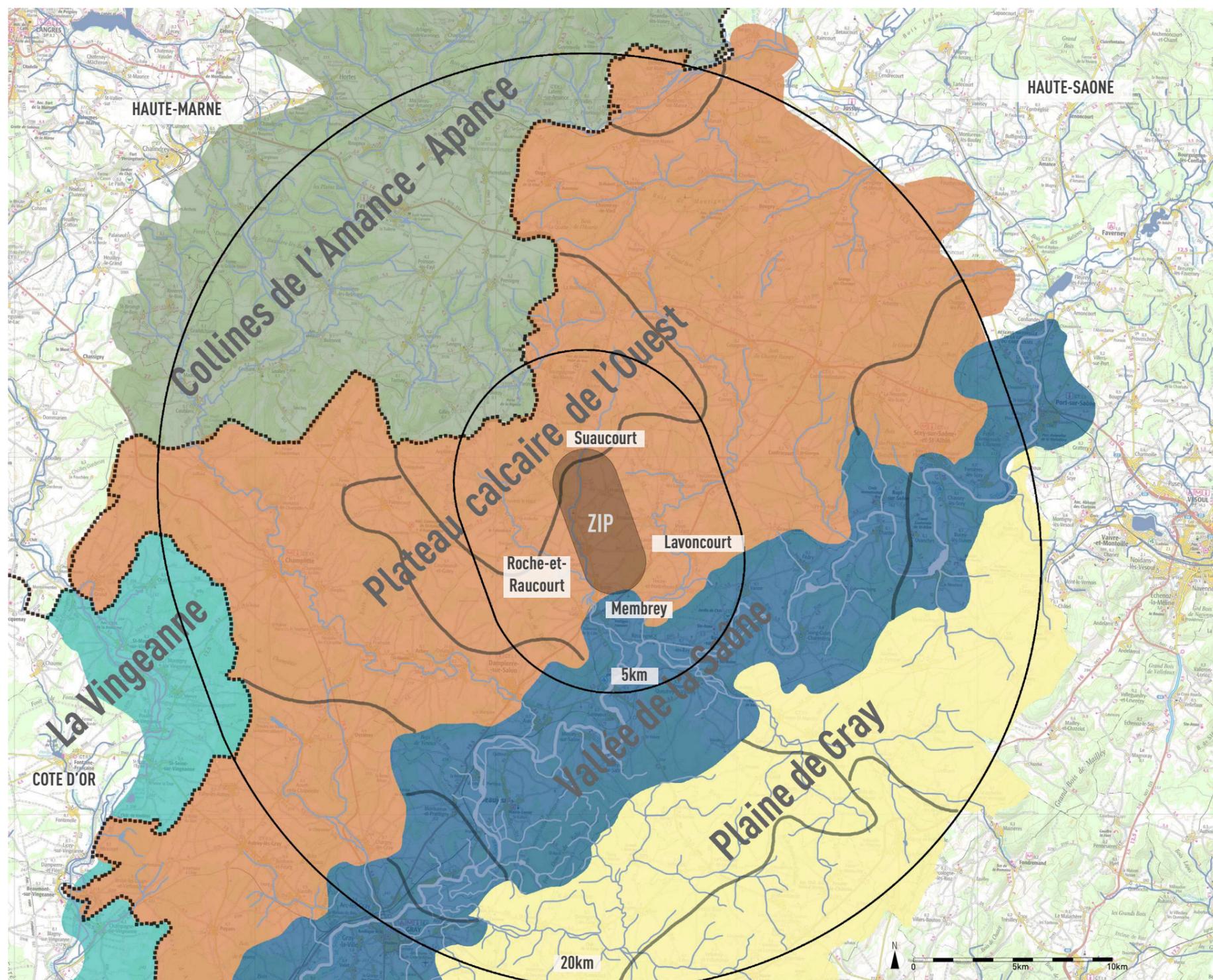
L'aire d'étude se trouve à la **limite de deux régions**. Au Nord, elle s'étend dans le département de la Haute-Marne de la région du Grand-Est et au Sud, elle s'implante dans la Haute-Saône de la région Bourgogne-Franche-Comté où elle frôle la limite départementale de la Côte d'Or. L'étude des unités paysagères se base sur les **Atlas de paysages** de la Haute-Saône, de la Haute-Marne et de la Côte d'Or. Le découpage des unités paysagères de ce chapitre reflète les différentes approches d'analyse paysagère de ces Atlas.

L'étude du présent dossier se limite à réaliser une synthèse de ces données, sachant que la limite administrative ne correspond pas à la limite réelle des unités paysagères. Une analyse plus fine sera réalisée sur le secteur rapproché de l'aire d'étude.

La zone potentielle d'implantation se situe entre Roche-et-Raucourt et Lavoncourt d'une part et Membrey et Suaucourt d'autre part, sur **un interfluve** entre le ruisseau la Bonde et la Gourgeonne.

On distingue plusieurs unités de paysage sur l'ensemble de l'aire d'étude :

- Les **Collines de l'Amance-Apance** qui se trouve dans la Haute-Marne,
- Le **Plateau calcaire de l'Ouest**, lieu d'implantation de l'aire de projet,
- La **Vallée de la Saône** avec sa large vallée et ses méandres,
- La **Plaine de Gray** sur les terrains de la Fosse Bressan,
- enfin, le périmètre éloigné concerne également la vallée de la **Vingeanne** dans la Côte d'Or.



Les unités de paysage

\*Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, p97, 2010

## A/ Les Collines de l'Amance-Apance

Il s'agit d'un paysage original de vallées successives ourlées de bois (vallée du Salon, de l'Amance et de l'Apance) . Le dédale des collines forme un **pay-sage harmonieux** de vallées souples et verdoyantes.

Les limites des bassins versants sont organisées en étroits plateaux ouverts et inclinés doucement vers les vallées.

Autour de Fayl-Billot, capitale de la vannerie, on découvre un petit plateau cultivé et ondulé dans les terres calcaires.

**L'agriculture** variée compose des paysages bien dessinés et valorisants.

Le végétal est bien présent dans les villages, souvent perchés sur les sommets de coteaux. **Les villages** forment des sites bâtis remarquables. Les formes urbaines sont ramassées et denses, où parfois l'influence lorraine est marquée. Ces bourgs sont souvent organisés autour d'une ou deux rues parallèles.

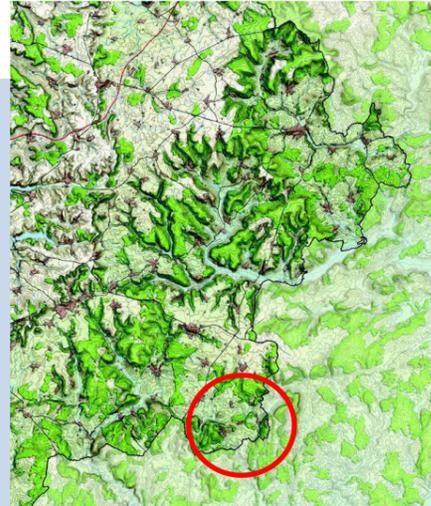


Schéma d'organisation (relief, eau, occupation du sol) \*



Un effet de porte ménagé par les forêts, entre la Vingeanne et le Salon, bois de la Grande Enceinte.\*



Vallée souple et verdoyante : La vallée de la Resaigne, petit affluent du Salon qui étire son fond en un sillon large et plat, tandis que les boisements bordent le piémont de part et d'autre.\*



Dédale de collines : Les collines de la vallée du Salon, près de Valleroy.\*



Plateau ondulé : Paysages qui peuvent rappeler la plaine du Bassigny (morphologie et pédologie assez proches avec la réapparition des marnes qui avaient disparu plus au nord, laissant apparaître les grès et les sables des couches inférieures), Bussièrès-lès-Belmont.\*



Végétal bien présente dans la traversée de Gilley\*



Ville perchée : Fayl-Billot\*



Paysage bien dessinés et valorisé par l'agriculture.\*

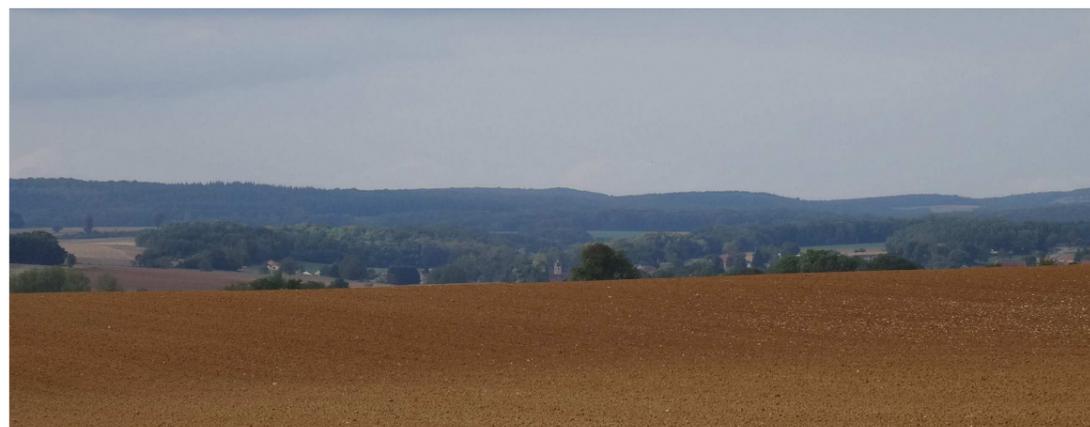
\*Source : RÉFÉRENTIEL DES PAYSAGES DE LA HAUTE-MARNE  
Février 2016, auteur : Agence Folléa-Gautier

## B/ Le plateau calcaire de l'Ouest

«Amorçant le plateau de Langres, celui-ci forme un môle assez homogène à la limite du département. En effet, la table **topographique sommitale** du plateau est **rigoureuse**, à l'exception du bloc de La Roche-Morey qui dessine un **belvédère** au-dessus de l'ensemble.

Plusieurs **rivières coulant vers la Saône** s'inscrivent dans le dispositif du plateau où elles déterminent des **vallées bien marquées** par des versants nets et un fond plat. Sur le rebord de celle-ci où la vigne peut trouver des conditions favorables, les **villages** se disposent en chapelet tandis que les **vastes plans d'interfluve** laissent place à des finages bien ouverts entre lesquels subsistent des **rubans forestiers**.»\*\*

L'Atlas des paysages de Franche-Comté distingue **6 sous-unités**.



Alternance entre vaste plateau cultivé et fond de vallée plat (Gourgeonne).



Morey : village dans une vallée à fond plat

\*\* Atlas des paysages de Franche-Comté, Tome 3 Haute-Saône

## 1. Les Plateaux du Nord

Il s'agit de l'**ossature du plateau**. Le paysage s'y recompose avec une régularité d'aspect laissant la **part équilibrée entre forêts et finages villageois**. Parmi ceux-ci, on note l'importance progressive que prennent les **cultures** au détriment des **prairies** à mesure que l'on descend vers le Sud.

Le **paysage est largement ouvert**. Les **bois** se présentent en taches disjointes au cœur du plateau tandis que les masses forestières importantes sont rejetées vers la périphérie. On constate également que le **réseau hydrographique** associe les grands interfluves non drainés et les petits cours d'eau inscrits dans les vallées à peine incisées.

Au Nord de la RN19, la **chevelure** orientée Est-Ouest des affluents de l'**Ougeotte** a entaillé de manière régulière le plateau de la Haute-Saône et structure cette partie jouxtant la vallée de la Saône. Les hauts de pente sont occupés par les forêts tandis que les bas-fonds sont tapissés d'herbage. Quelques cultures disposées au centre du finage complètent le tableau. Les **massifs forestiers du Cherlieu** constituent ici le boisement le plus important. Ils enveloppent le site classé de l'abbaye cistercienne de Cherlieu.

Au Sud de la RN19, les affluents de la Saône changent d'orientation et **dégage des interfluves plus importants**. Les vallées sont amples en général et les cultures quittent le fond de vallée pour s'étendre sur de larges versants limités par des massifs forestiers sur les points culminants des interfluves.

On note également une **grande densité de bourgs** reliés par un réseau viaire secondaire bien étendu. L'implantation des villages est très variable, tantôt implantés sur les premières pentes des petites vallées, tantôt sur les zones non drainées des plateaux. Elle se constitue de maisons rurales traditionnelles sous forme de ferme-bloc.



Source : Wikipedia  
Au Nord de la RN19 : Vallée de l'Ougeotte et Montigny-Lès-Cherlieu



Uigney



Vitrey-sur-Mance



Abbaye Cherlieu



Au Sud de la RN19 : Interfluve entre la Gourgeonne et la vallée du Vannon



La vallée de la Bonde et le bourg de Volon niché au creux du relief



Lavigney dans la vallée de la Sorlière



Bois en taches disjointes



Gourgeon (source de la Gourgeonne)

## 2. Le pays de Bourguignon-lès-Morey

Ce **paysage collinaire** prolonge le plateau élevé du pays d'Amance-Apanche dans la Haute-Marne. C'est la **montagne de la Roche** qui constitue le point culminant de ce bloc élevé formant un **promontoire remarquable**. Lorsque les hauteurs sont déboisées au profit des pelouses, la vue peut porter à plusieurs dizaines de kilomètres. Le panorama circulaire qui s'offre depuis le sommet de la Roche-Morey figure parmi les plus remarquables.

Les **vallées du Vannon et de la Rigotte** sont les cours d'eau principaux qui ont modelé cette partie du plateau. En amont de Fouvent-St Andoche, la vallée du Vannon présente une large dépression composée de multiples vallons secs et circonscrite par une ligne de crête, promontoire irrégulier disposé en demi-cercle.

Les **cultures** tapissent les pentes les plus douces tandis que les sommets et les hauts de pente sont recouverts de **massifs forestiers**. Les **friches** s'intercalent en position intermédiaire sur les versants les plus raides.

Les **villages groupés** profitent du relief pour s'implanter soit au débouché d'un vallon (La Rochelle, Molay, Charmes) soit en pied ou à mi-pente (Bourguignon, Morey). L'influence lorraine est visible dans l'habitat traditionnel.



Bourguignon-lès-Morey, adossé à la Montagne de la Roche



Molay, dans la vallée de la Rigotte



Roche-Morey, niché au creux du relief



Suaucourt, sur un versant de la montagne orientée vers la Bonde



Sommet Montagne de la Roche : vue panoramique du Sud-Est au Nord-Ouest

## 3. La vallée de la Mance

En amont, la vallée de la Mance (ou l'Amance) constitue une limite naturelle entre la Haute-Saône et la Haute-Marne. Un **fond de vallée bien dégagé et plat** est accompagné de **versants courts** et bien dressés que souligne un boisement continu. Tapissé d'herbage, les versants festonnés exposent les bois compacts. Les friches colonisent les versants à partir des lisières.

Les **trois villages** de cette sous-unité sont implantés **en bas de pente**. L'architecture rurale est très marquée par la Lorraine toute proche. Les maisons des polyculteurs comportant une toiture à faible pente s'étirent le long de la rue principale des villages.



Vernois-sur-Mance



Betoncourt-sur-Mance



Rosières-sur-Mance



Vernois-sur-Mance

## 4. La vallée du Salon

Situé entre le plateau Sud et le plateau Nord, le Salon forme une **rupture paysagère** par sa morphologie. Son large fond de vallée dévolu aux cultures constitue une **sorte de couloir** dont la continuité tranche avec le paysage des plateaux. La densification du **tissu urbain** et la présence de la **vigne** le singularise.

Après avoir quitté la Haute-Marne, le Salon trace une belle vallée se faufile au Nord de Champlitte entre un réseau de collines. **L'herbage et les cultures** se partagent le fond de vallée ainsi que les versants.

Les villages s'égrènent le long de la rivière ou la ville de **Champlitte** s'est installée sur le versant Ouest. Champlitte est un carrefour pour les deux nouvelles grandes régions (Bourgogne-Franche-Comté / Grand Est). Ces régions ont eu une influence sur son patrimoine architectural.

On distingue la **ville haute** avec le château et sa terrasse offrant une vue imprenable sur la vallée et la **ville basse** où se sont implantés les quartiers d'habitation jusqu'au bord de la rivière.

Depuis le Moyen Age, Champlitte est une **terre de vigne**. Cependant, la viticulture fût abandonnée après l'attaque du phylloxera en 1886 et les coteaux se sont enfrichés. Dans les années 60, la vigne fût replantée et aujourd'hui le Grand Vignoble Chantois exploite 35 hectares.

Enfin, on note également la présence de **pelouses sèches** sur les coteaux du territoire communale (Montgin, La Vieille Côte et la Pâture).



Le Salon



Denevre



Denevre



Ville basse



Ville haute, château

## 5. Les plateaux du Sud

Il s'agit du prolongement des plateaux du Nord, au-delà de la rivière du Salon. On y retrouve l'**association de forêts et de clairières massives** où le regard s'étend loin jusqu'à l'horizon avant de reconstruire une lisière ou un village.

La topographie est moins marquée qu'au Nord. Le **vaste plateau homogène** où seuls les vallonnements et les bosquets empêchent les vues lointaines, est le siège d'une agriculture intensive caractérisée par la présence quasi exclusive des cultures.

L'habitat est bien groupé dans les villages. Le tissu urbain est variable. Au fur et à mesure que l'on s'approche de Gray, les centres historiques des bourgs s'entourent d'une frange de pavillonnaires en rupture avec les centres. Enfin, les maisons sont plus basses que dans le centre du département.



Les Louches-Champelitte



Les Louches-Champelitte



Auvel-et-la-Chapelotte

## 6. Les environs de Combeaufontaine et de Scey-sur-Saône

Cette sous-unité se trouve à la charnière du tracé de la Saône où elle change de direction. Provoquée par une faille, la Saône contourne un entablement calcaire avant de s'élaner vers l'Ouest, après avoir traversé le plateau calcaire du Nord au Sud.

Le relief tabulaire est couvert de **vastes massifs forestiers** qui accompagnent les lignes de crêtes. Le regard est cloisonné par les massifs forestiers où l'agriculture intensive s'étend dans les interstices.

Les **bourgs** sont situés aux pieds des collines juste en contrebas des forêts et se découvrent souvent au dernier moment au détour de la route. L'implantation des maisons et des fermes est assez serrée et ce qui donne aux villages une ambiance urbaine et minérale.



Purgerot



Purgerot



Scey-sur-Saône

## C/ La vallée de la Saône

Entre Port-sur-Saône et Gray, la Saône devient une rivière importante et navigable. Elle s'inscrit par **de nombreux méandres** dans une large vallée où la ville de Gray s'est développée grâce à son port. Le tracé sinueux de la rivière fait alterner des rives convexes où l'érosion a déterminé par sagement des versants pentus et des rives concaves où le flux de la rivière a posé des dépôts formant des terrasses.

La plaine alluviale, propice aux grandes cultures laisse filer le regard dans **l'axe de la vallée** sur un **paysage ouvert**.

Toutefois, des **bosquets et petits bois** qui occupent les bas fond plus humides créent des masques ci et là sur le paysage lointain.

Les formes urbaines des villages sont variées et s'adaptent à la topographie. Les **villages** se sont installés soit au sommet des rives concaves (Soing/Traves) soit en retrait dans le lobe des méandres hors d'atteinte des crues (Chantes, Ovanches).

Dans l'Atlas des paysages de la région Bourgogne-Franche-Comté, on distingue dans la vallée de la Saône les **4 sous-unités** de paysages suivants, aux nuances variées :

**1. Entre Conflandey et Bucey-lès-Traves**, la vallée **se resserre**, les cotés boisés **mettent en scène les méandres**. Deux communes les plus peuplées se sont développées au bord de la rivière : **Port-sur-Saône et Scey-sur-Saône**. Avec une orientation plutôt Nord/Sud, la rivière décrit de beaux méandres avec des cultures en terrasse. Le lit majeur est occupé par les **prairies**. Les **ports de plaisance** témoignent de l'attractivité touristique de cette séquence.

On note un attrait architectural et patrimonial dans les grandes agglomérations, où des fermes traditionnelles cotoient les maisons bourgeoises. Le **canal-tunnel** de St Albin constitue un patrimoine d'exception et un attrait touristique remarquable.

**2. Entre Ovanches et Beaujeu-Saint Vallier**, le fond de vallée est **bien équilibré**. La rivière coule ici d'un bord à l'autre dessinant de beaux méandres. Le jeu opposé entre talus d'érosion en rive concave et lobe alluvial en rive convexe est le mieux réalisé.

Le fond de vallée s'élargit et les terrasses alluviales enferment les méandres à l'intérieur d'un lit **d'un kilomètre environ**. La basse terrasse humide, sujette aux inondations est occupée par **l'herbage et les prairies humides**. Les pentes dominant la rivière présentent une plus grande diversité : prés et formations agricoles complexes (bosquets, cultures, prés) sont en association avec des bois de feuillus.

Les **forêts** sont moins présentes, le regard peut alors courir librement sur le fond de vallée où la rivière est bien mise en scène dans le paysage.

Port-sur Saône



Canal-tunnel St. Albin



Scey-sur Saône



Prairie humide



Scey-sur Saône // Port de plaisance



Prairie humide et grandes cultures



Chantes, implanté en retrait de la rivière



Soing, implanté au bord de la rivière



Fond de vallée large (Traves)

Les **villages** qui jalonnent la vallée sont peu visibles. Le centre historique des bourgs au bord de la rivière (Traves, Soing, Charentenay, Ray-sur-Saône, Seveux) s'organisent autour d'une rue principale, alors que les villages en retrait se développent autour de plusieurs rues (Ovanches, Chantes, Vanne, Quetieux, Rupt-sur-Saône, Fédry). Un patrimoine remarquable ponctue les silhouettes boisées des villages. Les extensions urbaines récentes ont modifié plus ou moins les formes urbaines en y ajoutant un habitat diffus en périphérie, notamment à Soing et Ray-sur-Saône.

Le **canal** qui court-circuite systématiquement les sinuosités de la rivière en dédouble le tracé et isole autant d'îlots artificiels. Les multiples **haltes et ports de loisirs** aménagés offrent des points d'arrêt pour le tourisme fluvial.

**3. Entre Montureux-et-Prantigny et Gray**, la vallée est peu marquée. Toutefois, en rive Nord, le talus latéral est plus net et le fond de la vallée devient ample. La Saône élance ses méandres sur **une plaine large de quelques kilomètres**. Les banquettes et les terrasses alluviales montrent de léger dénivelé que les affluents locaux mettent en évidence par de petites incisions perpendiculaires. En fonction des aptitudes naturelles de la vallée les prairies occupent préférentiellement les zones inondables tandis que les cultures gagnent les terrasses. Quant aux **boisements**, ils encadrent le site de la vallée et descendent occasionnellement **jusqu'à la rivière** où ils occupent le lobe de certains méandres. La continuité visuelle est ainsi rompue. Des espaces biens ouverts, d'où la rivière est visible, sont encadrés par des masques forestiers.

**Rigny et Ancier**, deux villages implantés respectivement sur les terrasses alluviales opposées se sont développés en parallèle avec le cours d'eau. Cet **aménagement urbain linéaire** s'est accentué par les constructions récentes qui prolongent la forme historique du village jusqu'à atteindre l'aire urbaine de Gray.

L'**architecture traditionnelle** des villages rappelle les principales activités économiques d'autrefois. On note beaucoup de maisons vigneronnes jouxtant des maisons céréalières dont les toits étaient recouverts traditionnellement de laves calcaires et de tuiles plates. Des maisons de marinières évoquent le rôle important de la navigation fluviale sur la Saône d'antan.

**4. L'aire urbaine de Gray**. Le périmètre éloigné bute contre la ville de Gray et notamment sur son secteur industriel en périphérie Est de la ville. Installé **en rive gauche sur une terrasse** de la rivière, le **centre historique** de Gray montre un **tissu urbain dense** groupé autour de sa basilique.

Le bourg castral initial s'est installé à proximité de la Saône sur une première terrasse alluviale. Ensuite la ville s'est agrandie par des poussées foncières successives entre le XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. L'aménagement des quais de Saône s'est achevé en 1891. A partir de cette date, le centre historique de Gray ne changera plus : la partie haute avec des édifices publics, la collégiale, les belles demeures privées, les parcs et jardins, et sa partie basse vouée à l'industrie et aux commerces.

A partir des années 50 s'y ajoute un **cordon pavillonnaire** en périphérie Sud de la ville. Au Sud et au Nord-Est, deux grandes **zones d'activités** (au total de plus de 50ha) ont transformé les **entrées** de l'agglomération grayloise. Les extensions urbaines de Rigny et d'Ancier rejoignent visuellement la ville, sans une véritable rupture verte.



Patrimoine remarquable mis en valeur par son écrin : exemple Château de Ray-s-Saône



Le canal court-circuitant la rivière isole un îlot artificiel dans un fond de vallée dégagé. (Cubry-lès-Soing)



Eglise de Charentenay



Rupt-s-Saône avec patrimoine remarquable, implanté en retrait de la rivière, perçu depuis la halte fluviale



Rigny



Rigny



Prantigny



Gray - port de plaisance



Gray - basilique et quai de Saône



Gray - vue depuis la terrasse du musée Baron Martin

Des **massifs forestiers** entourent la ville de Gray en grande partie, coupant la ville de son environnement rural. La plaine alluviale à l'Est de l'aire urbaine est marquée par les prairies. Les fosses de drainage accompagnées d'un cortège végétal cloisonnent le fond de vallée.

Sources : CAUE Franche-Comté, Atlas du paysage, Haute-Saône

## D/ La Plaine de Gray

La plaine de Gray s'étend dans le fossé Bressan.

«Malgré sa position marginale, Gray donne son nom à un compartiment paysager bien encadré, au sud par la retombée des plateaux et au nord par le val de Saône proprement dit.

La topographie est ici très adoucie, elle se résout en **un moutonnement de collines** surbaissées séparées par un chevelu de petits vallons drainés. Comparées à celles des plateaux, les forêts s'organisent ici en **massifs beaucoup plus compacts** entre lesquels les terroirs villageois prennent une place relative réduite.»\*

L'Atlas des paysages de Franche-Comté distingue 3 sous-unités.

**1. Dans le secteur nord**, le rapport entre forêts et espaces cultivés tend à s'inverser. Ces derniers s'organisent **en vastes finages ouverts** animés de vallonnements de grande amplitude sur lesquels se posent des villages bien groupés.

Les larges **dépressions topographiques** dessinées par le chevelu des affluents de La Romaine et du Vy-le-Ferroux accueillent les grandes cultures qui s'étendent jusqu'au bombement de la plaine. Couvert de vastes massifs forestiers, le léger relief cadre les vues lointaines.

L'habitat est bien groupé dans les villages situés au bord des petits cours d'eau. Généralement le tissu urbain est dense laissant peu de place à des espaces libres à l'exception des bâtiments publics. De belles églises coiffées du clocher dit «à l'impériale» qualifie souvent les silhouettes des villages. On note également une richesse patrimoniale : fontaines-lavoirs, ancienne abbaye (Neuveville-la-Charité), forges, logements ouvrières (Baignes, Noidans-le-Ferroux).

**2. Le secteur occidental** longe le val de Saône. Il fait partie comme les autres sous-unités du fossé Bressan et constitue un **plateau aux formes douces**. Des affluents de la Saône toute proche drainent des vallons où cultures et prés de fauche alternent. Sur les interfluvies peu marqués, des bois massifs s'intercalent entre les pâtures. Quoiqu' occupé par de nombreux villages, cet espace offre peu de bâti à la vue : les ondulations topographiques et les formations arbustives ont une ampleur verticale telle qu'elles cloisonnent le paysage.

C'est la **forêt** qui donne son trait dominant à cette sous-unité. Les bois masquent une topographie dont le détail est travaillé à l'extrême par le réseau hydrographique diffus qui se résout en une multitude de ruisseaux.

L'habitat est assez groupé dans des villages qui occupent tous des sites de plaine à faible pente. On note également des hameaux et des écarts qui correspondent à des anciens moulins, forges ou fermes isolées. Le **tissu urbain** se présente sous trois formes : village-rue, village-étoile ou village bipolaire.

Pour **l'architecture traditionnelle** on retrouve des fermes-bloc comme sur les plateaux calcaires de l'Ouest mais également des fontaines-lavoirs, des maisons vigneronne. Enfin, le château de St Loup-Nantouard et la mairie-école à Lieucourt compte parmi le patrimoine remarquable.



Fresnes-St-Mames



Raze



Noidans-le-Ferroux



Raze et les collines de Vesoul



Noidans-le-Ferroux



Les forges de Baignes



St Loup-Nantouard, Vue vers l'Est



Batrans, village bi-polaire



La Chapelle St Quillien, village rue



St Loup-Nantouard, village forme étoile



St Loup-Nantouard, château

\* Atlas des paysages de Franche-Comté, Tome 3 Haute-Saône

**3. Le secteur oriental.** Il s'agit d'un **long couloir** très largement défriché et jalonné de villages dont Gy est le bourg principal. Ce couloir s'organise le long de la D474, un axe de communication important qui relie Vesoul à Dôle et Gray. Cela pourrait expliquer la relative densité de l'occupation humaine. En effet, la population est ici assez dense pour la Haute-Saône.

La limite orientale de la plaine de Gray rencontre ici les collines du Préju-rassien et les Avant-Monts, des territoires marqués par un relief plus chahutés. Ce **relief** offre des perspectives sur la plaine culturale de Gray. Les bourgs de Gy et Bucey-lès-Gy sont adossés au versant de l'Avant-Monts. Côté plaine, ces bourgs sont entourés de grandes cultures et de formations agricoles complexes (association de bosquets, de cultures et de près) qui s'étendent tout le long de la rupture de relief et qui constituent ce couloir perméable entre Vesoul et Dôle.

Enfin, on note également dans cette sous-unité un **patrimoine remarquable**, notamment à Gy, Bucey-lès-Gy et Choye.

## E/ La Vingeanne

« En limite du département de la Côte d'Or et le >Haute-Saône, la rivière Vingeanne, affluent de la Saône, a creusé une vallée intime où domine l'activité agricole. La densité des villages et des châteaux témoigne de la riche histoire et de la prospérité de ce territoire, où le canal Entre Champagne et Bourgogne s'insère depuis le début du siècle.»\*

La Vingeanne est peut-être **la rivière la plus secrète** de Côte d'Or. Peu perceptible depuis la plaine ouverte qu'elle traverse, elle garde une ambiance intime renforcée par la proximité des coteaux encadrant son lit majeur, par la trame bocagère et par l'épaisseur de sa ripisylve.

Le **canal** est situé en pied de versant à la rupture de pente. La rivière de la Vingeanne, cachée derrière sa ripisylve bien fournie, serpente au fond de la vallée. Les fonds alluviaux sont occupés par des **prairies et du maraîchage**.

Les **villages** sont proches de la rivière ou sur le rebord du coteau. Ceux en rive droite sont plutôt situés au sommet et dominant la vallée depuis le rebord du coteau, au-dessus du canal. En rive gauche, les villages sont placés en fond de vallée, en bord de rivière, parfois même de part et d'autre de son cours.

Le lit majeur s'est creusé entre **deux rebords peu marqués**, car l'amplitude du relief de ses coteaux y est faible (entre 10 et 30 mètres). Le fond est plat. Les sommets de coteaux sont souvent soulignés par un **boisement** de feuillus. Des **oseraies ou des saulaies** occupent les milieux les plus humides.

Un **riche patrimoine bâti** ponctue la vallée. Toutefois, il se situe hors du périmètre d'étude.

\*Sources : Atlas départemental des paysages de Côte d'Or



Vaux-le-Moncelot



Valay



Cugney



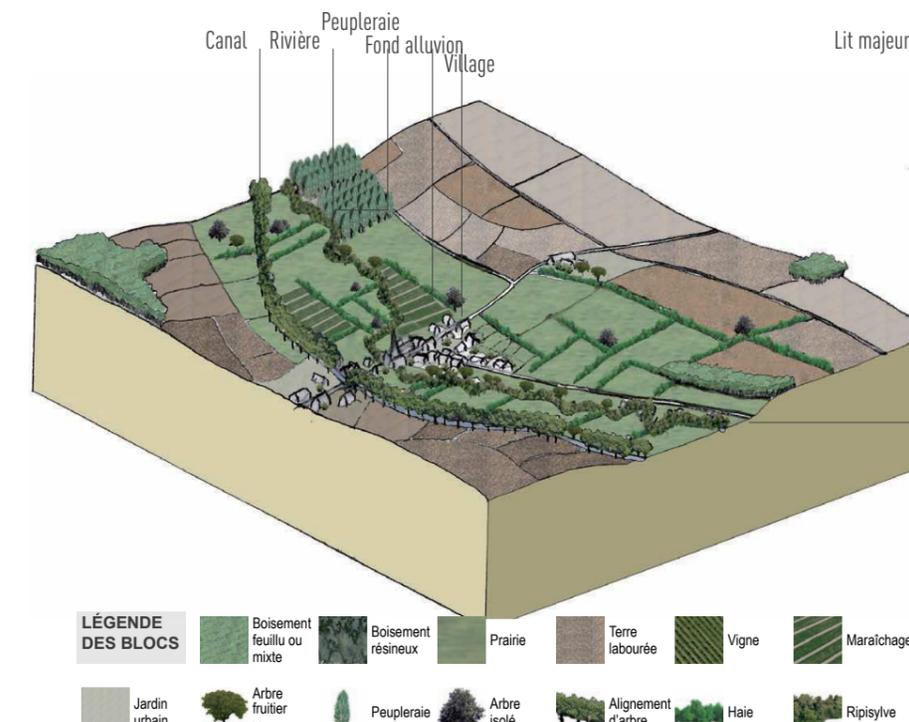
Gy



Frasn-le-Château



Choye, lavoir



### 3.5 Dynamiques et enjeux

L'analyse des cartes historiques montre une **grande stabilité** du territoire concerné : absence de grandes infrastructures et d'agrandissement notable des tissus urbains. Toutefois, on note un renforcement du **réseau viaire** entre la carte de Cassini et celle de l'Etat major. Les routes entre les bourgs sont formalisées. Entre le XIXe et le XXe siècle, les bourgs se sont confortés et le réseau ferré s'est installé. En revanche, la carte de 1950 n'est guère différente des cartes d'aujourd'hui. Les massifs forestiers sont quasi identiques.

C'est dans la **pratique agricole** qu'on note des changements. Le drainage des champs a fait reculer l'herbage au profit des grandes cultures. La vigne a quasiment disparu après l'attaque du phylloxera en 1886. Aujourd'hui, il ne reste que le Grand vignoble Chanitois, côté Champlitte, qui exploite encore 35ha. Ci et là, on note encore quelques parcelles pour la consommation personnelle.

Dans l'ensemble, le **tissu urbain rural** est resté dense. On note peu de lotissements qui s'avancent dans les terrains agricoles. Les extensions récentes des bourgs se trouvent souvent à proximité des grands axes de communication ou des agglomérations importantes.

Par contre, la dynamique induite par les infrastructures a créé des **zones d'activités** notamment à proximité des pôles urbains comme Dampierre-le-Salon, Scey-sur-Saône, Champlitte ou Fayl-Billot.

Les enjeux suivants peuvent donc être constatés :

#### Une simplification du paysage agricole

Dans les secteurs les moins accidentés, on note une apparition des grandes cultures, qui créent des paysages hors d'échelle. Les prairies diminuent sur les petits plateaux. L'abandon de la pratique pastorale a pour conséquence un enrichissement des coteaux les plus raides, notamment sur la Montagne de la Roche.

#### Une urbanisation en discontinuité avec les centre-bourgs

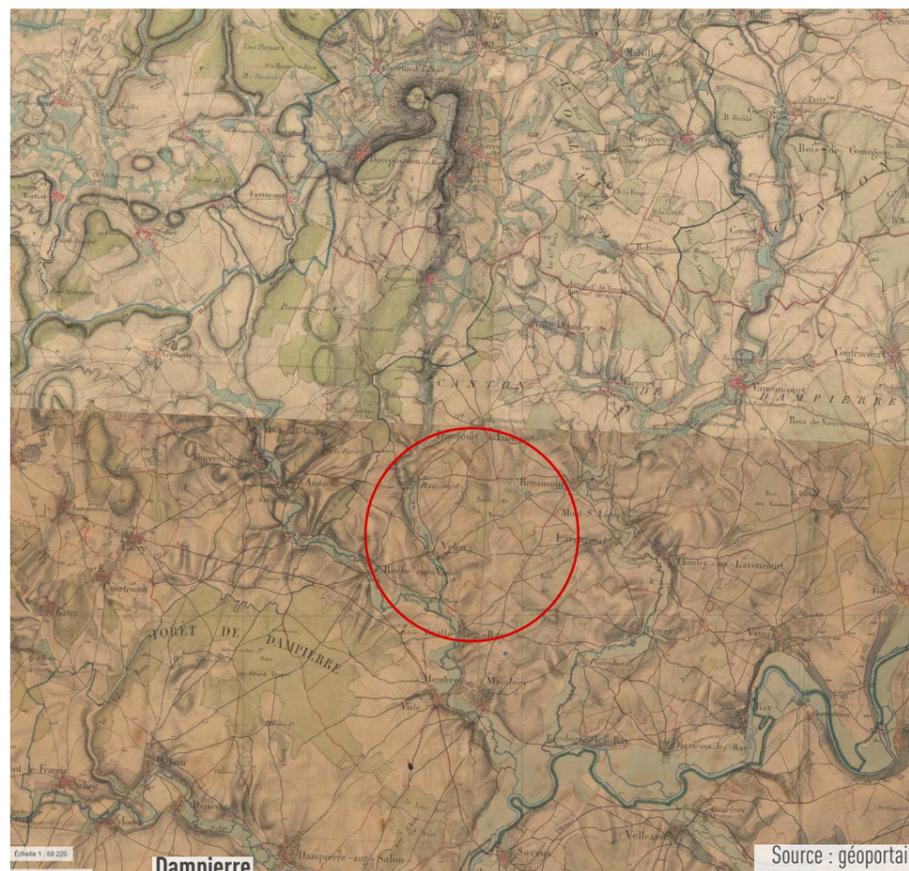
Des entrées et des traversées de village à caractère trop routier ne valorisent pas les bourgs, notamment les constructions en limite de village comme les nouveaux bâtiments agricoles. Leur implantation, leur volume, leurs matériaux et leurs couleurs devrait être en cohérence et harmonie avec le bâti existant.

Les nouvelles constructions d'habitat aux abords des villages sont implantées en rupture avec la trame du bâti existant. Leur architecture est souvent banale.

#### Une dynamique d'aménagements et de promotion autour de la Saône

On note un développement des activités de loisirs liés au tourisme dans la vallée de la Saône. Le tourisme fluvial est balbutiant. Des haltes fluviales sont aménagées et essaient de capter les vacanciers pour explorer le territoire plus en profondeur.

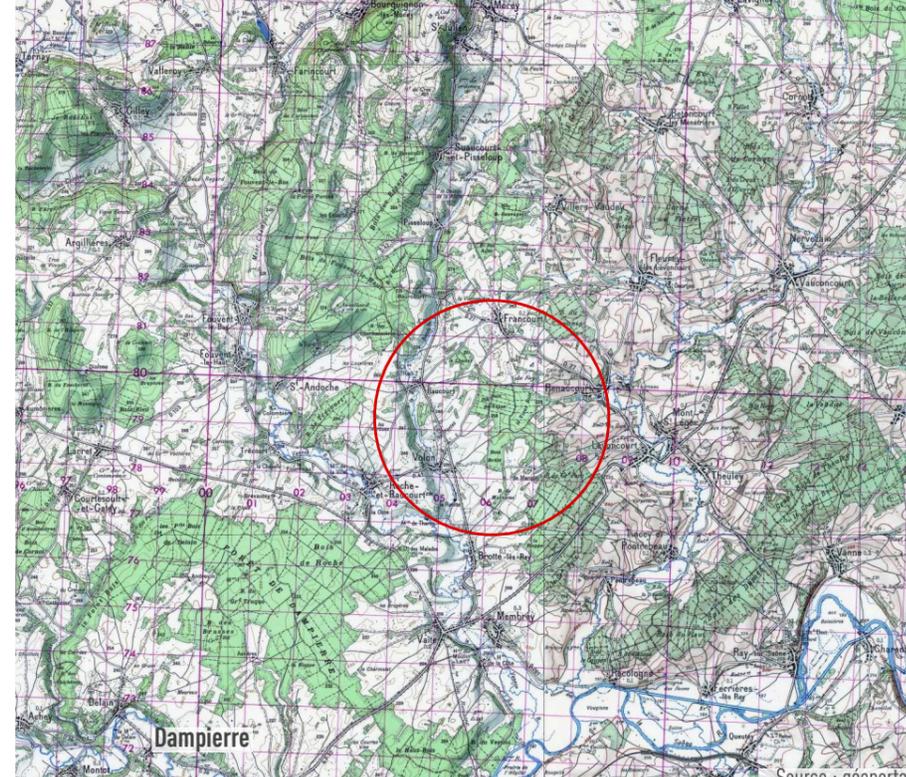
Enfin, on constate une dynamique récente liée au **développement des énergies renouvelables** qui modifie le paysage du secteur d'étude qui fait partie des zones favorables au développement éolien du Schéma régional éolien de la Franche-Comté (SRE Franche-Comté) qui a également relevé et hiérarchisé les enjeux paysagers sur les différents secteurs. Ce sujet sera davantage abordé dans le chapitre «Contexte éolien».



Carte d'Etat major (1820-1866) : les zones humides et les marais suivent les cours d'eau et s'étendent dans les fonds de vallée. Source : géoportail



Carte de Cassini (1740) Source : géoportail



Carte IGN 1950 : peu de changement entre la carte 1950 et aujourd'hui Source : géoportail

## 4. Le paysage proche

### 4.1 Relief

Le paysage proche est marqué par un relief symétrique : les affluents de la Saône (Vannon, Bonde et Gourgeonne) encadrent un interfluve qui s'affaisse en direction de la Saône. Elle est entaillée par de petites vallées sèches créant un plateau ondulant.

Au Nord, la Montagne de la Roche culminant à 448m se distingue du plateau moutonnant, tandis que le reste du plateau se situe autour de 250mNGF.



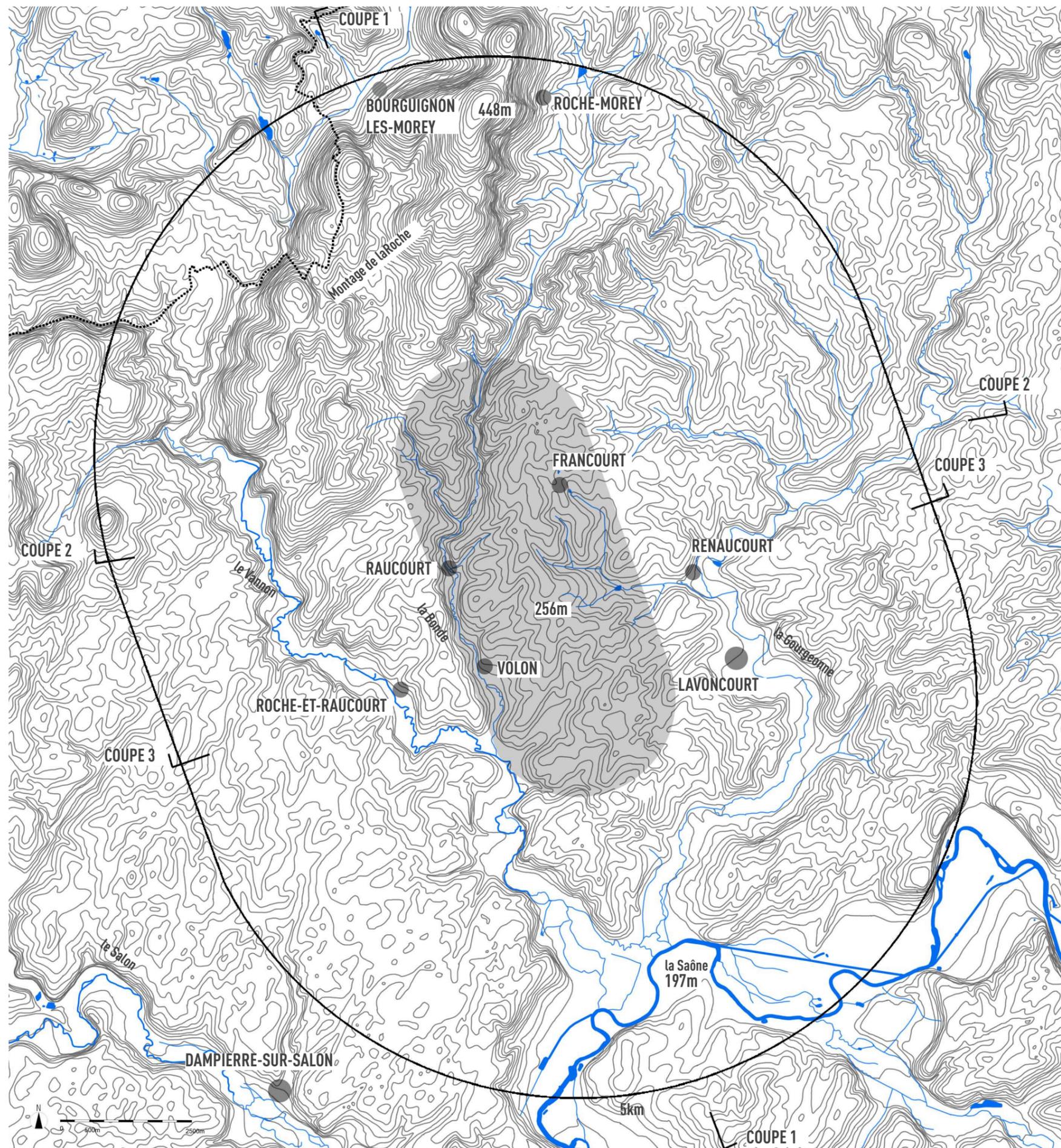
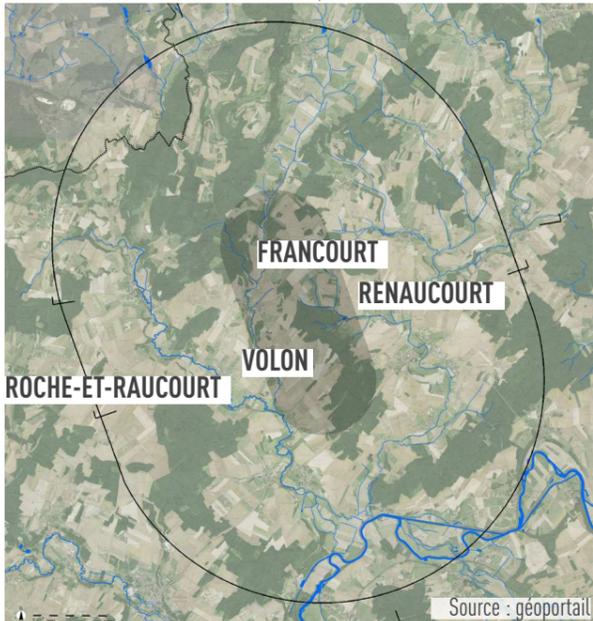
A l'horizon, la montagne émerge du plateau.

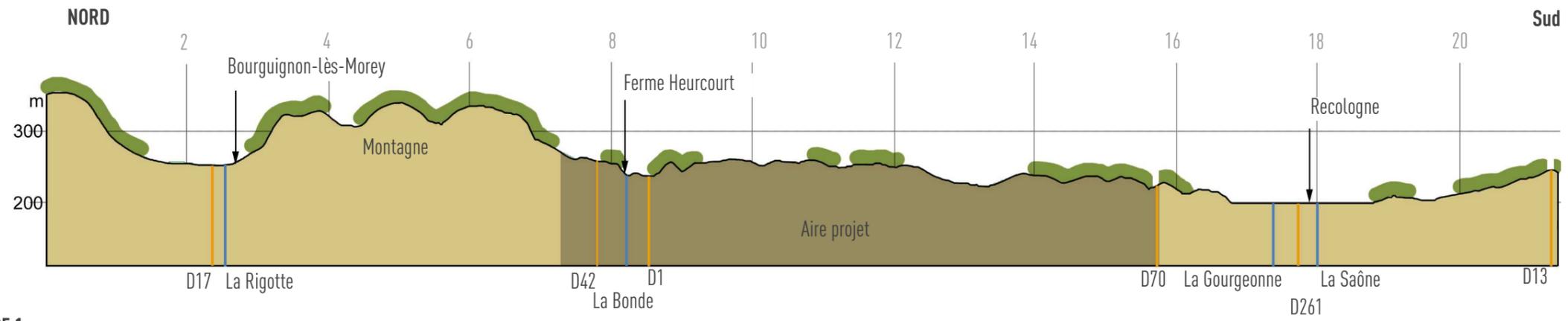


L'interfluve vue depuis la D70 offre un paysage ouvert.

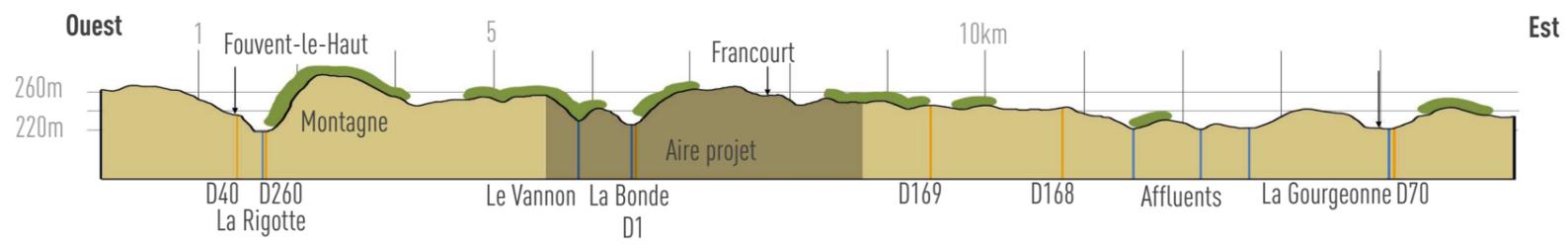


La Saône à Seveux : les franchissements permettent la découverte de la rivière souvent accompagnée d'une ripisylve.

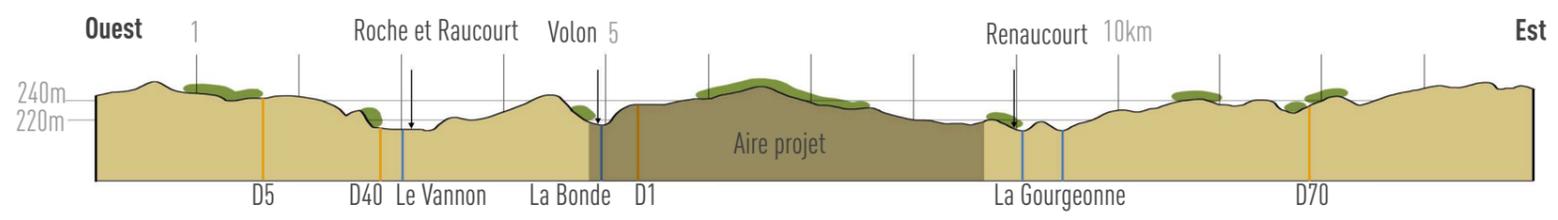




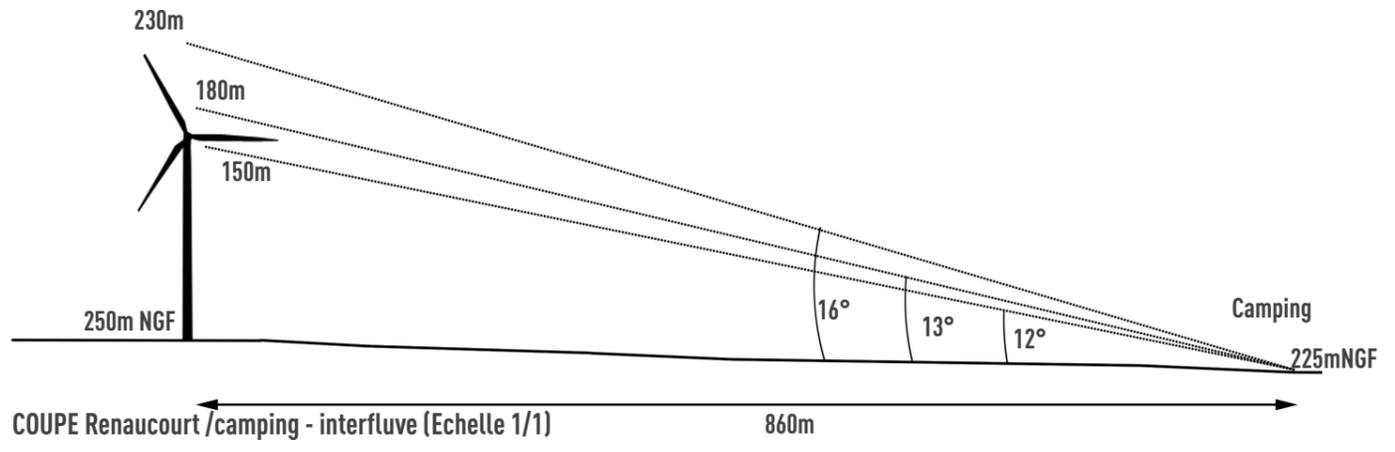
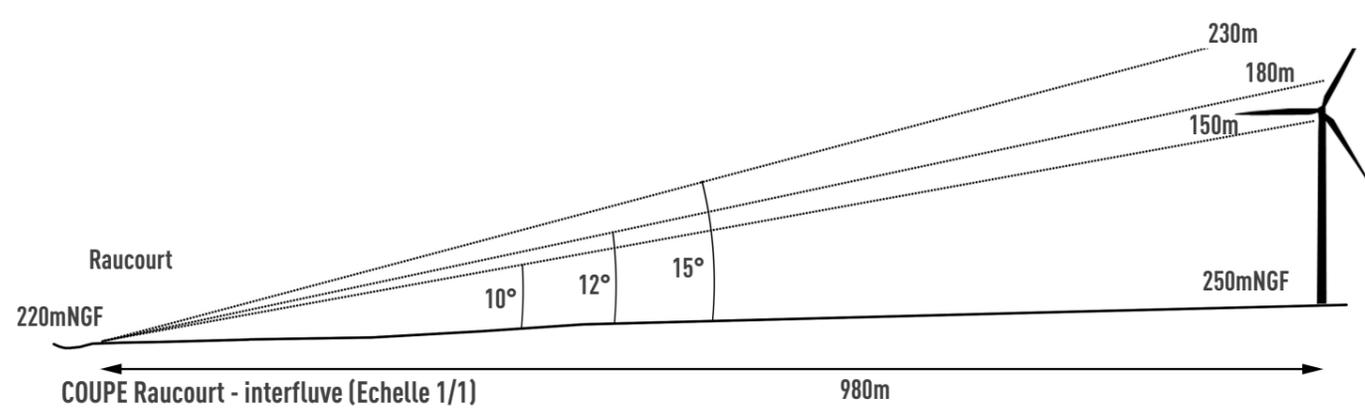
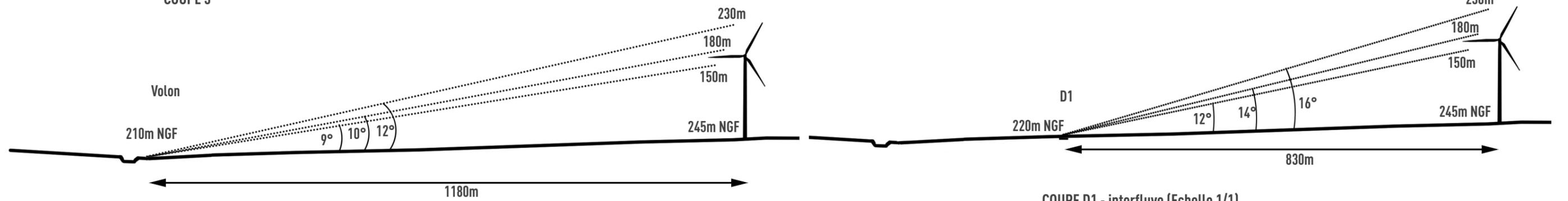
COUPE 1



COUPE 2



COUPE 3



Simulations : La comparaison entre les différentes hauteurs de machines montrent que l'augmentation de la taille des machines risque d'accroître le rapport d'échelle de 30% entre les éléments de paysage perçus et les éoliennes et que l'angle d'alerte de 15° indiqué dans le Guide méthodologique (p54) est dépassé.

## 4.2 Structures végétales

Il n'y a **pas de grandes diversités de structure végétale**, dans le secteur proche. Le paysage est surtout marqué par la dualité grands massifs forestiers - champs. A ces boisements qui coiffent les lignes de crête du relief se joignent des bosquets isolés qui mettent en valeur les vallées sèches. La répartition des bois et des massifs forestiers souligne la topographie générale marquée par l'empreinte des cours d'eau.

Les fonds de vallée présentent des ripisylves qui enveloppent les cours d'eau peu visibles depuis les versants.

On note quelques vergers et vignes reliquaires.

Au Nord, proche de la Montagne de la Roche, on observe également des bandes boisées ou des arbres isolés, témoins de l'herbage.

Enfin, on trouve quelques peupleraies plutôt dans les grandes vallées comme le Salon ou la Saône, donc hors périmètre proche.



Bosquets soulignant la topographie



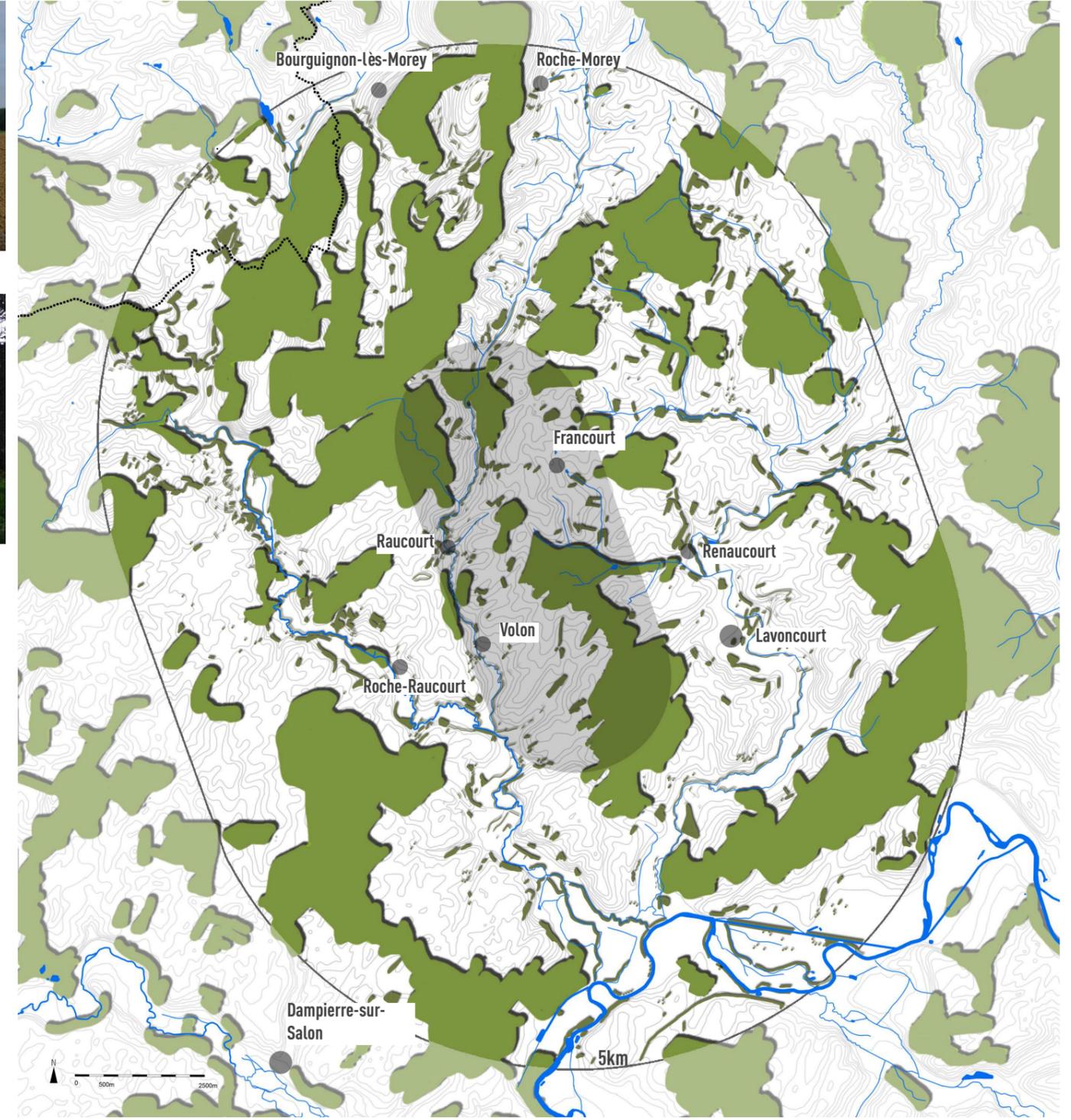
Vergers isolés



Vignes



Ripisylve



### 4.3 Habitat

Les bourgs à proximité de l'aire de projet se trouvent en majorité près d'un cours d'eau, à l'exception de Francourt implanté en amont d'un vallon.

Ces bourgs, où l'habitat traditionnel se groupe autour de l'église, n'excèdent guère 200 habitants. Ils montrent une grande stabilité. Il s'étendent progressivement par la construction de maisons individuelles en périphérie du noyau historique. Ainsi, un lotissement de 7 maisons s'est installé à la sortie Est de Roche-et-Raucourt sur un versant du Vannon orienté vers l'Ouest.

L'habitat isolé est rare et souvent lié à une exploitation agricole.



Francourt



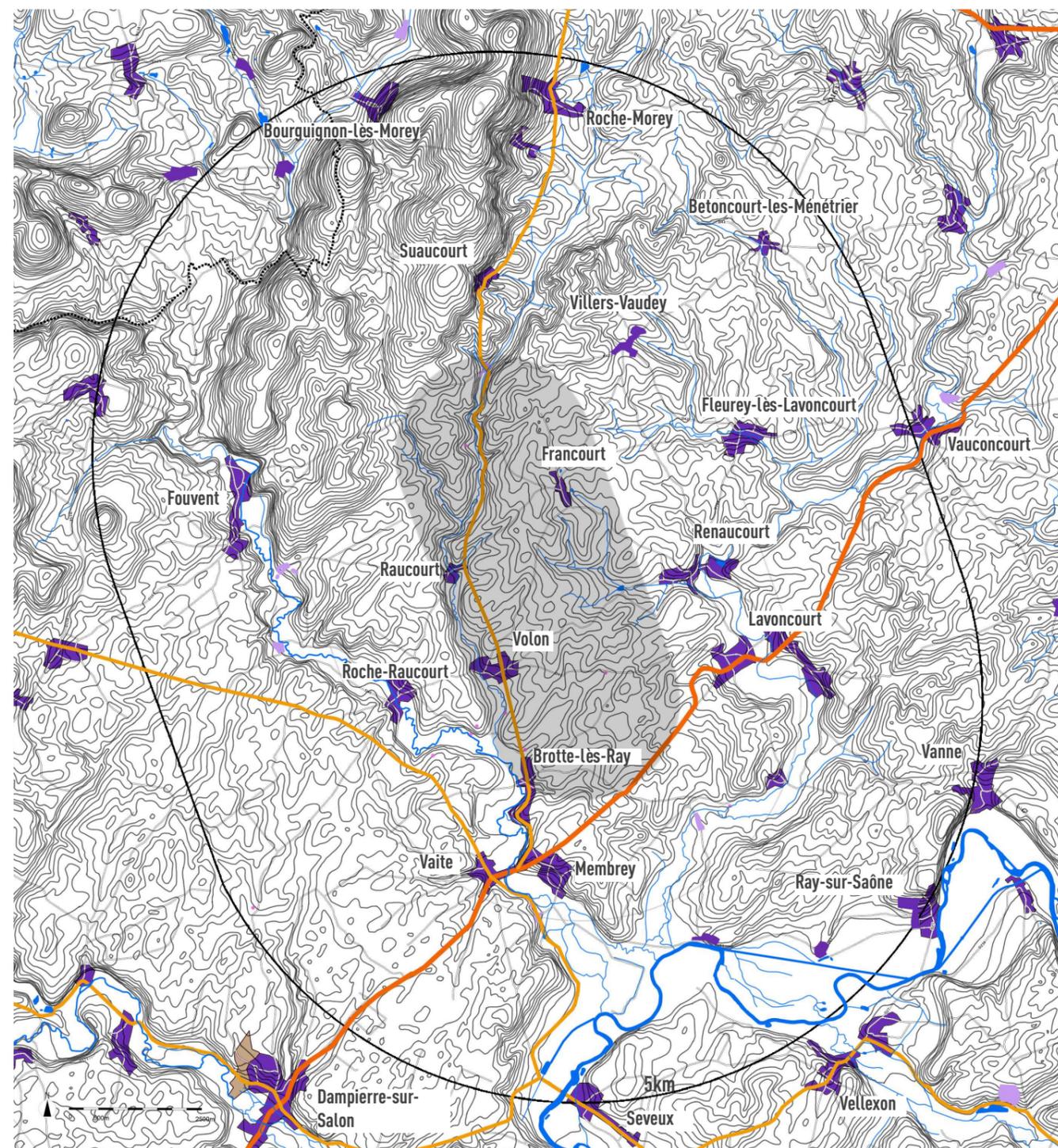
Roche-et-Raucourt



Volon



Renaucourt



## 4.4 Les structures paysagères du secteur proche

Le site d'implantation du projet se trouve sur les versants Est du Vannon et de la Bonde. L'aire de projet s'étend jusqu'au pied de la Montagne de la Roche en franchissant la vallée de la Bonde.

Ces vallées structurent l'aire de projet avec une répartition lisible des éléments de paysage : les **massifs forestiers sur les interfluves** accompagnent les lignes de crête parallèles au cours d'eau sur lesquelles se greffent les **villages en fond de vallée**. Les versants des rivières prennent la forme de **plateaux généreux et ondulants** créant ainsi **un paysage ouvert**.

Une **ripisylve** suit l'eau dans tous ses petits méandres et cache souvent les rivières. Les villages se découvrent en général tardivement car leur cœur de bourg bénéficie d'un écrin végétal. Le **clocher comtois** qualifie certaines silhouettes de village et constitue un point d'appel discret et de qualité.

En s'éloignant du val de Saône, le fond des vallées se resserre. Suivi de coteaux raides et boisés, il crée des **paysages intimes à petite échelle**.

**Trois axes** de communication importants traversent l'aire d'étude. La **D70** qui attaque frontalement le dénivelé offrant plusieurs points de vue panoramiques de cette unité de paysage marquée par l'alternance de larges interfluves cultivés et les paysages fermés en fond de vallée et dans les sommets boisés.

La **D1** suit les vallées du Vannon et de la Bonde et longe ensuite le piémont de la Montagne de la Roche. Elle parcourt plusieurs séquences paysagères.

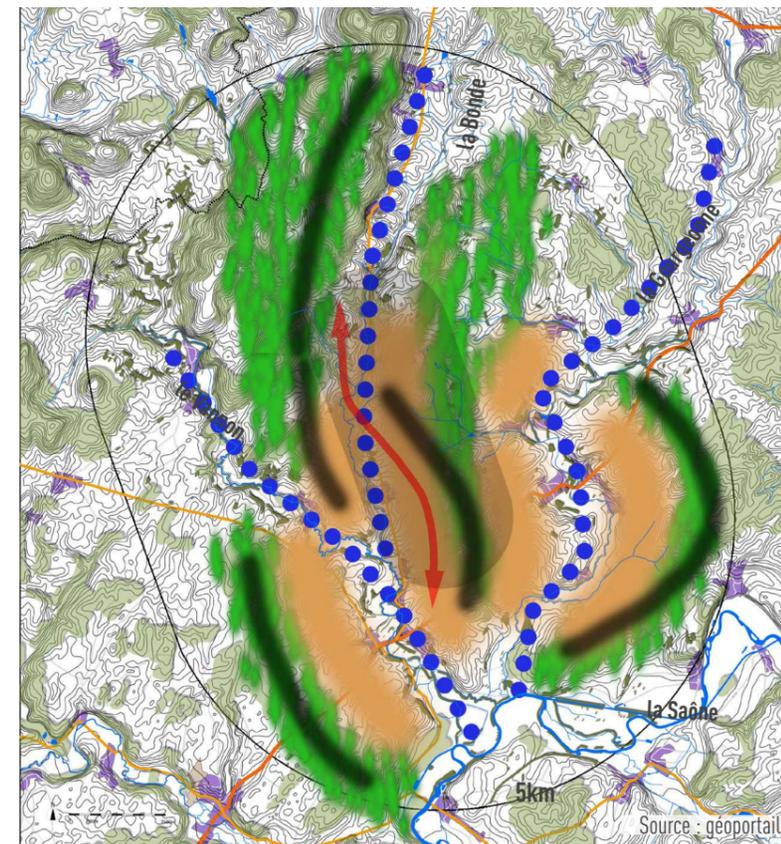
Au Sud, les vallées sèches qui ont marqué les versants offrent des points de vue sur le fond de vallée large et cultivé de la Bonde. Tandis qu'au Nord au pied de la Montagne de la Roche, le large fond de vallée est animé par les pâtures entourées ci et là de haies et de bandes boisées. Entre les deux séquences, la vallée s'amincit.

Enfin la **D5** quitte un vaste plateau en contournant les contreforts de la Montagne de la Roche et en offrant de beaux points de vue sur le profil symétrique des vallées de la Bonde et du Vannon : un fond humide, boisé et longé par deux versants cultivés associés à des massifs boisés sur les hauts de pente.

Les lignes de crête des **interfluves dessinent des lignes parallèles** aux vallons et marquent l'horizon par un trait sombre.



La ripisylve de la Bonde masque la rivière et indique le thalweg.



Aire de projet : Un versant cultivé et ample encadré par les massifs forestiers sur la crête de l'interfluve et les premières maisons et hangars de Volon installée dans le fond de vallée.



La D1 longe la vallée de la Bonde en descendant dans un fond de vallée ample près de Volon.



La vallée se resserre côté Ferme de Heurcourt.

- Vallée structurante
- Dualité : massif forestier / interfluve à grandes cultures
- Ligne de crête
- Ligne de force du projet



D5: les grandes cultures occupent également le versant Ouest de la Bonde. Toutefois, le plateau est moins important qu'à l'Ouest, site d'implantation du projet.



D70: un ample interfluve offre une vue sur un paysage souligné par les lignes de crête boisée à l'horizon.



Côté Roche-Morey, la vallée en amont avec un fond plat et des rebords bien dressés est animée par des structures végétales variées : bandes boisées, vergers, haies, vignes.



### /Motif identitaire

Les calvaires font partie du petit patrimoine qui marquent non seulement les places et les carrefours à l'intérieur des villages, mais ils qualifient également les entrées de bourg et les croisements de rues en secteur naturel. Parfois accompagnés de végétal, ils constituent un motif récurrent dans le territoire concerné.

La silhouette compacte des villages groupés autour de leur clocher comtois crée un autre motif paysager de qualité. La forme du clocher dite «Impériale» est un signe clair d'appartenance comtoise. Le motif paysager présente donc un intérêt majeur et une fragilité particulière.



Eglise de Membrey, axe monumental et repère sur la D1

### /Éléments de repère

Les éléments de repère classique comme les châteaux d'eau ou les silos sont peu visibles dans ce paysage vallonné avec un couvert végétal à forte capacité de masquer.

Toutefois, on observe l'église de Membrey visible dans l'axe de route D1 qui constitue un point de repère à l'approche de la vallée de la Saône.



Volon avec son clocher comtois



Renaucourt niché dans le fond de vallée



Suaucourt adossé à la Montagne de la Roche



Roche-Morey avec son clocher comtois

## 4.5 Contexte éolien

### SENSIBILITÉ DU PAYSAGE VIS-À-VIS DES ÉOLIENNES

Le SRE de la Franche-Comté (2012) distingue deux grands ensembles à l'échelle régionale (ancienne région) :

«- à l'est et au nord, un secteur marqué par la complexité et le nombre de relations visuelles. Concrètement, cela signifie à la fois une bonne perception des paysages et une organisation relativement complexe, qui se traduit par l'attrait touristique qu'exercent ces secteurs auprès des amateurs de sites « pittoresques ». La complexité, la richesse et l'attrait impliquent à la fois une **plus grande sensibilité** de ces paysages aux aménagements, sur le plan visuel et sur le plan de l'organisation. Ce sont des paysages significatifs et marquants au niveau régional.

- à l'ouest, le relief ne conditionne **pas** de relations visuelles et de perceptions **complexes**, alors que les formations végétales interviennent beaucoup plus dans l'échelle, l'orientation et le caractère des paysages.»\*

La sensibilité de ces différents paysages a été étudiée dans le cadre du « Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche - Comté » de 2008. Il considère la capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grande taille est **acceptable** dans le **plateau de l'Ouest**. Le relief y est peu marqué. Les vues sont étendues. Le paysage est simplifié par la présence de grandes cultures. Il s'agit d'un paysage aux lignes tendues qui permettent de composer avec un parc éolien. Cependant, le guide tire l'**attention sur la densité de projets sur un même secteur**. Il faut éviter de saturer les vues, éviter les sites particuliers (buttes, abbayes, châteaux, belvédères) ainsi qu'une confrontation brutale avec la vallée de la Saône.

Toutefois, à l'échelle locale, la **sensibilité de la topographie** des lieux et de l'**implantation des villages** devra être prise en compte dans le projet éolien.

En complément aux sensibilités générales liées aux grands types de paysage, les **sites emblématiques** et le **patrimoine protégé** sont également des contraintes fortes dans le projet éolien.

Le SRE cite le paysage emblématique suivant qui se trouve dans l'aire d'étude :

- Le **Val de Saône**, au niveau patrimonial et paysager : «Frontière occidentale de la Franche-Comté, parsemée de forteresses, également axe mythique de l'expansion de l'empire romain jusqu'au Rhin, puis axe économique nord-sud de l'Europe continentale au Moyen-Age.»\*

Au niveau du patrimoine archéologique : Monuments mégalithiques (dolmen) classés au titre des monuments historiques : **Traves et Aroz, et l'Epeiron de Bourguignon-les-Morey**.

\*Sources : Schéma régional Eolien de Franche Comté (2012) et Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche - Comté » de 2008

### Recommandations du guide méthodologie

#### Les machines

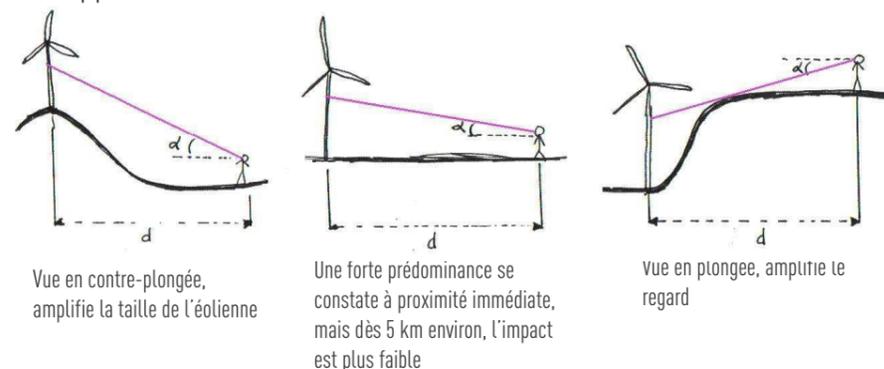
**Aspect** : recherche d'une harmonie des éléments constructifs pour donner une image cohérente et recherche de la même altimétrie (bien qu'implantée à des hauteurs différentes), La taille des machines devrait être adaptée aux contraintes paysagères locales et **éviter un conflit d'échelle**.

Prise en compte des **villages et de l'habitat isolé** qui correspondent à une contrainte paysagère forte vis-à-vis des éoliennes. Une distance minimum de 500 m jusqu'aux constructions, pour éviter un effet d'écrasement visuel sur les maisons. Les caractéristiques locales peuvent justifier une valeur supérieure.

**Surplomb** : «Les machines ne doivent **pas surplomber ou concurrencer la silhouette d'un village** ou un élément repère du paysage (clocher, bâtiment remarquable...). La perception dépend du relief local : si un parc éolien est implanté sur une hauteur et que le village se situe en contre bas, sans être isolé visuellement, l'impression de surplomb est très forte, la hauteur de la machine étant cumulée à celle du relief.»

Il est recommandé un recul (1 à 2 km) par rapport au rebord des falaises, des reculées, des vallées... pour limiter l'impact des situations dominantes ainsi qu'un recul par rapport au pied de ces reliefs (3 à 5km) pour éviter les vues trop plongeantes.

Perçue sous un **angle élevé (plus de 15°)** l'éolienne appelle le regard de l'observateur en introduisant éventuellement des phénomènes de surplomb, parfois dommageables pour les perspectives environnantes et introduisant un rapport d'échelle nouveau.



#### Axe principal de découverte des villages

Les éoliennes ne doivent pas être implantées dans l'axe de la route principale qui mène au village. Si tel est le cas, les dispositifs semblent implantés à l'intérieur même du tissu urbain, la silhouette du village se trouve modifiée, les machines viennent en concurrence avec le clocher de l'église, l'effet d'écrasement est important.

#### Prise en compte des clairières

On évitera de positionner les éoliennes au beau milieu d'un espace cerné par la forêt afin de ne pas compromettre l'ouverture des petites clairières cultivées.

#### Les parcs éoliens

L'implantation du parc devrait s'appuyer sur les structures paysagères. Le dessin du parc doit être **lisible** depuis le sol. Les lignes d'implantation doivent être simples et régulières, les intervalles entre les alignements suffisants pour permettre cette lisibilité dans le paysage. L'inter-distance entre machines doit être régulière.

«Dans les unités paysagères de forte compatibilité, **deux projets voisins** peuvent être regroupés, s'ils présentent une structure semblable, le deuxième parc apparaît alors comme un complément ou un prolongement du premier. L'implantation en un seul parc, aux inter distances régulières permet de caler le projet sur la ligne d'horizon. L'implantation étendue et irrégulière crée des points d'appels visuels multiples, participant au **"mitage"** du paysage par les éoliennes.

#### Inter-distance entre parcs

Une inter-distance de 5 km minimum est souhaitée entre deux parcs, de façon à conserver des espaces libres de toute éolienne. L'implantation de deux parcs à plusieurs kilomètres de distance renforce la profondeur de champ. L'implantation des deux parcs sur le même plan écrase la profondeur du paysage, les éoliennes sont omniprésentes.

#### Prise en compte des parcs voisins

Les parcs éoliens distants de moins de 10 km doivent être pris en compte dans la composition du nouveau projet.

La structure du parc en projet doit tenir compte de celle du parc voisin, et les incidences visuelles, les situations de covisibilité doivent être clairement analysées. On évitera la saturation des vues depuis les points de perception des paysages (villages, belvédères, routes...).

#### Coordination interdépartementale et interrégionale

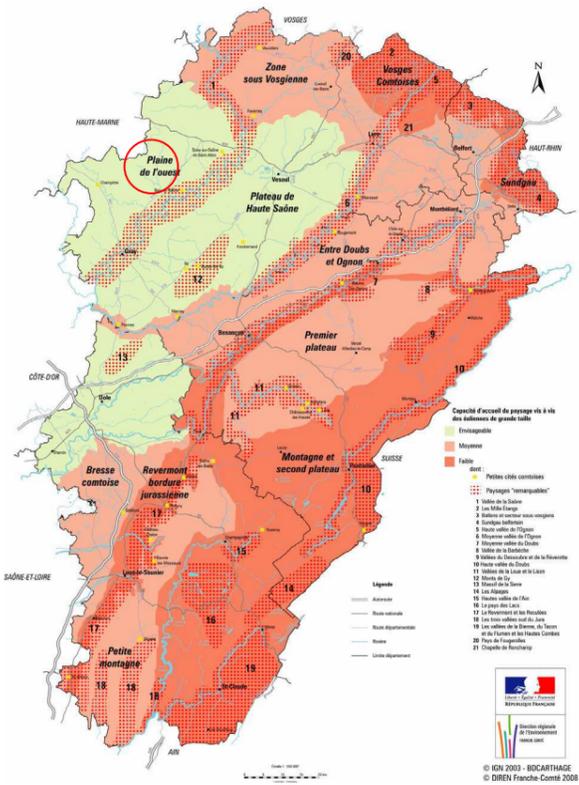
Les projets envisagés près des limites départementales ou régionales sont à examiner en prenant en compte les projets existants ou en projet sur le territoire du département voisin (covisibilité, inter distance, etc....).

Enfin le guide méthodologique présente des **recommandations relatives aux annexes et raccordements** ainsi qu'à l'organisation du chantier pendant et après les travaux. (voir Annexe)

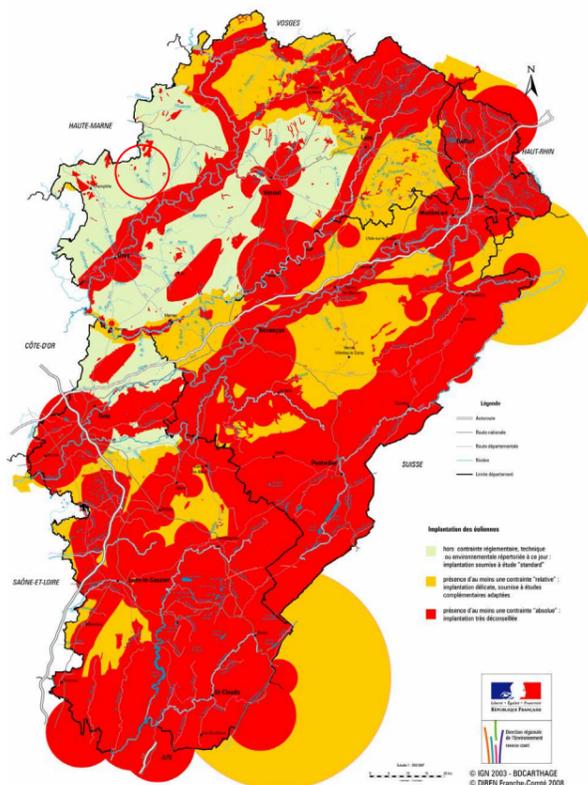
A ce stade de l'étude, **trois autres projets éoliens** sont connus à proximité du projet : Projet de la Roche Quatre rivières, le projet d'Argillières et le projet de Velleuxon-Quetrey-Vaudey.

Ces éoliennes sont considérées comme des éléments de paysage. L'analyse interroge donc l'insertion des éoliennes dans les structures paysagères et le rapport d'échelle qu'elles entretiennent avec les autres éléments du paysage.

Carte 8. Capacité des paysages franc-comtois à accueillir des éoliennes

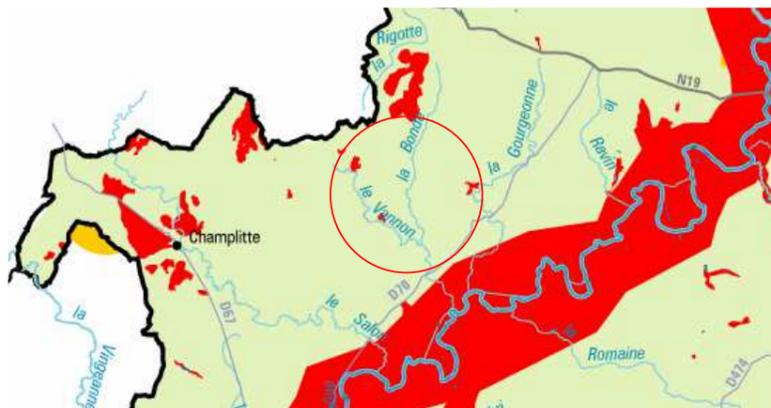


Carte 12. Synthèse des contraintes liées à l'implantation de parcs éoliens en Franche-Comté

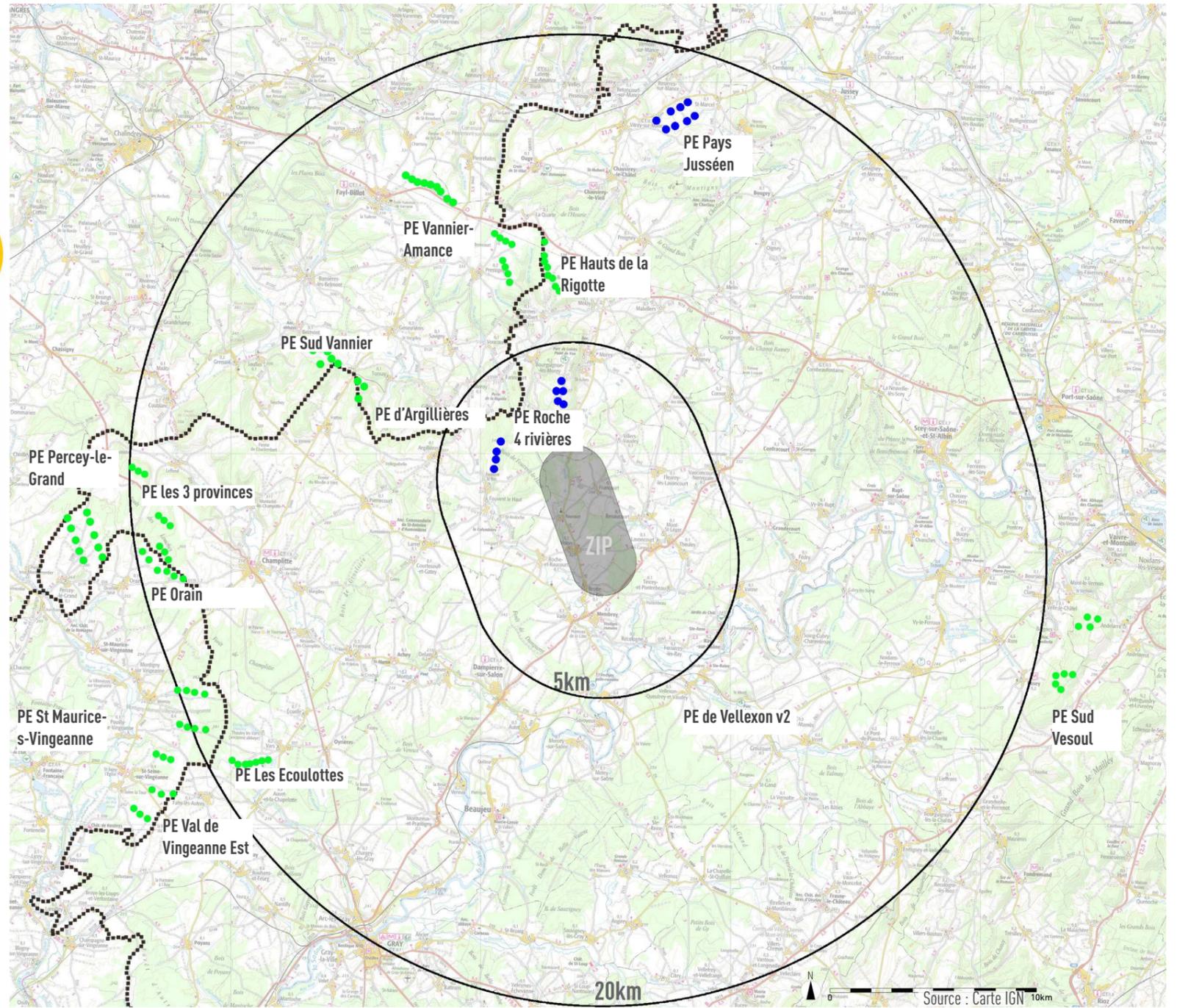


Capacité des paysages franc-comtois à accueillir des éoliennes

Synthèse des contraintes liées à l'implantation de parcs éoliens en Franche-Comté



Synthèse des contraintes liées à l'implantation de parcs éoliens en Franche-Comté // zoom



Parcs éoliens installés, accordés ou connus au 31/1/2019 // AE\* autorisation d'exploiter

- Parcs éoliens en fonctionnement ou en construction
- Parcs éoliens accordés
- Parcs éoliens en instruction

## 5. Conditions de perception du site

Un travail détaillé de terrain a été réalisé dans le périmètre proche, où l'impact visuel est supposé maximal. Il permet d'apprécier l'échelle de vision du secteur concerné.

La perception du paysage et du site d'implantation a été étudiée dans un périmètre d'environ 5km autour du futur parc éolien, depuis la D70, axe routier interdépartemental (Dijon-RN19), la D5 reliant l'arrière-pays au val de Saône, la D1, axe structurant localement, et la D41 axe de liaisons interbourgs. Enfin, un parcours longeant la Saône explore la perception de depuis la rive gauche de la Saône afin de détecter les points sensibles face à ce paysage emblématique.

Cette analyse permettra d'appréhender les différentes échelles de vision et détecter les points de fragilité. La route touristique du Val de Saône n'a pas été retenue. Elle longe la rive droite en contrebas des coteaux et s'oriente vers la rivière, donc à l'opposé de l'aire de projet. Elle ne permet pas d'analyser les relations visuelles entre le site potentiel d'implantation et le paysage emblématique.

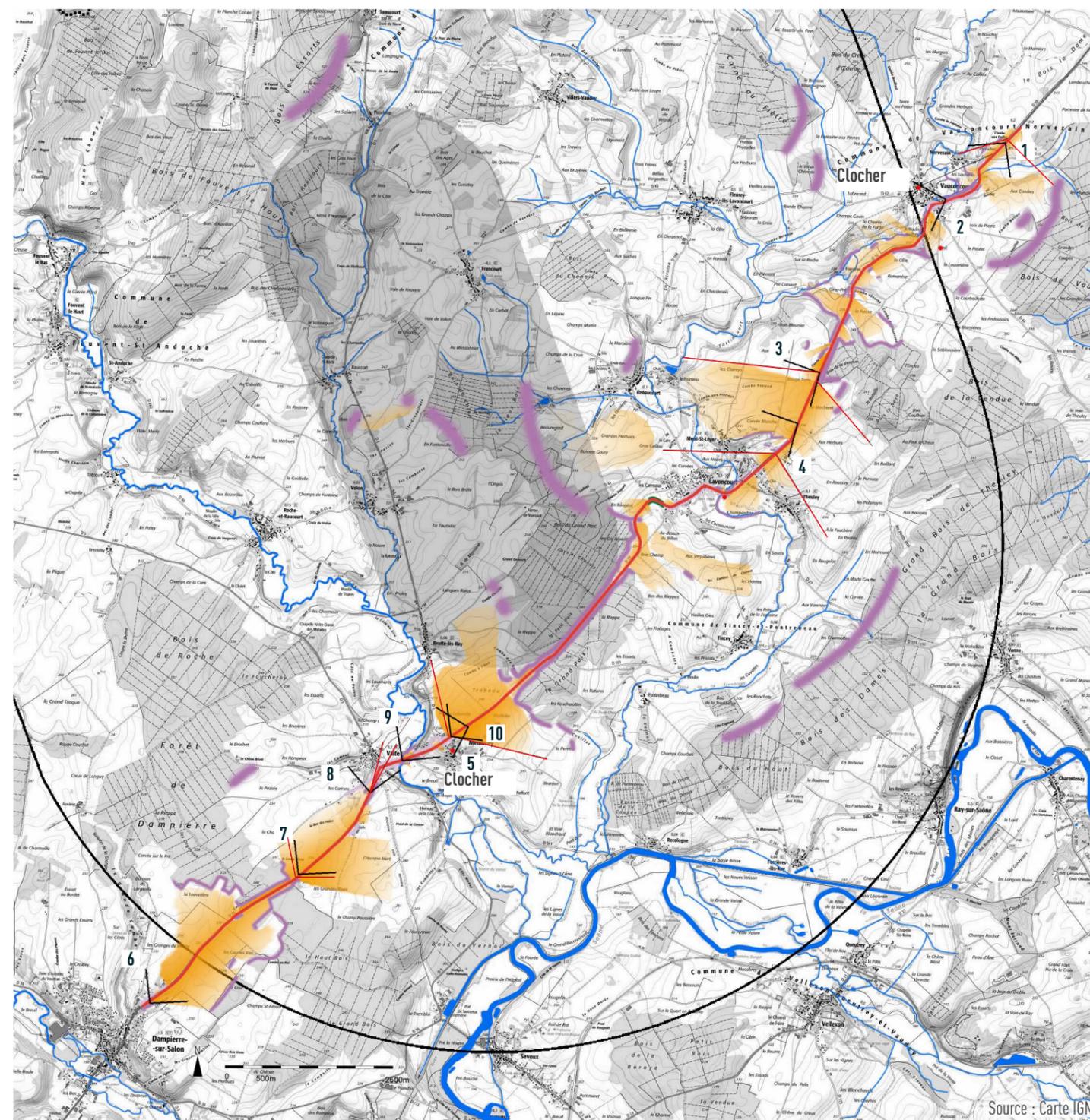
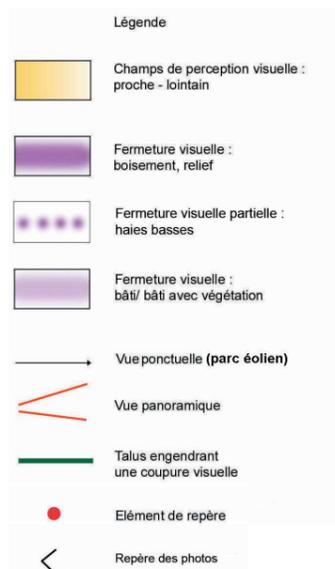
Des observations statiques depuis l'habitat des riverains complètent l'analyse de la perception du site.

### 5.1 Entre Dampierre-sur-Salon et Vauconcourt

Dans l'aire d'étude proche, cet itinéraire traverse le plateau calcaire de l'Ouest avec des vallonnements successifs et une alternance de vues lointaines et proches dû au relief.

Le tracé de la RD70 coupe les vallées des affluents de la Saône de manière perpendiculaire ce qui permet de mieux lire la structure paysagère :

- un fond de vallée avec des vues restreintes sur un environnement proche soit le village ou la ripisylve,
- les versants larges des interfluvies offrant des vues panoramiques sur les vallées,
- le sommet de l'interfluve couvert de massifs forestiers qui de nouveau limitent les vues lointaines.





1. Après avoir traversé un plateau de grandes cultures, la D70 plonge dans la vallée de la Gourgeonne. Le clocher comtois qualifie la silhouette du village de Vauconcourt niché au creux du relief.



2. Traversée Vauconcourt : Après une section encadrée par le pavillonnaire, une échappée visuelle offre une vue sur l'église qui indique le centre historique du village.



3. Quittant la vallée de la Gourgeonne avec son paysage fermé par les ripisylves, la route monte sur l'interfluve pour découvrir successivement des paysages de cultures encadrés de bosquets et un paysage largement ouvert avec le prochain interfluve boisé à l'horizon lointain. Le versant décrit un ample plateau qui s'incline de nouveau vers la vallée de la Gourgeonne, dont le fond n'est pas visible.



4. A la fin du plateau, la RD70 plonge de nouveau dans la vallée où elle atteint le village de Lavoncourt et son écran végétal dans un paysage fermé.



5. A l'entrée de Membrey, la route bénéficie également d'un large panorama où le regard s'étend jusqu'à l'interfluve entre le Vannon et le Salon. Boisé au sommet, il dessine un trait sombre à l'horizon relayé par la Montagne de la Roche qui ne se distingue guère des interfluves.

**Direction Sud- Nord**



6. Une transition douce entre la partie agglomérée de Dampierre-le-Salon et la campagne : des bandes boisées accompagnent la route et offrent au fur et à mesure de l'avancement la vue sur un plateau cultivé et entouré de boisements. Le site d'étude ne se découvre qu'à la fin des boisements.



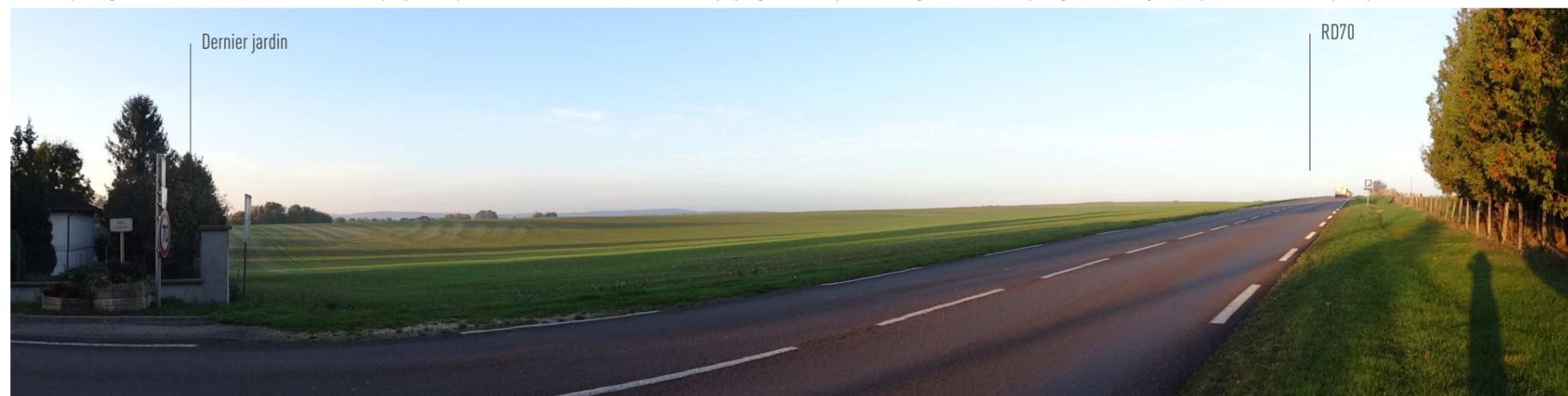
7. Après avoir franchi le sommet de l'interfluve boisé, la route offre un large panorama qui s'étend du val de Saône jusqu'à la Montagne de la Roche.



8. A l'entrée de Vaite, la vue est progressivement encadrée par les maisons. Le dénivelé important indique l'approche du fond de vallée. Ici, à la jonction de deux routes, un espace un peu plus ample permet de voir les peupliers en fond de vallée et d'appréhender le versant Est de la vallée du Vannon.



9. Le bref passage du fond de la vallée du Vannon est marqué par une petite ouverture visuelle en direction du projet grâce à une prairie. Le regard est d'autant plus guidé vers la gauche qu'une haie limite la perception du fond de vallée à droite.



10. Traversée de Membrey : La topographie et le secteur urbanisé masquent les vues lointaines en direction de l'aire de projet. Le contraste est saisissant à la sortie du bourg où la route se trouve sans transition sur un large plateau cultivé. On ne perçoit même pas les massifs forestiers situés au sommet de l'interfluve.

## 5.2 Entre Brotte-lès-Ray et Roche-Morey (D1)

Il s'agit d'un axe de circulation locale permettant aux villages du territoire concerné de rejoindre au Sud la RD70 et au Nord la RN19. On y distingue trois séquences :

- au Sud, une vallée ample à fond plat est entourée de larges versants cultivés et son sommet coiffé de forêts. Le village de Volon et son clocher comtois constitue un motif paysager,
- une séquence intermédiaire fermée par une vallée plus serrée où les coteaux se rapprochent et constituent un paysage à une échelle plus fine. Raucourt se greffe sur la route et crée un motif paysager avec son centre historique adossé au versant Ouest. La ferme isolée d'Heurcourt anime le fond de vallée.
- au Nord, la route adossée à la Montagne profite du dénivelé pour offrir des vues variées sur un fond de vallée plat avec un rebord court en face de la Montagne de la Roche.

### Direction Sud / Nord

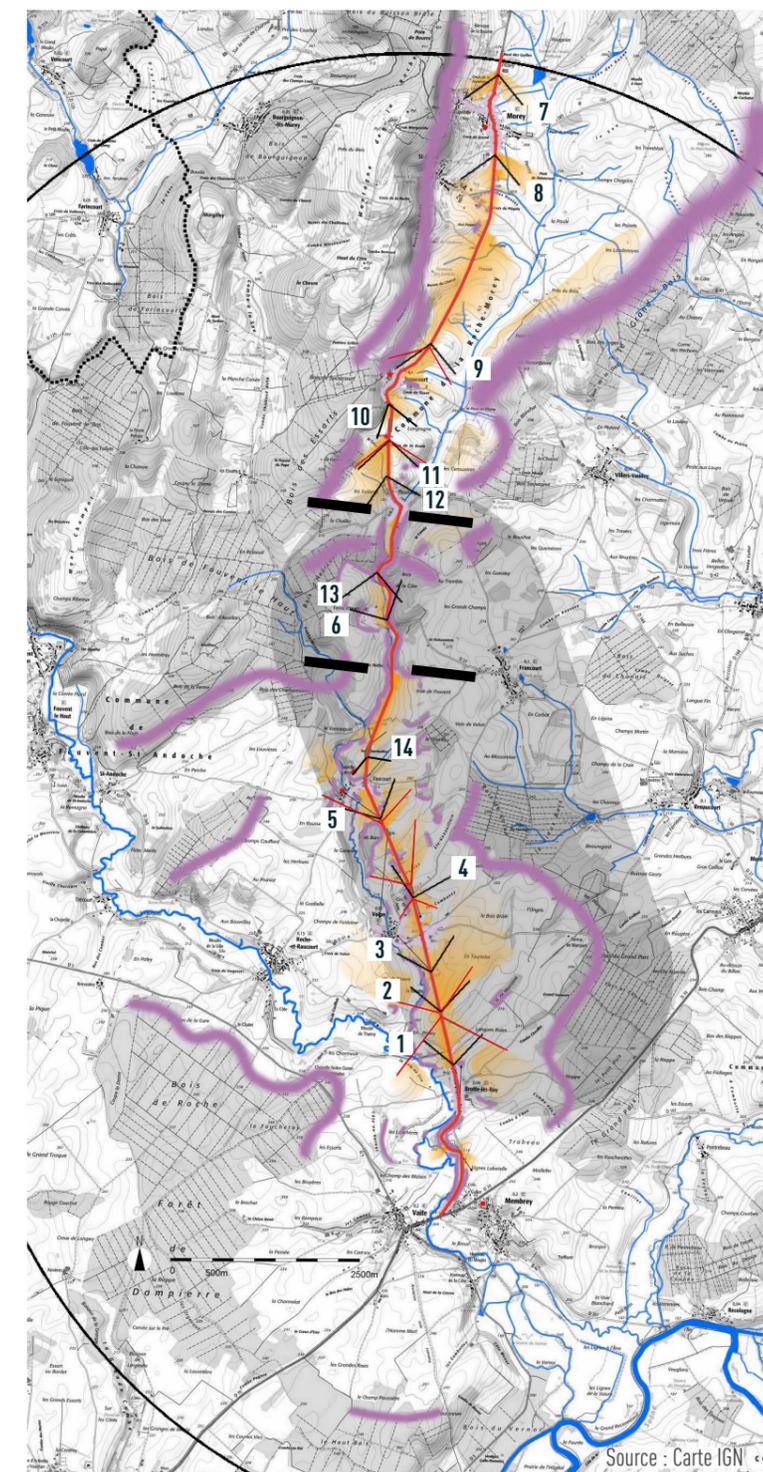


1. Après avoir traversé le village-rue de Brotte-lès-Ray n'offrant guère de vues lointaines, la D1 sort du fond de vallée à la sortie du village où les vues sont limitées par la végétation et le relief.



2. Au sommet du versant d'une vallée sèche, on découvre les exploitations éparpillées en périphérie de Volon, qui se caractérise par un tissu urbain très distendu. Le noyau urbain avec l'église se situe proche de la rivière. Il ne se découvre que tardivement quand la ripisylve s'éclaircit. En face, la Montagne de la Roche prolonge l'interfluve de la Bonde et du Vannon, sans dominer ce paysage vallonné.

Légende	
	Champs de perception visuelle : proche - lointain
	Fermeture visuelle : boisement, relief
	Fermeture visuelle partielle : haies basses
	Fermeture visuelle : bâti/ bâti avec végétation
	Vue ponctuelle (parc éolien)
	Vue panoramique
	Talus engendrant une coupure visuelle
	Élément de repère
	Repère des photos
	Limite de séquence





3. Le clocher comtois qualifie la silhouette de Volon dans un fugitif aperçu avant d'être de nouveau masqué par l'écrin végétal du bourg.



4. Le calvaire et les vergers marquent ce carrefour entre Volon et Francourt. En arrière-plan, le massif forestier délimite le plateau et dessine l'horizon lointain.



5. Après avoir quitté de nouveau une séquence encadrée de végétal et du relief, la route offre une vue plongeante sur le bourg de Raucourt.

**Direction Nord- Sud**



6. Dans cette séquence avec des vues lointaines restreintes par les coteaux de la rivière, une ferme constitue le seul point d'appel.



7. A l'approche Nord de Roche-Morey, village adossé à la Montagne, l'abbaye se trouve dans l'axe de la route.



8. La sortie de Roche-Morey se qualifie par une zone de transition marquée par des bosquets qui forment des portes végétales et par des constructions isolées et leur cortège végétal. L'ensemble masque les vues lointaines en direction de l'aire de projet.



9. Suaucourt est implanté à la lisière de la forêt où son château constitue un point d'appel.



10. A la sortie de Suaucourt, le relief est plus accentué. La route sinueuse traverse un paysage vallonné et grimpe vers un col. Le regard s'attache surtout au premier plan.



11. Au point culminant du relief, la vigne côtoie l'herbage. Le regard s'étend jusqu'au plateau cultivé entourant Francourt.



12. En plongeant dans la vallée de la Bonde, on perçoit quelques maisons de Pisseloup au bout de la route avant que les talus enferme de nouveau l'usager.



13. Perception de la ferme après avoir quitté un fond de vallée étroite entre une ripisylve dense et un talus boisé.



14. Quittant le fond de la vallée, la route atteint des plateaux ondulants formés par les affluents de la Bonde. La vue s'étend sur un versant cultivé où les premières maisons du hameau de Raucourt constituent un point d'appel. Une chapelle isolée surplombe ce paysage.

### 5.3 Entre Larrey et Vaite(D5)

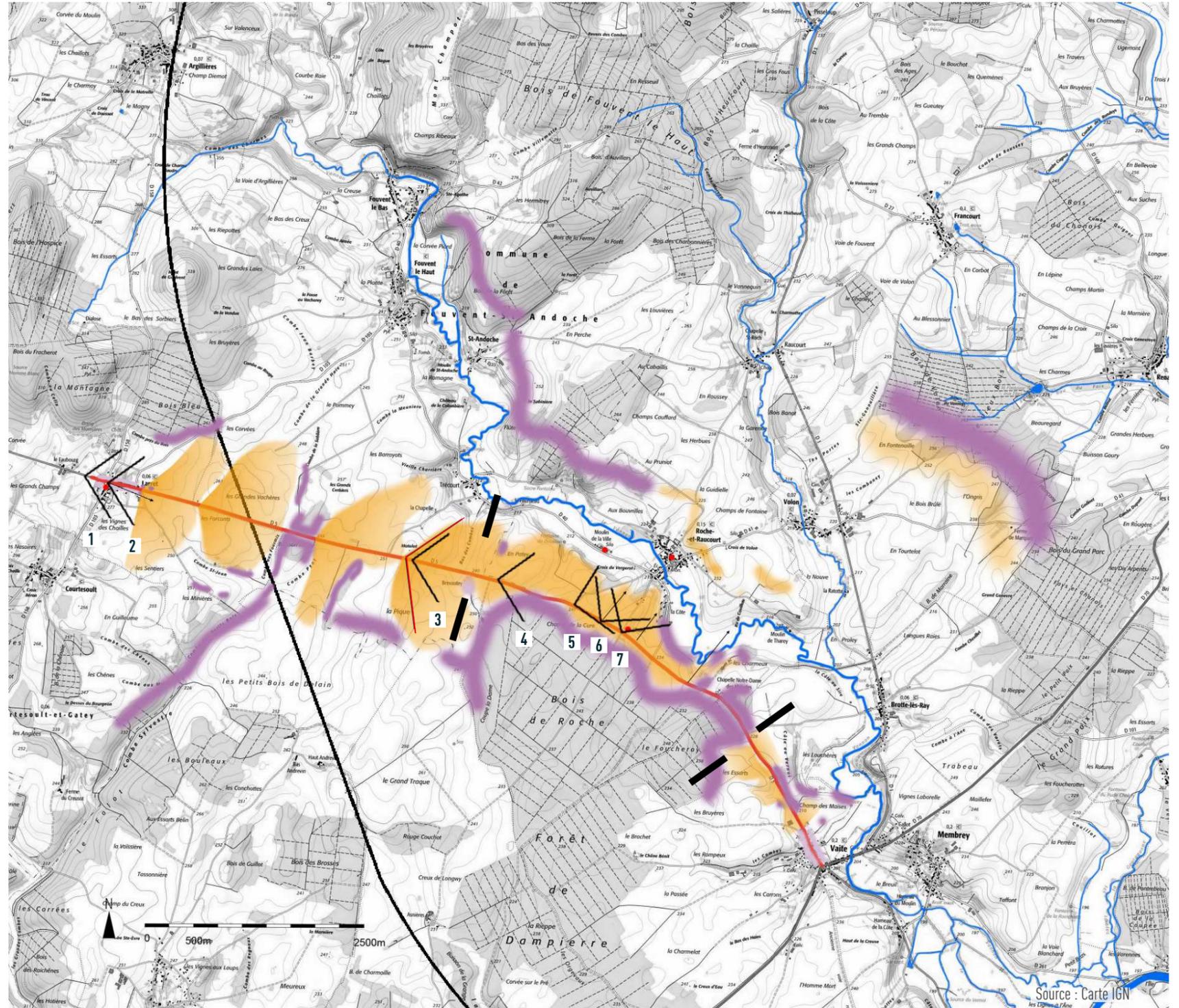
La D5 joue le rôle de desserte locale et crée un raccourci entre la D67 et le val de Saône. Le tronçon étudié longe le site d'étude, à l'Ouest.

Trois séquences différentes caractérisent l'itinéraire :

- A l'Ouest, il traverse un paysage de plateaux ouverts et ondulants. Depuis les points hauts des ondulations, le regard embrasse les plateaux s'étendant jusqu'au contrefort de la Montagne de la Roche au Nord et les sommets boisés de l'interfluve entre le Vanon et le Salon au Sud-Est.
- A l'Est, le tracé longe la vallée du Vannon, dont le fond reste caché par son cortège végétal implanté sur les premières ruptures de relief. Le regard file jusqu'à l'horizon dessiné par les boisements de l'interfluve entre la Bonde et la Gourgeonne.
- A la sortie de Vaite, la topographie et la végétation empêchent des vues lointaines créant un paysage à horizons proches.

**Légende**

-  Champs de perception visuelle : proche - lointain
-  Fermeture visuelle : boisement, relief
-  Fermeture visuelle partielle : haies basses
-  Fermeture visuelle : bâti / bâti avec végétation
-  Vue ponctuelle (parc éolien)
-  Vue panoramique
-  Talus engendrant une coupure visuelle
-  Elément de repère
-  Repère des photos
-  Limite de séquence





1. Le village de Larret s'est installé au rebord d'un plateau. Son centre bourg avec le cortège végétal marque une vraie barrière visuelle à la rupture de pente.



2. Le relief bascule vers l'Est devant l'église où l'on a une brève vue lointaine encadrée par le front bâti.



3. Premier aperçu de l'aire du projet depuis un point haut du plateau.



4. En contournant le Bois de Roche, la route offre un large panorama sur les deux interfluvés, où le silo de Roche-et-Raucourt constitue un point d'appel.



5. 2e séquence : la route longe le sommet boisé de l'interfluve. Le regard embrasse tout le plateau cultivé où le fond de vallée ne s'aperçoit peu.



6. Le plateau est bien délimité par les boisements des premières pentes de la vallée. Là où la végétation est clairsemée, on aperçoit de manière fugitive l'église de Roche-et-Raucourt.



7. Par sa position dominante, la route permet des vues lointaines sur l'interfluve entre le Vannon et la Bonde. S'y accroche le lotissement de Roche-et-Raucourt. En arrière-plan, les massifs forestiers de l'interfluve entre la Bonde et la Gourgeonne se dressent à l'horizon.

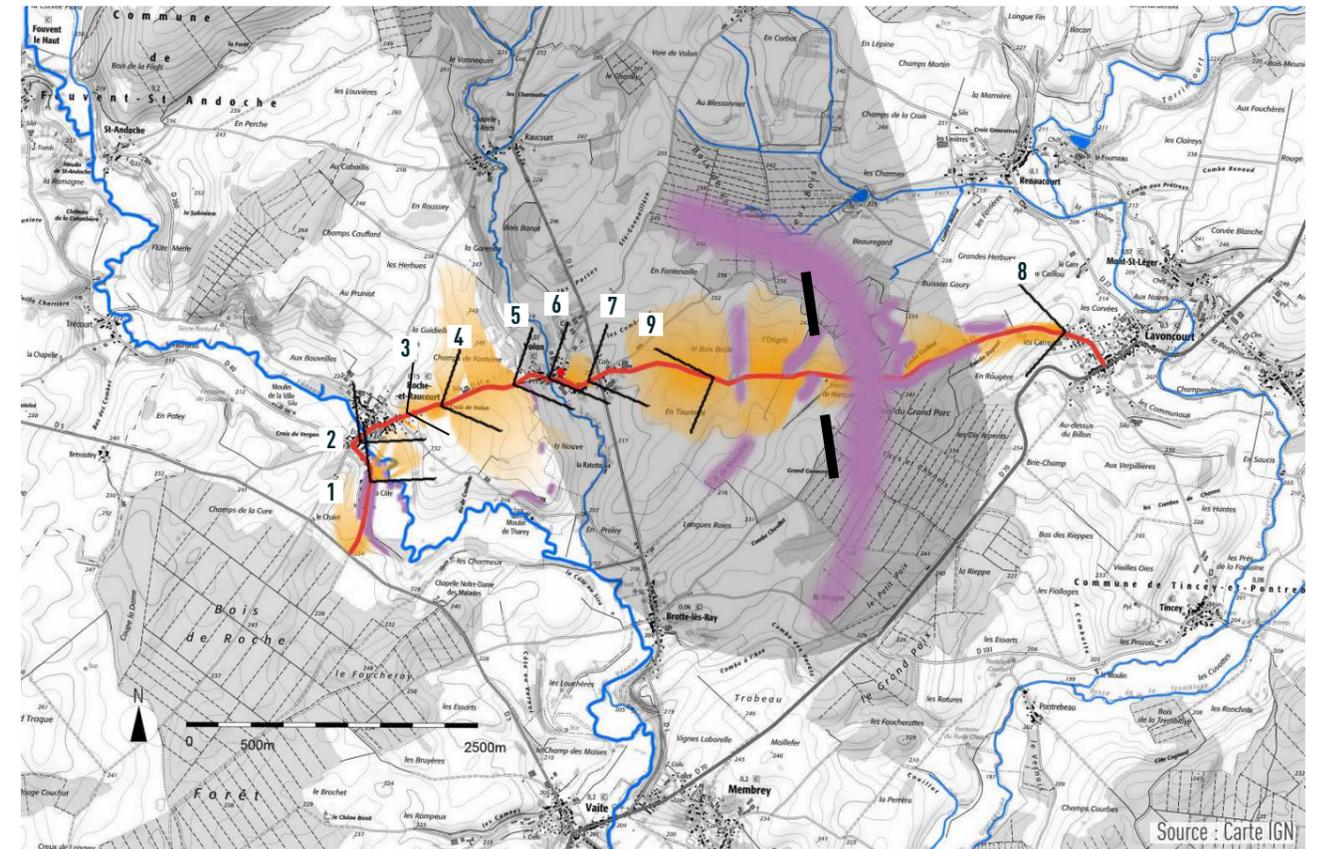
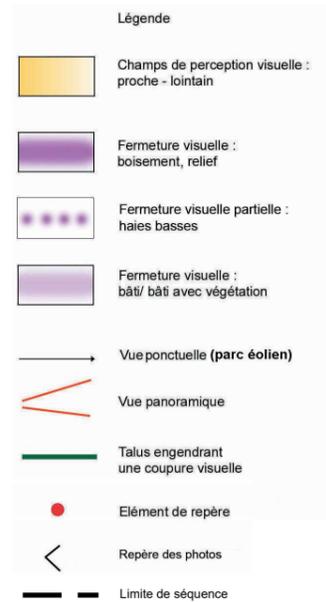
## 5.4 Entre Raucourt et Lavoncourt (D41)

Il s'agit d'une route intercommunale qui traverse le site d'implantation. Elle franchit deux interfluvies et permet de relier les villages à Lavoncourt, un bourg offrant quelques commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, épicerie...).

On note là deux séquences :

- une première séquence alternant les paysages fermés de fond de vallée et les paysages ouverts des interfluvies offrant des vues panoramiques,
- une deuxième séquence fermée par des boisements avec quelques ouvertures visuelles sur les plateaux.

Les villages de Roche-et-Raucourt et Volon sont installés près des ruisseaux, se développant sur les deux rives des cours d'eau. Les extensions urbaines récentes ont conquis les versants mais bénéficient de la végétation environnante et du relief pour les insérer dans le paysage.



### Direction Ouest-Est



1. A l'entrée Sud de Roche-et-Raucourt, on découvre le fond de vallée animé par la ripisylve et le bourg logé dans le creux du relief.



2. Au cœur du village, le ruisseau est accessible depuis un espace vert peu mis en valeur. Toutefois, il bénéficie d'une perspective sur son église inscrit MH.



3. Le lotissement à la sortie de Roche-et-Raucourt est orienté vers la vallée du Vannon. Une dizaine de lots ont été construits récemment où la qualité des espaces publics restent très sommaires (absence d'arbres et espace de convivialité). Toutefois, les maisons les plus hautes dans la pente ont également une vue en direction du projet.



4. Un plateau cultivé s'étend sur l'interfluve entre le Vannon et la Bonde où le regard embrasse un horizon lointain. Ce paysage ouvert crée un contraste fort par rapport aux paysages de vallée qui l'encadrent.



5. A la rupture de la pente, une ligne boisée annonce la vallée de la Bonde. Le regard s'étend jusqu'au prochain plateau sur la rive droite de la Bonde. Volon avec son clocher comtois constitue un motif paysager. Installé en fond de vallée, il attire le regard vers le coeur du bourg.



6. Au coeur de Volon une place devant l'église articule plusieurs quartiers. Deux routes s'orientent en direction du projet.

Direction Est-Ouest



7. Une grande prairie autour de laquelle une partie des constructions de Volon se sont organisées crée une ouverture visuelle en direction du site.



8. Les extensions urbaines de Lavoncourt ont quitté le fond de vallée et grimpent le versant au Nord. L'insertion paysagère des dernières maisons est variable : à gauche quelques arbres et absence de plantation sur la parcelle à droite. Le relief accentué ne permet pas de vues lointaines en direction du site depuis la route.



9. Un paysage à grande échelle se déploie devant l'usager de la RD41, entre Lavoncourt et Volon, après avoir franchi les massifs forestiers. Les différents interfluves dessinent l'horizon lointain, où la Montagne de la Roche ne se distingue peu des autres reliefs.

## 5.5 La Saône, paysage emblématique

Les STAP et le SRA de la DRAC ont défini une liste de sites emblématiques représentant des enjeux très forts indiqués sur la cartographie des unités paysagères du SRE. Le Val de Saône est le seul site emblématique concerné par ce projet.

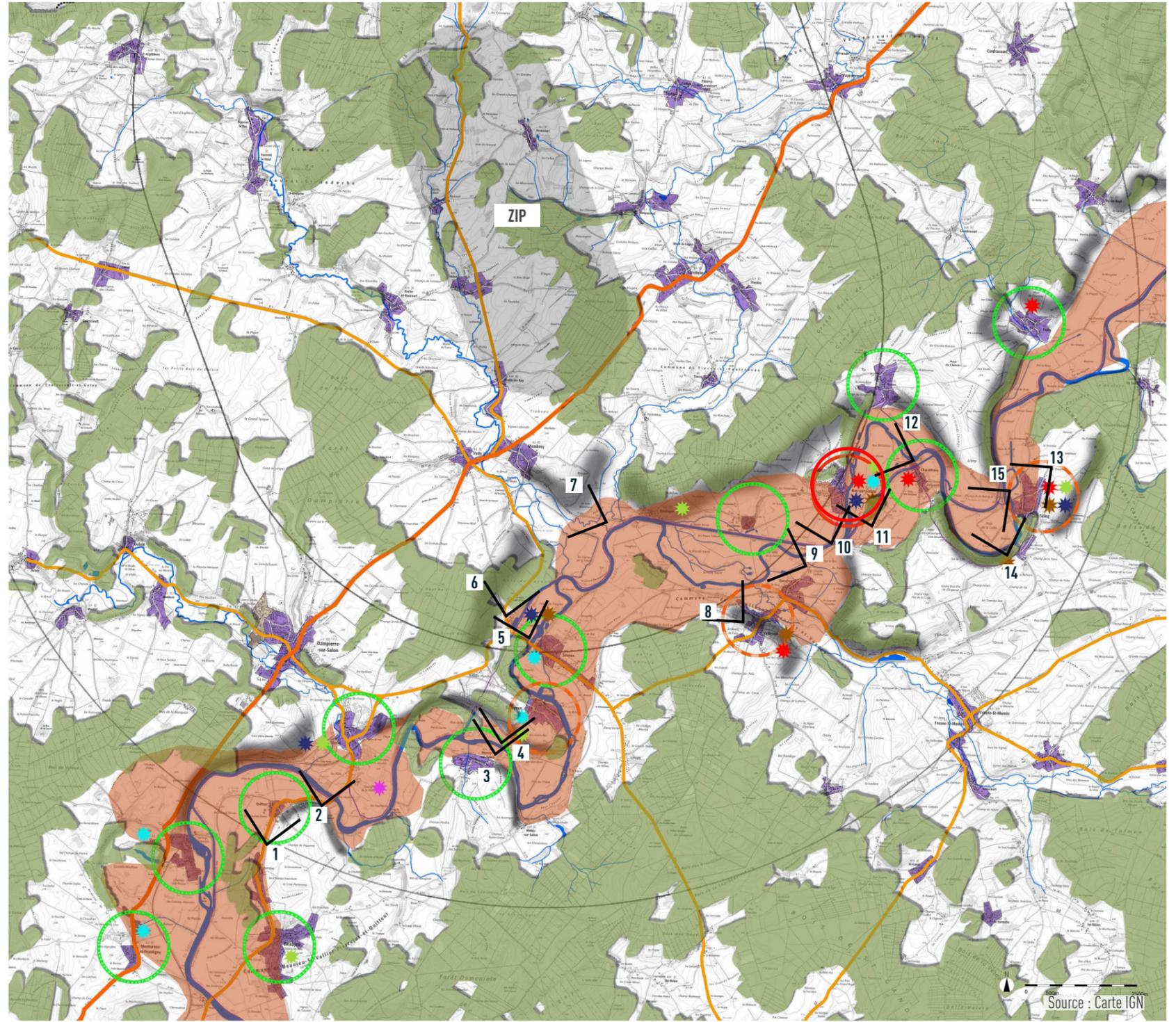
Le SRE renseigne la justification suivante pour le Val de Saône :  
 «**Frontière** occidentale de la Franche-Comté, parsemée de **forteresses**, également **axe mythique** de l'expansion de l'empire romain jusqu'au Rhin, puis **axe économique** nord-sud de l'Europe continentale au Moyen-Âge.»

La vallée de Saône est également considérée comme un **paysage remarquable**.

Ce chapitre **synthétise** les attraits patrimoniaux et touristiques de la Vallée de Saône. Il indique l'échelle de vision depuis la vallée. Un **travail de terrain** a été réalisé en suivant **les routes sur la rive gauche** pour identifier les **points sensibles** entre le paysage remarquable et le projet en arrière-plan.

Les **vues panoramiques depuis les points hauts** du rebord de la vallée ont fait l'objet d'une attention particulière. Souvent, l'ourlet des boisements cache le fond de vallée depuis les points hauts. Le reportage photographique témoigne des points de vue remarquables, qui montrent une sensibilité et qui seront analysés à l'aide de la ZVI ou d'un photomontage.

Selon la distance d'éloignement ainsi que le relief qui s'intercale entre le projet et **les villages**, les derniers présentent des sensibilités différentes face au projet. Cette sensibilité sera analysée à l'aide de la carte ZVI.



- |  |  |  |                                       |
|--|--|--|---------------------------------------|
|  | Aire visuelle de la vallée                                       |  | Eglise, abbaye                        |
|  | Village, enjeu faible  |  | Château                               |
|  | Village, enjeu modéré  |  | Curiosité, A voir                     |
|  | Village, enjeu fort  |  | Halte fluviale, port, location bateau |
|  | Cône de vue paysager sensible, à étudier par ZVI ou photomontage |  | Hébergements, camping                 |

Source : Carte IGN



1. Entre la conurbation de Beaujeu-Pierrejux et les premières maisons de Quitteur, le fond de vallée offre une vue sur les coteaux boisés et les vastes champs cultivés sans éléments remarquables ou emblématiques du val de Saône.



2. Les franchissements de la Saône sont des lieux privilégiés d'observation de la rivière et de son cortège végétal. Ces lieux sont rares. Souvent la Saône reste discrète et peu visible derrière la ripisylve pour l'automobiliste. La rivière aux eaux calmes présente des miroirs d'eau très pittoresques créant des ambiances paisibles.



3. Mercy-sur-Saône, installé sur une terrasse de la Saône s'ouvre sur les prairies humides du lit majeur. Un lavoir et un petit espace de convivialité qualifient l'interface entre le secteur naturel et le bourg. La rivière est masquée par sa ripisylve en arrière-plan de la photo.



4. La Saône déconnectée du bourg ne se découvre qu'à quelques centaines de mètres de Mercy. Ce franchissement en plein nature offre une vue sur un paysage paisible du cours d'eau.



5. Le château privé de Seveux dont la tour, la plate-forme castrale et l'emprise de l'ancien bourg castral sont inscrits MH constitue un point d'appel discret au bord de la rivière. Il ne se découvre que très furtivement depuis l'axe routière à proximité de la rivière.



La ripisylve dense coupe le bourg de Seveux de la Saône. Seul le franchissement permet de découvrir le ruban d'eau.



6. Le port fluvial de Seveux se situe sur la rive opposé du village. Le bassin est entouré de coteaux boisés et de la ripisylve tandis que l'aire de stationnement est généreuse mais sans qualité paysagère.



7. La convergence des affluents vers la Saône a créé un large «delta» avec des espaces ouverts. Les coteaux sont peu présents comme ici à la sortie de Recologne.



8. En périphérie du bourg de Vellexon, la vue s'étend jusqu'au coteau Nord de la vallée de la Saône où le château de Ray-sur-Saône constitue un point d'appel.



9. La petite chapelle St Reine inscrite MH (propriété privée) se situe dans un écrin végétal composé d'arbres tiges. Elle s'adosse discrètement à la route RD27 entre Queutrey et ray-sur-Saône. La route descend une terrasse de la rivière légèrement en surplomb offrant un panorama sur les coteaux de la vallée ainsi que le château perché de Ray-sur-Saône.





10. Un fond de vallée cultivé près d'une halte fluviale permet d'apprécier l'échelle de la vallée limitée par les coteaux boisés. Le château de Ray-sur-Saône constitue un motif remarquable et emblématique souvent représenté dans la promotion touristique.



11. Le canal constitue un lieu de convivialité et d'attrait à Charentenay. Il participe à l'animation du lieu et crée un miroir d'eau valorisant ce lieu. On perçoit le château de Ray-sur-Saône dans une percée visuelle dans différents écrans végétaux.



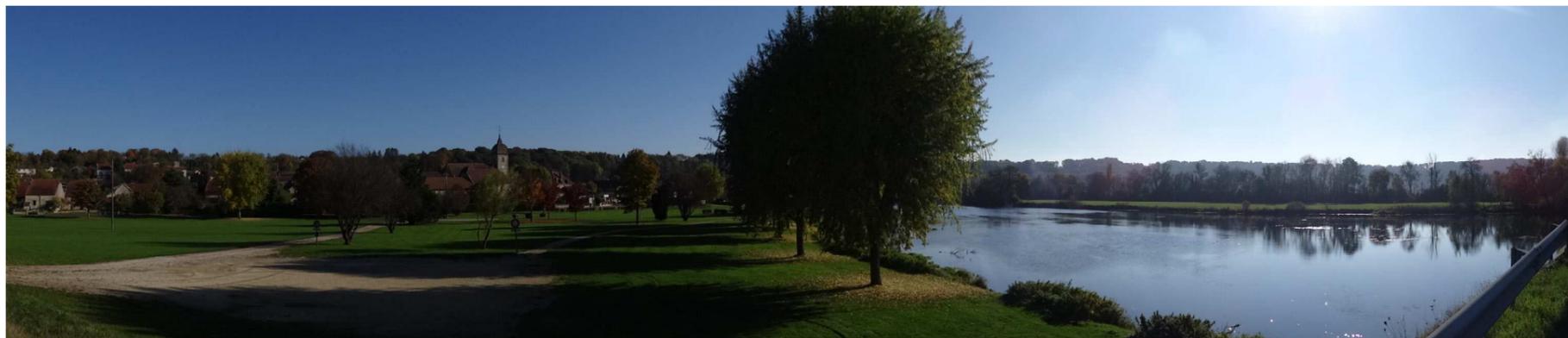
12. A la rupture de la pente, entre une terrasse haute et une terrasse basse, les versants cultivés permettent un panorama sur le coteau boisé rive droite, où l'église de Charentenay et le château émergent de leur écrin végétal et constituent des points d'appel.



13. Au Nord-Est de Soing s'étend un plateau cultivé sur une terrasse haute de la Saone qui reste peu visible dans la dépression topographique.



14. Un belvédère aménagé est indiqué sur différentes cartes touristiques. Il permet la découverte du méandre de la rivière à proximité de Soing. Orientée vers l'Est, la vue est limitée par la végétation en direction du projet à l'Ouest.



15. Soing : Une halte fluviale et espace paysager qualifient l'interface entre le bourg et la rivière qui se cache derrière la ripisylve.

## 5.6 Riverains et cadre de vie

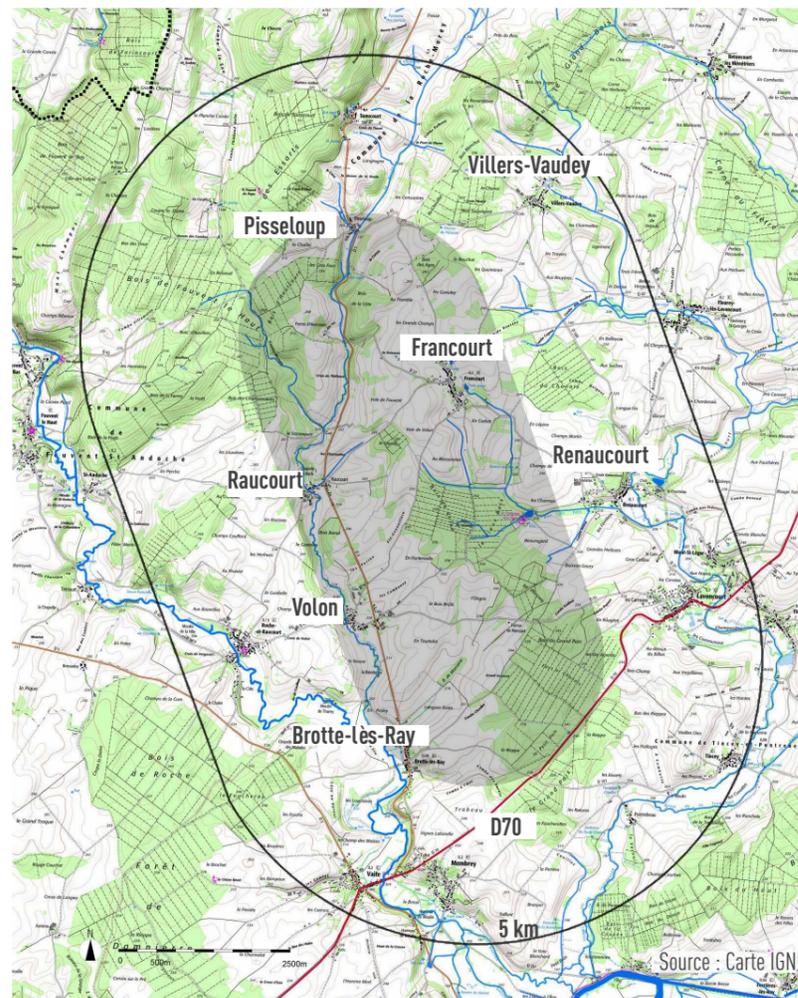
À ce stade de l'étude, le secteur pressenti favorable à l'implantation d'un parc éolien forme une ellipse d'environ 7.5 km de long et 3,5 km de large, entre les bourgs de Brotte-lès-Ray, Volon, Raucourt, Pisseloup, Francourt et Renaucourt. Ce chapitre analyse le cadre de vie des villages situés dans le creux du relief face à l'interfluve. Le bourg de Villers-Vaudey y est ajouté. Roche-Raucourt, Lavoncourt, Membrey et Vaite ont été étudiés dans le cadre des perceptions dynamiques depuis les routes.

L'analyse des observations statiques permet d'apprécier la qualité du paysage perçu par les riverains qui habitent le territoire concerné, notamment celui en contact direct avec le site du projet ainsi que les lieux de convivialité, comme les places, placettes ou jardins publics.

Les six bourgs se caractérisent par un urbanisme traditionnel, avec peu d'extension récente discontinue du coeur de bourg. Ils sont implantés à proximité d'un ruisseau, bénéficiant d'un écrin végétal en lien avec la ripisylve. Aucun hameau ne se trouve à proximité du site de projet.

### Francourt

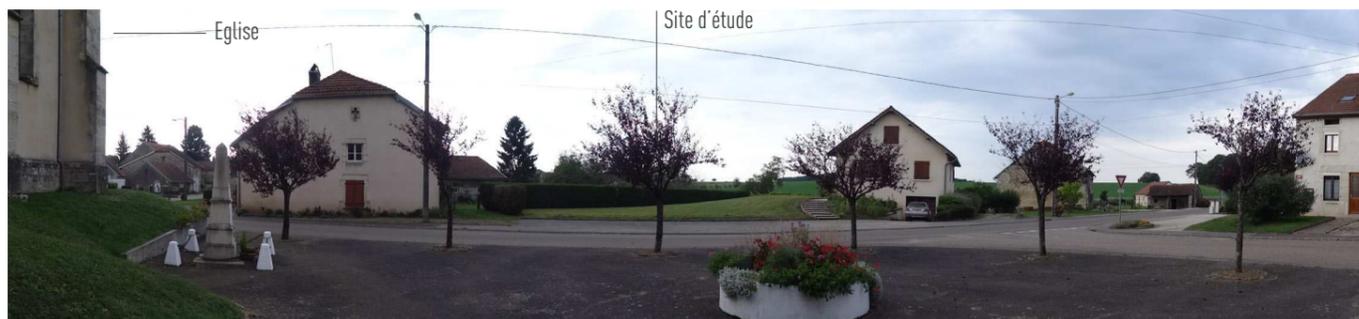
- Type d'implantation** : village-rue en forme de Y, à la tête d'un petit vallon sur le plateau,
- Espace de convivialité** : espace autour de l'église avec un tissu urbain distendu et liaisons visuelles vers le secteur naturel,
- Silhouettes** : Silhouette allongée dominée par un clocher bien visible depuis le cimetière,
- Ecrin** : vergers plein-vent, bosquets, jardins,
- Entrée/Sortie** : quelques nouvelles maisons isolées avec leur jardin, risque de perception des éoliennes à toutes les entrées/sorties de village,
- Sensibilité** face au projet : très forte.



1. A l'entrée Sud du bourg, la route sinueuse permet d'embrasser du regard l'environnement du bourg, malgré un filtre visuel que constitue le verger plein vent au premier plan.



2. et 3. A l'approche Est de Francourt, et notamment depuis la route du cimetière, la silhouette boisée du bourg avec son clocher discret s'étend sur le plateau. Au Nord, la Guinguette implantée en périphérie du bourg ne montre pas la même qualité d'insertion paysagère que le reste du village.



4. Un habitat isolé et très espacé permet une liaison visuelle entre la placette jouxtant l'église et le secteur naturel du bourg.

5. La route principale est axée sur l'église montrant un front urbain bâti continu selon le modèle lorrain et plus fragmenté côté Est. Depuis le perron de l'église une échappée visuelle existe en direction du site d'implantation.



6. En frange Sud-Ouest du village, les nouvelles constructions se sont implantées en discontinuité avec le tissu urbain traditionnel encadrant la sortie en direction du site qui reste bien visible du à sa situation topographique.

7. L'entrée Ouest de Francourt est marquée par un versant cultivé offrant un horizon relativement proche.



8. Il existe une liaison visuelle forte entre le bourg et son cimetière qui est implantée en situation de balcon, c'est-à-dire avec une vue sur le bourg et son environnement.

## Brotte-lès-Ray



**Type d'implantation** : village-rue niché au creux du relief du Vannon, peu de perception vers l'extérieur du village,  
**Espace de convivialité** : petite placette à proximité de l'église entouré de construction, peu sensible,  
**Silhouettes** : Silhouette allongée, pas visible depuis l'axe de communication important  
**Ecrin** : écrin, vergers plein-vent, bosquets, jardins,  
**Entrée/Sortie** : fermée côté sud par la végétation, ouvert sur le fond de vallée côté Nord  
**Sensibilité** face au projet : modérément.



1. Brotte-lès-Ray suit le Vannon, Sa ripisylve masquent les vues lointaines à l'Ouest, tandis que le relief, les jardins et les boisements limitent la vues à l'Est. Au Nord, la route quitte la partie agglomérée sans transition.



## Volon

**Type d'implantation** : en U autour d'une prairie, avec des percées visuelles depuis le centre vers le secteur naturel, implantée en fond de vallée à proximité de la Bonde,

**Espace de convivialité** : petite placette devant l'église entourée de construction, très sensible, car percée visuelle vers la prairie,

**Silhouette** : Silhouette hétérogène; compacte côté église, distendu autour la RD1 ce qui rend l'habitat en périphérie Nord-Est très sensible face au projet

**Ecrin** : ripisylve, vergers plein-vent, bosquets, jardins,

**Entrée/Sortie** : manifeste côté Ouest, peu lisibles côté RD1,

**Sensibilité** face au projet : très fort.



1. L'église de Volon avec son clocher comtois marque le cœur du bourg.



2. Le carrefour proche de l'église est ample et fait office de placette qui articule un lavoir transformé en abri, une fontaine, l'église, l'hébergement individuel (chambres d'hotes) et les exploitations agricoles. Compte tenu d'un tissu urbain peu épais on constate deux ouvertures visuelles en direction du site.



3. Une grande prairie autour de laquelle une partie des constructions de Volon se sont organisées crée une ouverture visuelle en direction du site.



## Renaucourt

**Type d'implantation** : Village-rue axé sur l'église, avec un premier maillage, adossé contre le relief et traversé par la Gourgeonne,  
**Espace de convivialité** : petite placette côté église, très sensible, car percée visuelle vers le secteur naturel,  
**Silhouette** : Silhouette nichée dans un écrin végétal  
**Ecrin** : coteaux boisés, ripisylve, bosquets, jardins,  
**Entrée/Sortie** : avec une zone transition formée par l'habitat individuel et ses jardins  
**Sensibilité** face au projet : très fort.



1. L'église de Renaucourt installée à mi-pente se situe dans l'axe d'une route formant une boucle autour du centre historique.



2. Une petite placette jouxtant l'église offre quelques percées vers le secteur naturel.



3. Deux maisons isolées avec leurs jardins créent un espace de transition entre le bourg dense et le secteur agricole avec des vues intermittentes vers le lointain.



4. Raucourt est installé en retrait par rapport à la D1. Le bourg est visible depuis un point haut. La présence de plusieurs écrans végétaux rend sa perception difficile.

## Raucourt

**Type d'implantation** : Village-rue en forme de U, se greffant sur le ruisseau La Bonde et la D1,  
**Espace de convivialité** : absent,  
**Silhouette** : Silhouette nichée dans le creux du fond de vallée,  
**Ecrin** : coteaux boisés, ripisylve, bosquets, jardins,  
**Entrée/Sortie** : perception depuis les routes dominant la vallée possible  
**Sensibilité** face au projet : très fort.



1. Approche Nord de Pisseloup qui se trouve dans le fond d'une vallée étroite. Les maisons se découvrent au dernière moment.



2. Approche Est de Pisseloup : le village est niché dans le creux du relief.

## Pisseloup

**Type d'implantation** : constructions groupées autour de la Bonde dans une vallée étroite

**Espace de convivialité** : absent,

**Silhouette** : Silhouette nichée dans le creux du fond de vallée,

**Ecrin** : coteaux boisés, ripisylve, bosquets, vergers plein vent, jardins,

**Entrée/Sortie** : peu de perception en amont,

**Sensibilité** face au projet : modérément.



## Villers-Vaudey

**Type d'implantation** : sur le rebord d'un versant orienté vers le Nord-Est, premier maillage viaire à partir de l'église,

**Espace de convivialité** : absent,

**Silhouette** : Clocher comtois émerge d'une silhouette compacte,

**Ecrin** : coteaux boisés, bosquets, vergers plein vent, jardins,

**Entrée/Sortie** : sans transition,

**Sensibilité** face au projet : modérément.



3. La sortie vers l'Ouest est marquée par un paysage ouvert qui contraste avec la fermeture visuelle dans le coeur du bourg.



4. Installée sur crête, la plus grande partie du bourg tourne le dos au site de projet. A l'entrée sud, il présente un village dense groupé autour de son église.

## 6. Reconnaissance sociale

### 6.1 Attractions touristiques

Le territoire concerné est **très dynamique** en matière de tourisme. L'attrait principal est lié à la **Saône** (Rives de Saône) et l'offre pour le **cyclotourisme**. L'ancien chemin de halage a été réhabilité pour les loisirs. La beauté et la quiétude des paysages traversés est mise en avant dans les brochures qui proposent la découverte du territoire à pied, à vélo et en bateau sur près de 80km pour découvrir de **jolis villages** et les points forts suivants : **Tunnel de St Albin, Sceaux-sur-Saône, Château de Rupt-sur-Saône, Saône Valley à Traves**.

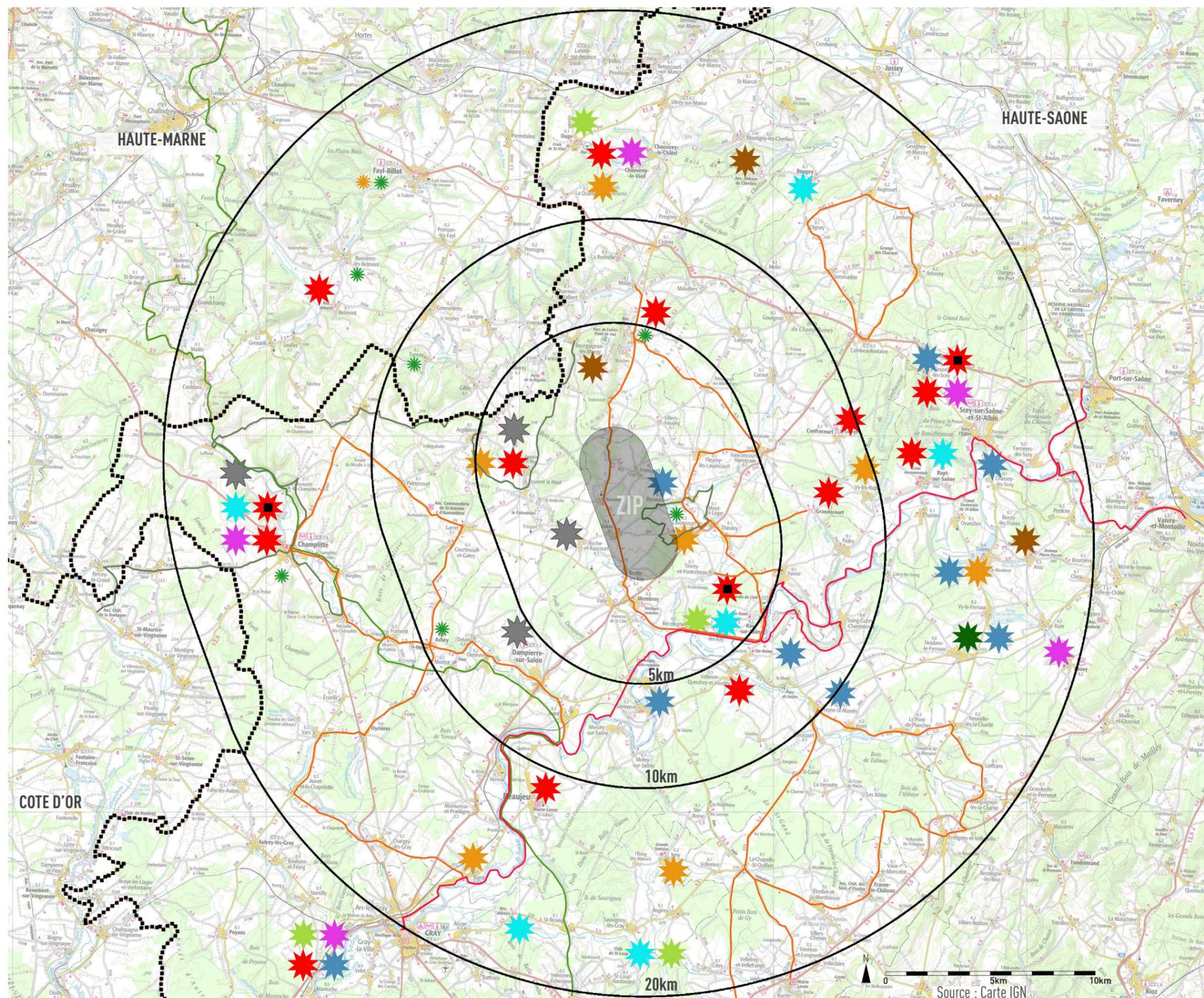
Un autre site d'attrait touristique majeur est figuré par **Champlitte** et ses alentours constitué par son offre patrimoniale, culturelle et notamment gastronomique, de par son vignoble. Les activités proposées en pleine nature sont également nombreuses (boucles de randonnées et de vélos).

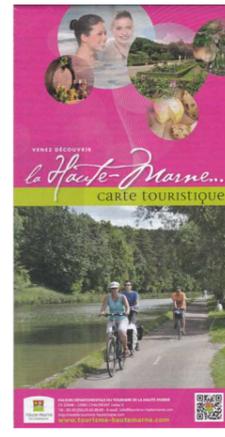
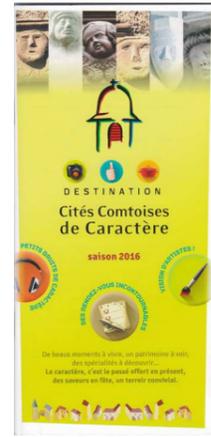
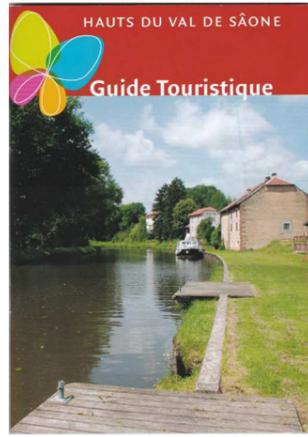
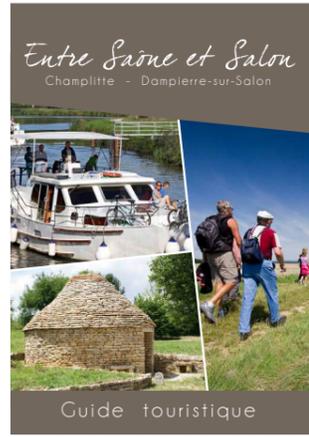
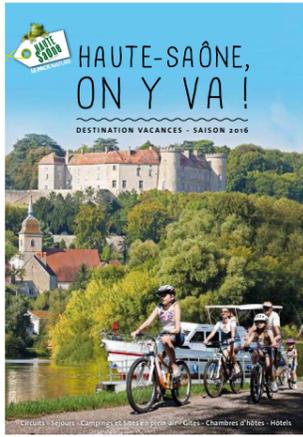
**Trois attractions touristiques** se trouvent dans l'aire de projet :

- La boucle Jules Rimet (parcours vélo de 46km),
- Le Camping et étang de loisirs à Renaucourt,
- Le sentier des mines et du Tacot à Lavoncourt.

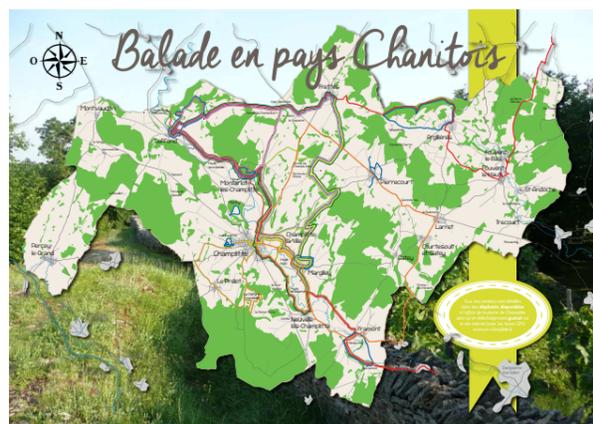
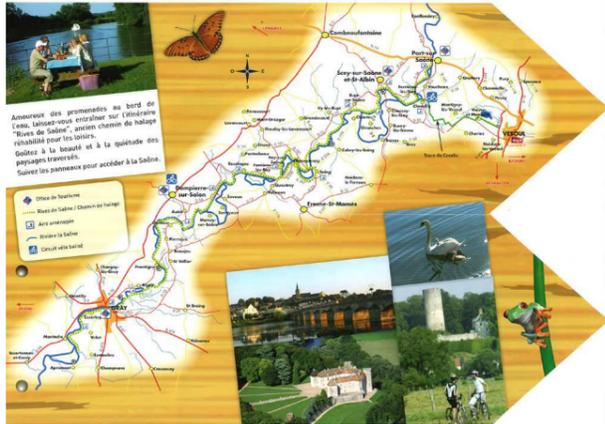
Le parc de loisirs sur le sommet de la **Montagne de la Roche** n'existe plus. Le site est devenu une propriété privée. En revanche, la Montagne reste l'un des « incontournables » des Hauts du Val de Saône pour découvrir le patrimoine naturel, géologique et archéologique, comme ses vastes panoramas.

-  Rives de Saône
-  Via Francigena (GR145)
-  GR du pays, PR
-  21 boucles à vélo (CG70)
-  Départ randonnée
-  Départ boucle cycle (Haute-Marne)
-  Site religieux remarquable (église, abbaye...)
-  Petite cité comtoise de caractère
-  Retable remarquable et accessible
-  Musée
-  Château remarquable ou à visiter
-  Jardin ouvert au public
-  Activités de loisirs liées à l'eau
-  Vestiges archéologiques remarquables
-  Activités de plein air (golf)





L'attractivité touristique du territoire concerné se lie à travers la grande offre de guides touristiques qui va de l'échelle régionale à l'échelle locale ainsi qu'au nombreux labels pour fédérer les atouts du territoire.

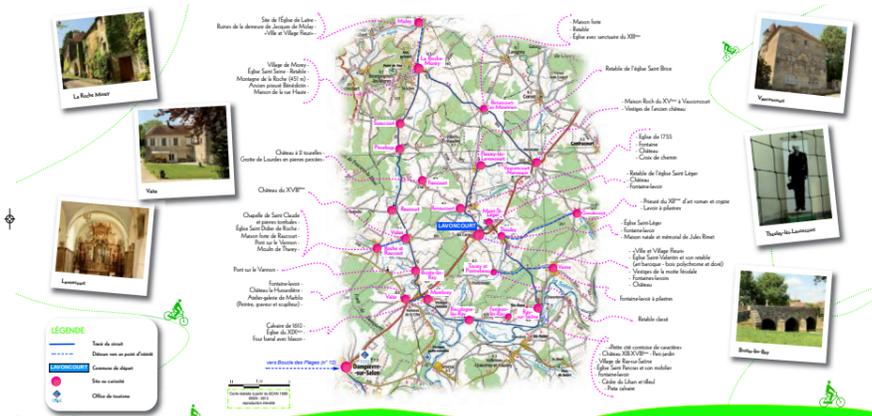


Les deux attraits touristiques majeurs : la vallée de la Saône et Champlitte



Le sommet de la Montagne de la Roche est privaté.

Vue depuis un chemin public au point culminant de la Montagne : On constate une fermeture progressive du panorama par l'enrichissement des pentes raides tandis que la vue lointaine vers l'Ouest reste largement ouverte (à gauche).



Les trois attraits touristiques dans l'aire du projet : la boucle Jules Rimet qui conjugue l'effort sportif, la découverte du paysage et le patrimoine.



Le sentier des mines et du Tacot qui fait vivre l'histoire du passé industriel du territoire concerné.



Le Centre de Loisirs à Renaucourt.

\*Sources : Office de tourisme, internet, CDT Haute-Saône et Haute-Marne (voir Bibliographie)

## 6.2 Patrimoine

Le patrimoine protégé se trouve principalement proche de la vallée de la Saône. S'y ajoute la commune de Champlitte avec son Site Patrimoine Remarquable et dix monuments historiques protégés (inscrits ou classés). Aucun patrimoine protégé ne se situe dans la zone d'implantation potentielle (ZIP).

Quatre sites inscrits ou classés se trouvent dans l'aire d'étude et ne présentent qu'un faible enjeu grâce à leur éloignement, la présence de relief ou couvert végétal masquant les co-visibilités.

Deux autres **Sites patrimoniaux remarquables** se trouvent dans le périmètre de l'étude, à proximité de la Saône : Gray et Ray-sur-Saône. Gray constitue un faible enjeu, comme la ZVI le confirme (p62). Ray-sur-Saône constitue un enjeu fort, notamment depuis la vallée de la Saône et sera étudié à l'aide de photomontages. Les Sites Patrimoniaux Remarquables de Gy, de Fondremand et de Chariez (Vesoul) se trouvent à plus de 20km du projet, hors périmètre d'étude. Ils ne présentent qu'un faible enjeu grâce à leur éloignement, la présence de relief et de couvert végétal masquant les co-visibilités.

Compte tenu de la taille envisagée des machines, tout le patrimoine de l'aire d'étude et son rapport avec le site ont été étudiés à l'aide de la cartographie et de la carte ZVI, ce qui a permis de définir des niveaux d'enjeu selon la position du monument, son environnement proche et sa reconnaissance. Trois niveaux ont ainsi été identifiés : enjeu faible, enjeu modéré, enjeu fort.

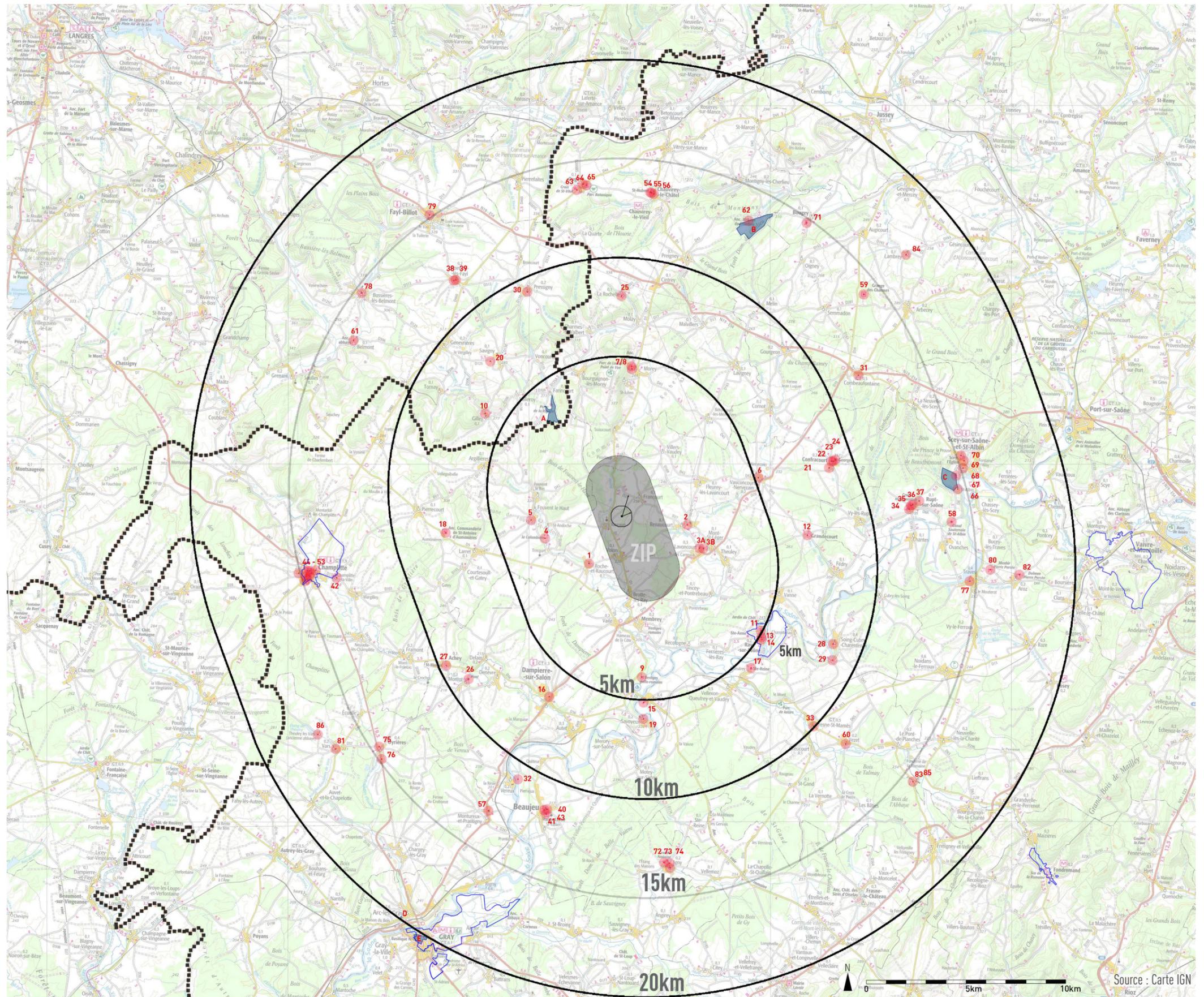
Enfin, le « Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche-Comté » considère le paysage sous l'angle patrimonial :

Le **patrimoine d'intérêt majeur** qui correspond à des paysages et sites, protégés ou non, jouant un rôle majeur dans l'identité et la mise en avant dans les documents touristiques régionaux. «Toute implantation à proximité de ce patrimoine est très délicate et très contraignante, car elle est susceptible de perturber ces lieux de grand intérêt.»\* La **Vallée de la Saône** et les **clochers comtois** sont concernés par cette aire d'étude.

Le **patrimoine d'intérêt fort** correspond à des paysages et sites et à des ensembles architecturaux ponctuels qui se révèlent marquants dans le paysage par leur qualité architecturale, leur silhouette remarquable ou des itinéraires ayant une valeur culturelle ou touristique. «Un éloignement des éoliennes de 5 km qui permet une diminution significative de leur prégnance semble être un minimum.»\*

A ce titre, il faut prendre en compte les **petites cités comtoises de caractère** (Champlitte, Scy-sur-Saône et Ray-sur-Saône). Aucune cité comtoise ne se situe à moins de 5km dans le périmètre d'étude.

- MH inscrit ou classé (MH ou MHC) et son périmètre de protection 500m
- Site inscrit/classé
- Périmètre Site Patrimonial Remarquable



\*Sources : Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche - Comté de 2008

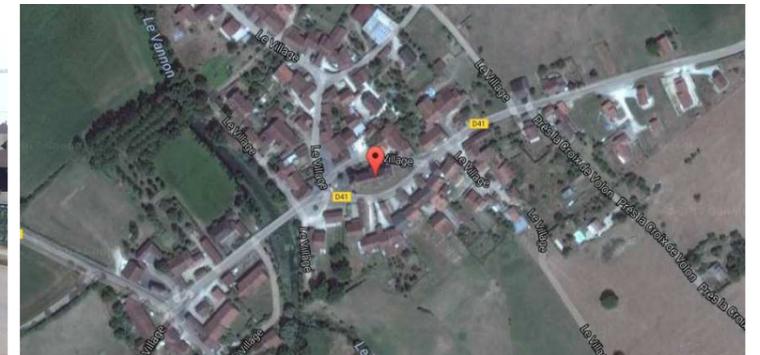
Inv	Commune	Dépt	Patrimoine	Protection	Éléments protégés	Propriété	Aire de mise en scène	Enjeu	Distance en km
<b>entre 3 et 5km</b>									
1	Roche-et-Raucourt	70	Église de Roche	MHi	Église	public	Tissu urbain	fort	3
2	Renaucourt	70	Croix de chemin située à proximité du pont sur la Gourgeonne	MHc	Croix	public	Tissu urbain	faible	3,2
3A	Lavoncourt	70	Église St. Valentin	MHi	Église	public	Frange urbaine	moyen	4
3B	Lavoncourt	70	Maison-forte Vers le Village	MHi	fossé	privé	Tissu urbain, champs	moyen	4
4	Fouvent-St-Andoche	70	Château de la Colombière	MHi	Communs	privé	Écrin végétal	faible	4,1
5	Fouvent-St-Andoche	70	Église de Fouvent-le-Haut	MHi	Église	public	Tissu urbain	faible	4,6
<b>entre 5 et 10km</b>									
6	Vauconcourt-Nervezain	70	Maison Roch	MHi	Maison	privé	Tissu urbain	absent	7,2
7	La Roche-Morey	70	Prieuré (ancien)	MHi	Prieuré	privé	Tissu urbain	faible	7,5
8	La Roche-Morey	70	Maison	MHi	cheminée ; décor intérieur	public	Tissu urbain	faible	7,5
9	Membrey	70	Ruines romaines	MHc	Vestiges	public	Écrin végétal	absent	8,4
10	Gilley	52	Mairie	MHi	Mairie	public	Champs, tissu urbain	faible	8,8
11	Ray-sur-Saône	70	Château	MHc	Château dépendance et parc	privé	Parc paysager	fort	9,2
12	Grandecourt	70	Église Sainte-Marie-Madeleine	MHc	Crypte ; choeur ; nef	public	Tissu urbain, champ agricole	absent	9,5
13	Ray-sur-Saône	70	Maison	MHi	Logis ; galerie ; charpente	privé	Tissu urbain	absent	9,5
14	Ray-sur-Saône	70	Église Saint-Pancrace	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	9,5
15	Seveux	70	Château	MHi	Tour ; fossé ; motte	privé	Champs	modéré	9,5
16	Dampierre-sur-Salon	70	Demeure de maître de forges, puis de Charles Couyba	MHc	Puits ; enclos ; portail ; communs ; grille ; jardin	public	Tissu urbain	absent	10
17	Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	70	Chapelle Sainte-Reine-de-Queutrey	MHi	Chapelle	privé	Écrin végétal	faible	10
<b>entre 10 et 20km</b>									
18	Pierrecourt	70	Ancienne commanderie de Saint-Antoine d'Aumonières	MHi	Logis abbatial ; clocher ; nef	privé	Écrin végétal	absent	10,5
19	Savoieux	70	Église Saint-Cyr et Sainte-Julitte	MHi	Église	public	Tissu urbain, écrin végétal	absent	10,5
20	Savigny	52	Croix du 18s du cimetière	MHi	Croix	public	Cimetière	absent	10,5
21	Confracourt	70	Calvaire	MHc	Calvaire	public	Tissu urbain	absent	10,8
22	Confracourt	70	Église Saint-Georges	MHc	Décor intérieur	public	Tissu urbain	absent	10,8
23	Confracourt	70	Lavoir	MHi	Lavoir	public	Tissu urbain	absent	10,8
24	Confracourt	70	Calvaire chemins Vauconcourt et de Grandecourt	MHc	Calvaire	public	Tissu urbain	absent	10,8
25	La Rochelle	70	Château	MHi	Fossé ; communs ; pigeonnier ; maison ; puits ; enceint ; portail ; cheminée ; élévatio ; toiture ; décor intérieur	privé	Écrin végétal	absent	11
26	Montot	70	Pont sur le Salon	MHi	Pont	public	Écrin végétal / champs	absent	11,5
27	Achey	70	Église Saint-Martin	MHi	Église Saint-Martin avec ses peintures murales	public	Tissu urbain et écrin végétal	absent	12
28	Soing-Cubry-Charentenay	70	Croix de l'église	MHi	Croix	public	Tissu urbain	absent	12,5
29	Soing-Cubry-Charentenay	70	Croix des Beaux-Regards	MHi	Croix	privé	Champs	absent	13
30	Pressigny	52	Église	MHi	Chapelle ; choeur ; transept ; décor intérieur	public	Tissu urbain	absent	13
31	Combeaufontaine	70	École - Mairie - Justice de paix	MHi	Elévation	public	Tissu urbain	absent	14
32	Beaujeu-St Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Forge de Beaujeu	MHi	Haut fourneau ; halle ; logement d'ouvriers	privé	Écrin végétal	faible	14,5
33	Fresne-St-Mamès	70	Église Saint-Léger	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	14,5
34	Rupt-sur-Saône	70	Château	MHi	Ferme ; pavillon ; tour ; élévation ; toiture	privé	Écrin végétal	modéré	14,8
35	Rupt-sur-Saône	70	Croix monumentale	MHi	Croix	public	Écrin végétal	faible	14,9
36	Rupt-sur-Saône	70	Croix de carrefour datée de 1603	MHi	Croix de carrefour	privé	Écrin végétal	faible	14,9
37	Rupt-sur-Saône	70	Église	MHi	Église	public	Écrin végétal	modéré	15
38	Poinson-lès-Fayl	52	Église	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	15
39	Poinson-lès-Fayl	52	Croix du 16s située dans le cimetière	MHi	Croix	public	Tissu urbain	absent	15
40	Beaujeu-St Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Église de Beaujeu	MHc	Église de Beaujeu	public	Tissu urbain	absent	15,5
41	Beaujeu-St Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Château (ancien)	MHi	Donjon ; élévation ; toiture	privé	Écrin végétal	faible	15,5
42	Champlitte	70	Église Saint-Christophe (CH-la-Ville)	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	15,5
43	Beaujeu-St Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	70	Mairie-lavoir	MHi	Façades et toitures ainsi que le lavoir	public	Tissu urbain	absent	16
44	Champlitte	70	Couvent des Augustins	MHc	Bâtiment conventuel ; église ; communs ; édifice agricole ; sacristie ; enclos	privé	Tissu urbain	absent	16,3
45	Champlitte	70	Anciens remparts	MHi	Enceinte ; tour	privé-public	Tissu urbain	absent	16,5
46	Champlitte	70	Maison, place des halles	MHi	Maison	public	Tissu urbain	absent	16,5
47	Champlitte	70	Maison, place des halles	MHi	Maison	privé	Tissu urbain	absent	16,5
48	Champlitte	70	Demeure dite Château Grillot	MHi	Cheminée ; élévation ; toiture	privé	Tissu urbain	absent	16,5
49	Champlitte	70	Demeure	MHi	Façades et toitures ; escalier hors-œuvre ; décors des pièces	privé	Tissu urbain	absent	16,5
50	Champlitte	70	Église Saint-Christophe	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	16,5
51	Champlitte	70	Monument Petitjean du cimetière, Nouvelle-lès-Champlitte	MHi	Monument	public	Tissu urbain	absent	16,5
52	Champlitte	70	Hôtel de ville (ancien château)	MHc	Hôtel de ville	public	Tissu urbain	absent	16,5
53	Champlitte	70	Château	MHi	Orangerie ; élévation	public	Tissu urbain	absent	16,5
54	Chauvirey-le-Châtel	70	Église de la Nativité de Notre-Dame	MHi	Enclos ; calvaire	public	Tissu urbain	absent	16,5
55	Chauvirey-le-Châtel	70	Château-Dessus	MHi	Ruines du château	privé	Tissu urbain, écrin végétal	absent	16,5
56	Chauvirey-le-Châtel	70	Château-Dessous	MHc	Chapelle	public	Tissu urbain, écrin végétal	absent	16,5
57	Montureux-et-Prantigny	70	Château de Montureux-les-Gray (ancien)	MHi	Écurie ; pilier ; tour ; élévation ; clôture ; toiture	privé	Tissu urbain /champs	faible	16,5
58	Ovanches	70	Canal souterrain de Saint-Albin	MHi	Barrage ; pont ; écluse ; tunnel ; puits ; pilier	public	Écrin végétal	absent	16,5
59	Semmadon	70	Grange des Charmes	MHi	Parties romanes	privé	Écrin végétal	absent	16,5
60	Vezet	70	Église de la Nativité de Notre-Dame	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	16,5

Inv	Commune	Dépt	Patrimoine	Protection	Éléments protégés	Propriété	Aire de mise en scène	Enjeu	Distance en km
61	Belmont	52	Ancienne abbaye de Belmont	MHi	Hôtellerie ; cour ; pigeonnier	privé	tissu urbain	absent	16,5
62	Montigny-lès-Cherlieu	70	Ancienne abbaye de Cherlieu	MHc MHi	Cloître ; bâtiment conventuel ; église ; calvaire ; conciergerie	privé	Écrin végétal	absent	17
63	Ouge	70	Croix en pierre	MHc	Croix	public	Champs	absent	17
64	Ouge	70	Église	MHi	Église	public	Tissu urbain	absent	17
65	Ouge	70	Château	MHi	Élévation ; tour ; escalier ; toiture	privé	Écrin végétal	absent	17
66	Scy-sur-Saône et St-Albin	70	École - Mairie - Justice de paix	MHi	Bâtiment	public	Tissu urbain	absent	17
67	Scy-sur-Saône et St-Albin	70	Calvaire	MHi	Calvaire	public	Écrin végétal / tissu urbain	absent	17
68	Scy-sur-Saône et St-Albin	70	Château de Scy-sur-Saône	MHi	Écurie ; communs ; fontaine ; abreuvoir ; lavoir ; pavillon ; grille ; fabrique de jardin	privé	Parc paysager	absent	17
69	Scy-sur-Saône et St-Albin	70	Église Saint-Martin	MHc	Église	public	Tissu urbain/ boisement	absent	17
70	Scy-sur-Saône et St-Albin	70	Calvaire Sainte-Anne sur le chemin de défrètement	MHc	Calvaire	public	Écrin végétal	absent	17
71	Bougey	70	Château	MHi	Ouvrage d'entrée ; cheminée ; tour ; portail ; élévation	privé	Parc	absent	18
72	Igny	70	Grande fontaine	MHi	Bassin ; lavoir ; abreuvoir ; colonnade	public	Tissu urbain	absent	18
73	Igny	70	Croix de l'ancien cimetière	MHi	Croix	public	Tissu urbain	absent	18
74	Igny	70	Église	MHi	Église	public	Tissu urbain, champ agricole	absent	18
75	Oyrières	70	Lavoir Nord	MHi	Lavoir Nord	public	Tissu urbain	absent	18
76	Oyrières	70	Fontaine-lavoir Sud	MHc	Fontaine	public	Tissu urbain	absent	18
77	Traves	70	Église de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	MHc	Église	public	Tissu urbain	absent	18
78	Buissière-lès-Belmont	52	Église	MH	Clocher et façade	public	tissu urbain	absent	18
79	Fayl-Billot	52	Église de Fayl-Billot (ancienne)	MHc	Église	public	Écrin végétal -tissu urbain	absent	18
80	Traves	70	Dalle perforée de menhir dite la Pierre percée	MHc	Menhir	privé	Champ agricole	faible	19
81	Vars	70	Calvaire	MHi	Calvaire	public	Tissu urbain	absent	19
82	Aroz	70	Dalle perforée de dolmen dite La Pierre-Percée	MHc	Dalle perforée de dolmen	privé	Champ agricole	absent	20
83	Fretigney-et-Velloreille	70	Anc. abbaye cisterc. ND de la Charité de Nouvelle-lès-la-Charité	MHi	La glacière	privé	Parc paysager	absent	20
84	Lambrey	70	Croix du cimetière	MHi	Croix	public	Tissu urbain	absent	20
85	Neuville-les-la-Charité	70	Ancienne abbaye cistercienne Notre-Dame-de-la-Charité	MHc MHi	Château et dépendance ; pont ; canal ; aqueduc ; installation hydraulique ; site archéologique ;	privé-public	Parc paysager	absent	20
86	Vars	70	Ancienne abbaye cistercienne de Theuley	MHi	Mur de clôture ; pavillon ; porte ; tour ; site archéologique ; moulin ; bâtiment conventuel	privé	Écrin végétal	absent	20

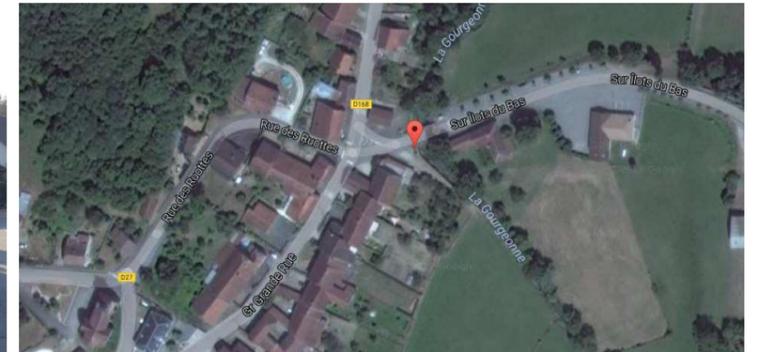
Inv	Commune	Dépt	Patrimoine	Protection	Éléments protégés	Propriété	Aire de mise en scène	Enjeu	Distance en km
A	Farincourt	52	La Perte de la Rigotte	SC	Cours d'eau et écrin		Ecrin végétal	absent	6,5
B	Montigny-lès-Cherlieu	70	Site cistercien	SC	Abbaye et son écrin	privé	Ecrin végétal	absent	17
C	Scy-sur-Saône et St Albin	70	Parc ND de Lorette du Château	SI	Ecrin du château	privé	Ecrin végétal	absent	17
D	Arc-lès-Gray	70	Parc Lamugnières	SC	Parc	privé	Tissu urbain et écrin végétal	absent	23
E	Gray	70	Centre ancien	SI	Secteur urbain	public	Tissu urbain	absent	24



Roche-et-Raucourt : église



Renaucourt : croix





Lavoncourt : Maison forte / site archéologique



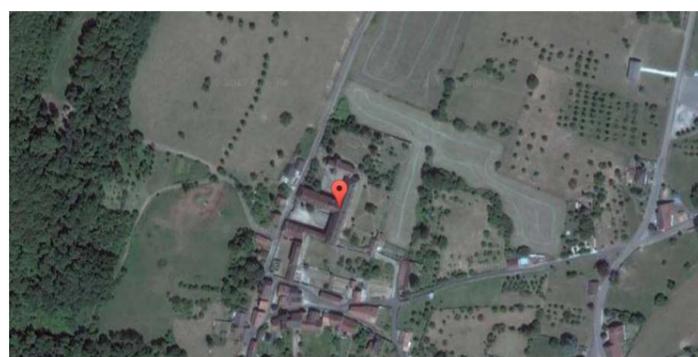
Fouvent-Saint Andoche : château



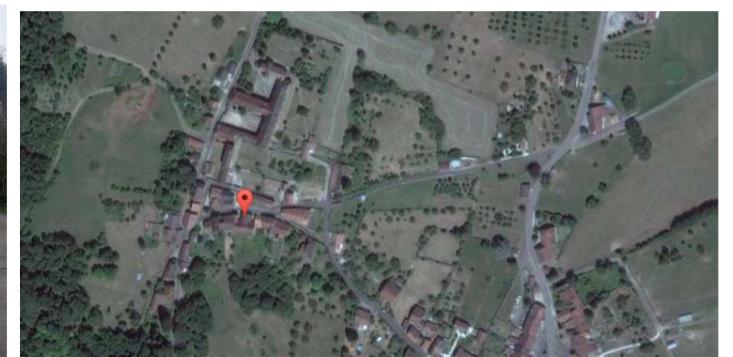
Fouvent-le-Haut : église



La Roche-Morey : prieuré



La Roche-Morey : maison



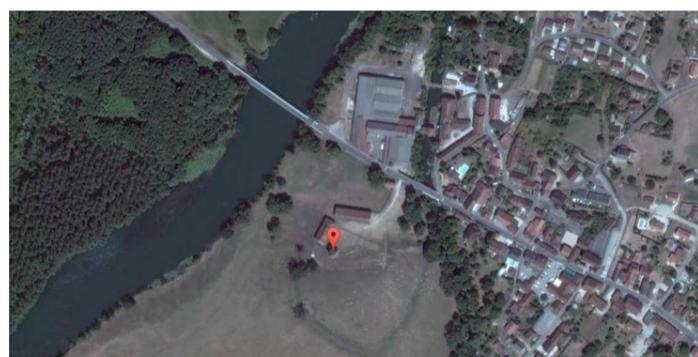
Gilley : mairie



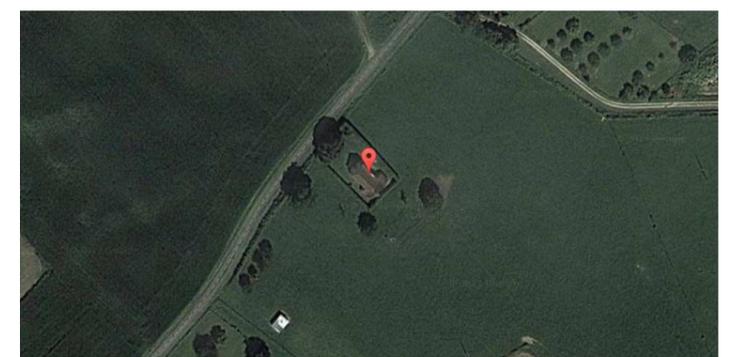
Ray-sur-Saône : château

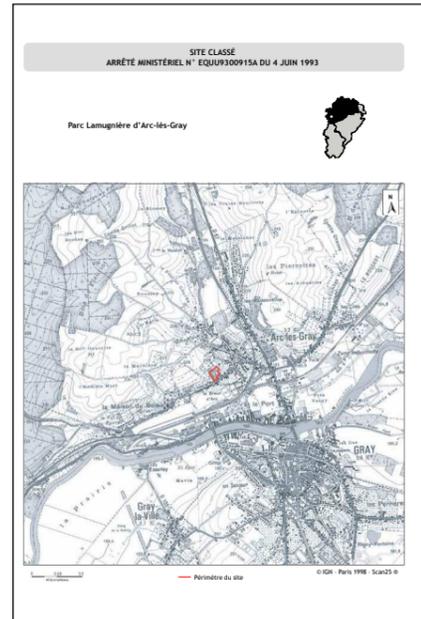


Seveux : château

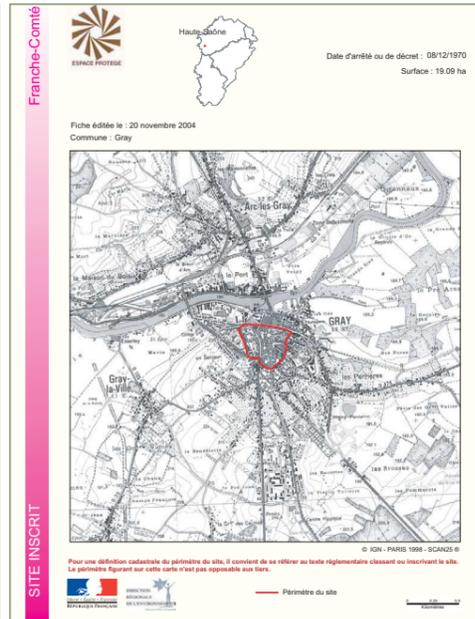


Vellexon-Queutrey-et-Vaudey : chapelle

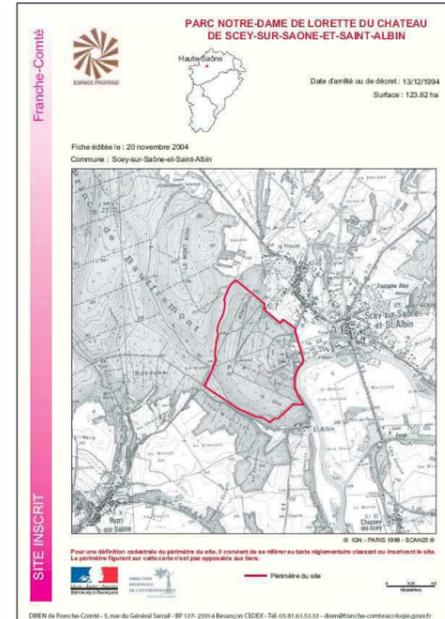




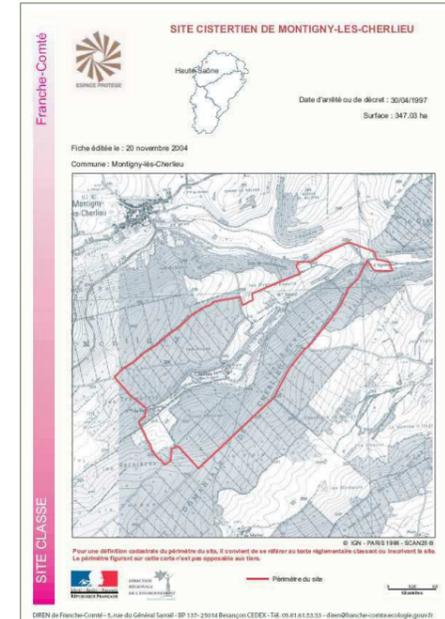
Site classé : Arc-lès-Gray



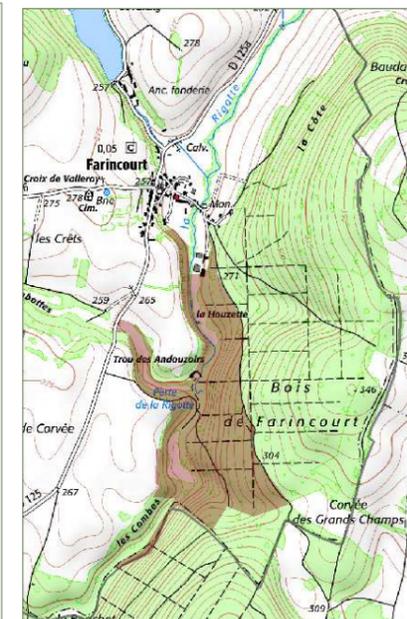
Site inscrit : Gray



Site inscrit : Sceaux-sur-Saône St. Albin



Site classé : Montigny-lès-Cherlieu



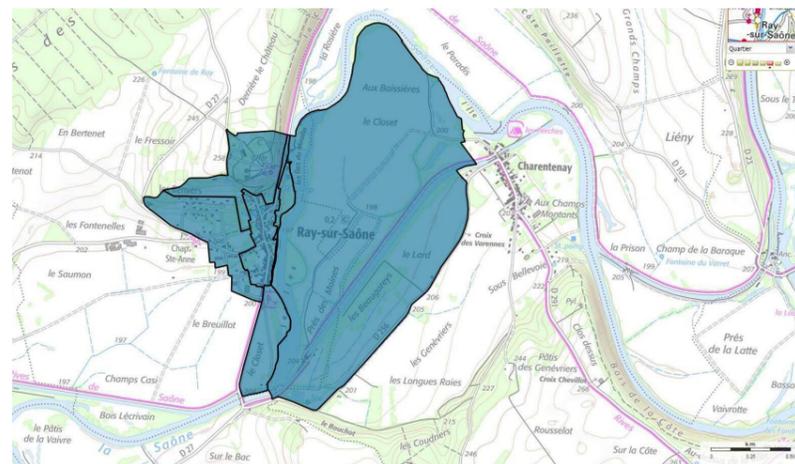
Site : perte de la Rigotte, Farincourt (52)



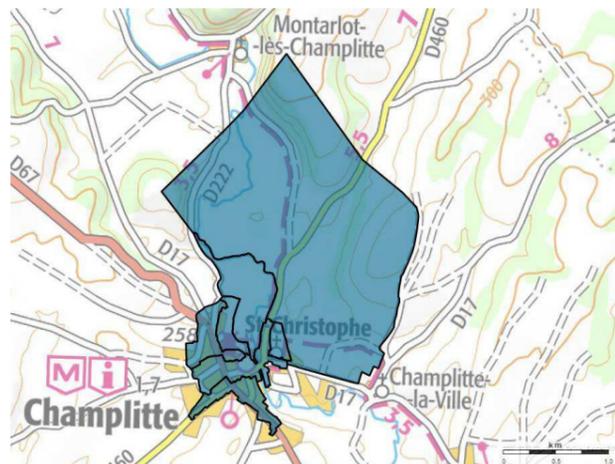
L'entrée de la grotte

Sources: Mérimée, monumentum.fr, DREAL Bourgogne-Champagne-Ardennes, DREAL Grand-Est, google-street, sites internet (voir Bibliographie), <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

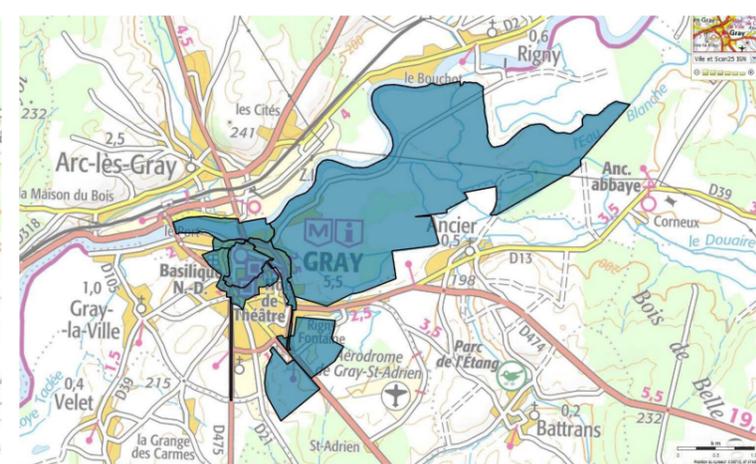
### Site Patrimoniaux Remarquables (SPR), les périmètres



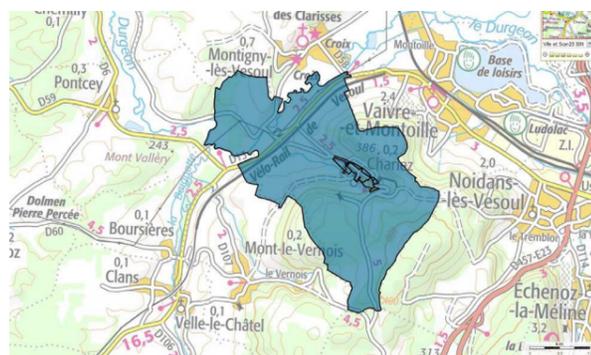
SPR Ray-sur-Saône : 4 km entre le secteur SPR le plus proche et la limite de la ZIP



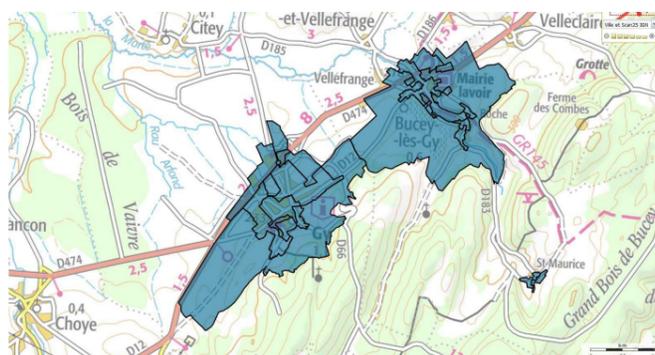
SPR Champlitte : 12,5km entre le secteur SPR le plus proche et la limite de la ZIP



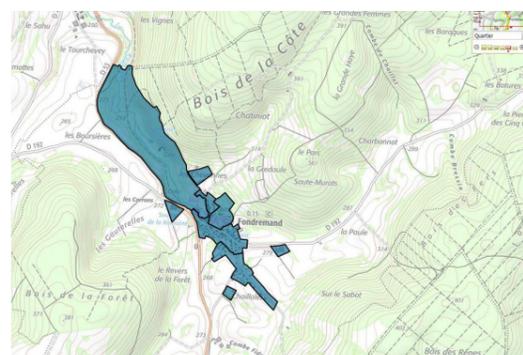
SPR Gray : 16km entre le secteur SPR le plus proche et la limite de la ZIP



SPR Chariez : 20,5 km entre le secteur SPR le plus proche et la limite de la ZIP



SPR Gy : 21km entre le secteur SPR le plus proche et la limite de la ZIP



SPR Fondremand : 22,3 km entre le secteur SPR le plus proche et la limite de la ZIP

## 7. Synthèse de l'état initial

### Périmètre éloigné

#### Sensibilité face aux enjeux paysagers

L'aire d'étude se trouve sur le **Plateau calcaire de l'Ouest** de la Franche-Comté, entre deux espaces montagnards : la montagne vosgienne au Nord et le massif jurassien au Sud. Les paysages sont très marqués par le relief et la topographie.

Le plateau calcaire de l'Ouest prend la forme d'un **plateau ondulant, marqué par l'empreinte de ses cours d'eau** déterminant des vallées bien soulignées par des versants nets et un fond plat. La vallée de la Saône y constitue l'empreinte la plus importante.

Les **vastes plans d'interfluve des vallées secondaires** offrent des terrains pour les grandes cultures qui alternent avec des rubans forestiers. Ces paysages ouverts sont **adaptés** à l'implantation des éoliennes.

On distingue deux types de reliefs à cette échelle : au Nord, une **topographie plus accidentée** avec un plateau tabulaire à environ 370 m NGF qui prolonge la **Montagne de la Roche**. Celle-ci émerge face à un relief moutonnant à environ 250m NGF du côté Sud. Elle constitue un belvédère sur le paysage de l'aire du projet. L'implantation de nouvelles éoliennes ne doit pas apporter une confusion dans ce paysage ondulant. Toutefois, la silhouette de la Montagne ne constitue pas un motif paysager. Elle se confond avec les lignes de crête des interfluves qu'elle prolonge visuellement depuis la partie Sud de l'aire d'étude.

Une **topographie basse** caractérise la partie hétérogène du fossé de la Saône et de ses bordures qui s'étend entre la Montagne de la Roche et la RD474.

La vallée de la Saône constitue une structure identitaire majeure régionale (paysage emblématique) avec **une sensibilité potentielle** face au présent projet malgré la présence d'un couvert végétal et du relief.

\*Sources : Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche - Comté » de 2008

#### Sensibilité face au patrimoine

Quatre-vingt-six monuments historiques (inscrits ou classés) et quatre sites inscrits ou classés ont été recensés dans l'aire d'étude. Ils se situent essentiellement proche de la Saône, **au-delà de 5km** du cœur de l'aire de projet. S'y ajoute la commune de Champlitte avec son Site Patrimonial Remarquable et dix monuments historiques protégés (inscrits ou classés).

Il s'agit d'autant de monuments religieux (église, calvaire, abbaye...) que de patrimoine civil (châteaux, demeures, maisons, mairies, lavoir,...).

On constate **globalement un faible enjeu patrimonial** dans le périmètre éloigné, puisque les écrans végétaux et un relief peu favorable limitent la co-visibilité. Cependant, **quelques monuments historiques protégés**, notamment dans la vallée de la Saône montrent **une sensibilité potentielle** face au projet, comme le château de Ray-sur-Saône.

Deux autres **Sites Patrimoniaux Remarquables** se trouvent dans le périmètre de l'étude, à proximité de la Saône : Gray et Ray-sur-Saône. Gray constitue un faible enjeu, comme la ZVI le confirme (p62). Ray-sur-Saône constitue un enjeu fort, notamment depuis la vallée de la Saône et sera étudié à l'aide de photomontages. Les Sites Patrimoniaux Remarquables de Gy, de Fondremand et de Chariez (Vesoul) se trouvent à plus de 20km du projet, hors périmètre d'étude. Ils ne présentent qu'un faible enjeu grâce à leur éloignement, la présence de relief et de couvert végétal masquant les co-visibilités.

Les **petites cités comtoises** de caractère (Champlitte, Scey-sur-Saône et Ray-sur-Saône) font partie du patrimoine d'intérêt fort selon le Guide méthodologique\*. Aucune cité comtoise ne se situe à moins de 5km de l'aire de projet ce qui les rend moins sensibles face au projet.

Enfin, **la vallée de la Saône et les clochers comtois** présentent un patrimoine d'intérêt majeur qui correspond à des paysages et sites, protégés ou non, jouant un rôle majeur dans l'identité et une mise en avant dans les documents touristiques régionaux. L'état initial a identifié quelques lieux sensibles qui devront être analysés à l'aide de photomontages.

Les sites à enjeu local (entre 3 et 5km) seront également analysés à l'aide d'un photomontage. Globalement, ils restent faiblement sensibles du fait de leur distance d'éloignement.

#### Sensibilité face au tourisme

Le territoire concerné est **très dynamique** en matière de tourisme, surtout en Haute-Saône. L'attrait principal est lié à la vallée de la **Saône** (Rives de Saône) et l'offre pour le **cyclotourisme**.

Un autre site d'attrait touristique majeur est figuré par **Champlitte** et ses alentours constitué par son offre patrimoniale, culturelle et notamment gastronomique, de par son vignoble. Les activités proposées en pleine nature sont également nombreuses (boucles de randonnées et de vélos).

Le périmètre éloigné de l'aire d'étude concerne donc un secteur **sensible** face aux enjeux touristiques.

### Périmètre proche

#### Sensibilité face aux enjeux paysagers

Le site d'implantation du projet se trouve sur les versants Est du Vannon et de la Bonde. L'aire de projet s'étend jusqu'au pied de la Montagne de la Roche en franchissant la vallée de la Bonde.

Ces vallées structurent l'aire de projet avec une répartition lisible des éléments de paysage : les **massifs forestiers sur les interfluves** accompagnent les lignes de crête parallèles aux cours d'eau sur lesquels se greffent les **villages en fond de vallée**. Les versants des rivières prennent la forme de **plateaux généreux et ondulants** créant ainsi **un paysage ouvert**.

Une **ripisylve** suit l'eau dans tous ses petits méandres et cache souvent les rivières. Les villages se découvrent en général tardivement car leur cœur de bourg bénéficie d'un écran végétal. Le **clocher comtois** qualifie certaines silhouettes de village et constitue un point d'appel discret et de qualité.

En s'éloignant du val de Saône, le fond des vallées se resserre. Suivi de coteaux raides et boisés, il crée des **paysages intimes à petite échelle**.

L'échelle du paysage sur **les interfluves est adaptée à l'accueil d'un parc éolien**. Toutefois, il convient de garder une distance entre le fond de vallée et le site d'implantation des éoliennes pour éviter un effet d'écrasement visuel sur le fond de vallée.

A ce jour, un seul parc éolien (Roche 4 Rivières) reparti sur deux sites d'implantation et orienté Nord-Sud se situent à proximité. Le projet éolien devrait prendre en compte leur implantation pour éviter un effet de mitage.

#### Sensibilité face au patrimoine

Aucun patrimoine protégé ne se situe dans la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

L'étude a identifié 5 monuments historiques protégés entre 0 et 5 km du cœur de la Zone d'Implantation Potentielle. Trois des monuments ont une faible sensibilité, puisqu'ils sont implantés soit en centre-bourg, soit en présence d'un écrin végétal et d'un relief masquant les vues lointaines. Toutefois, leur proximité au site d'implantation conduira à une analyse fine à l'aide de photomontages.

L'église de Roche-et-Raucourt (inscrit MH) présente la plus forte sensibilité compte tenu de sa situation géographique. Implantée en fond de vallée, elle est également visible depuis le versant Ouest du Vannon.

Le clocher comtois compte parmi le patrimoine d'intérêt majeur. On dénombre trois clochers comtois dans le périmètre proche et qui ne sont pas protégés au titre des MH : Volon, Lavoncourt et Villers-Vaudey.

Ce patrimoine sensible fera l'objet d'un photomontage pour analyser la visibilité avec le projet.

#### Sensibilité face au tourisme

**Trois attraits touristiques** se trouvent dans l'aire de projet :

- La boucle Jules Rimet (parcours vélo de 46km),
- Le Camping et étang de loisirs à Renaucourt,
- Le sentier des mines et du Tacot à Lavoncourt.

Le parc de loisirs sur le sommet de la **Montagne de la Roche** n'existe plus. Le site est devenu une propriété privée. En revanche, la Montagne reste l'un des «incontournables» des Hauts du Val de Saône pour découvrir le patrimoine naturel, géologique et archéologique, comme ses vastes panoramas. Toutefois, la majeure partie de ces lieux d'attrait se trouve sur la face Nord ou Ouest de la Montagne, notamment le belvédère du chemin de randonnée dans une clairière orientée Nord, ce qui minimise l'opportunité d'une perception du site d'implantation.

Le projet éolien peut **ponctuellement** présenter un impact pendant la découverte du paysage proche sur **les parcours à pied ou à vélo** (boucle Jules Rimet/sentier des mines), à condition d'avoir une percée visuelle dans la forêt et/ou un relief favorable à des vues lointaines.

En revanche, le **camping et l'étang de loisirs à Renaucourt** situé au creux du relief tout proche présente un **enjeu fort** face au projet, malgré le massif forestier qui l'enveloppe. Les lisières et clairières présentent des fenêtres en direction du site d'implantation.

Enfin, quelques offres d'hébergement individuel (gîtes, chambres d'hôte), notamment à Volon, bénéficient de l'attrait touristique du secteur.

#### Sensibilité face au cadre de vie

Les bourgs à proximité de l'aire de projet se trouvent en majorité près d'un cours d'eau, à l'exception de Francourt qui est implanté en amont d'un valon.

Ces bourgs, où l'habitat traditionnel se groupe souvent autour de l'église, n'excèdent guère 200 habitants. Leur tissu urbain montre une grande stabilité. Ils s'étendent progressivement par la construction de maisons individuelles en périphérie du noyau historique. Ainsi, un lotissement de 7 maisons s'est installé à la sortie Est de Roche-et-Raucourt sur un versant du Vannon orienté vers l'Ouest. Les **nouvelles constructions** sont souvent orientées vers le secteur naturel les rendant plus sensibles face au projet éolien.

L'habitat isolé est rare et souvent lié à une exploitation agricole.

Adossés à l'église, la plupart des **lieux de convivialité et de rencontre** à proximité de l'aire de projet présentent des **sensibilités variables** selon la qualité du tissu urbain et la présence de masques visuels (relief, boisement, ripisylve). On constate des fenêtres importantes à Francourt et Renaucourt notamment.

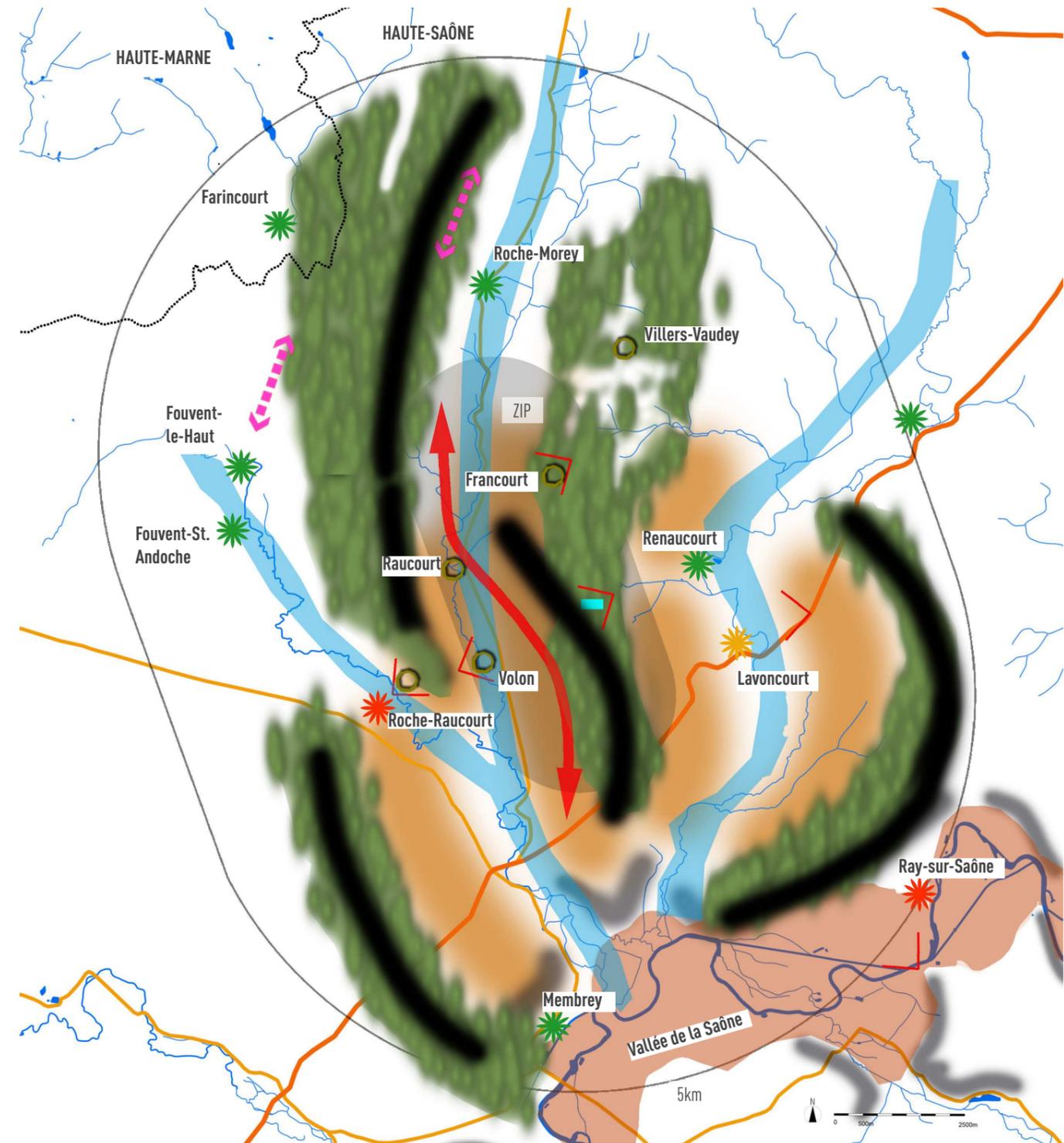
En résumé, le périmètre proche montre une **sensibilité forte** face au cadre de vie de la population locale, notamment à Francourt.

# Carte de synthèse

-  Vallée structurante
-  Elements de paysage structurants : massif forestier / interfluve à grandes cultures
-  Ligne de crête
-  Relief
-  Axe routier important (D70)
-  Routes principales
-  Axes de composition parcs éoliens accordés
-  Axe de composition projet suivant éléments structurants (interfluves, relief, boisements, parcs éoliens accordés)
-  Points de vue sensibles - analyse variantes

**Patrimoine :**

-  **Enjeu faible :** patrimoine peu accessible ou sans visibilité vers le projet
-  **Enjeu modéré :** risque de co-visibilité entre le projet et le monument
-  **Enjeu fort :** risque de co-visibilité et de surplomb de motif entre le projet et le monument
-  Vallée de la Saône (Paysage emblématique)
-  Clocher comtois / silhouette de village sensible
-  Enjeu tourisme : camping



Annexe tome 1 : ZVI

